



cndp Commission nationale
du débat public

COMPTE-RENDU D'ÉTAPE DU DÉBAT PUBLIC

SUR LE PLAN STRATÉGIQUE NATIONAL
DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

LE DÉBAT PUBLIC SUR L'AGRICULTURE

.....

Ce document est établi
par la Présidente et les membres
de la commission particulière
du débat public

.....

Ilaria CASILLO (Présidente)

Lisa BERGERON

Albane GODARD

Paola OROZCO-SOUËL

Daniel ROUSSEAUX

Jean SARRAZIN

Retrouvez toutes les informations sur le site internet du débat :

impactons.debatpublic.fr

Avec le concours du secrétariat général

Conception graphique : Euro2C



SOMMAIRE

INTRODUCTION	7
PARTIE 1 : LE DÉBAT ET SA PRÉPARATION	9
1 > Chiffres clés du débat	10
2 > L'objet du débat public : le Plan Stratégique National (PSN) de la future Politique Agricole Commune	12
3 > Travail préparatoire et modalités	17
PARTIE 2 : LES RÉSULTATS DE LA PREMIÈRE PHASE DU DÉBAT	23
4 > Analyse des avis et commentaires en ligne	25
5 > Analyse des résultats du questionnaire en ligne	60
6 > Analyse des contributions récoltées pendant le Salon international de l'Agriculture	71
CONCLUSION	81
RÉPERTOIRE DES PROPOSITIONS ISSUES DE LA PLATEFORME	85
REVUE DE PRESSE	107



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

LE MINISTRE

Paris, le 09 SEP. 2019

N/Réf : CI 818615
V/Réf :

Chère Madame la Présidente,

Les projets de règlements relatifs à la Politique Agricole Commune (PAC) pour la période post-2020 proposés par la Commission européenne le 1^{er} juin 2018 sont en cours de négociation, au Conseil comme au Parlement européen. Ces derniers prévoient pour la première fois que les Etats membres établissent un Plan Stratégique National (PSN) définissant les interventions et les modalités de mise en œuvre de la PAC à l'échelle nationale, qui devra être approuvé par la Commission européenne avant entrée en vigueur.

Mon Ministère, en tant qu'autorité de gestion nationale de la PAC, a entamé les travaux sur cette future architecture, en lien avec les partenaires des régions et l'ensemble des parties prenantes, depuis plusieurs mois. Ces réflexions sont menées en parallèle des négociations conduites au niveau européen.

Il est prévu, aux articles 95 et 125 du projet de règlement européen COM (2018) 392, que le PSN relevant de la PAC s'appuie sur une évaluation *ex ante* intégrant une évaluation environnementale stratégique remplissant les exigences de la directive 2001/42/CE. J'ai donc l'honneur de vous saisir, en application des articles L. 122-4 et L. 121-8 du code de l'environnement qui prévoient que la Commission Nationale du Débat Public soit saisie des plans et programmes de niveau national faisant l'objet d'une évaluation environnementale.

Je vous prie de trouver, ci-joint, un dossier présentant le contexte de négociation dans lequel la conception du futur PSN PAC s'inscrit, les objectifs et les grands enjeux qui y sont liés, et ses principales caractéristiques telles qu'envisagées dans les projets de textes européens.

.../...

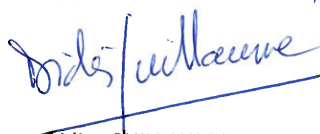
Madame Chantal JOUANNO
Présidente de la Commission Nationale du Débat Public
244, boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Enfin, permettez-moi d'insister sur l'importance que revêt la qualité du débat public pour mon Ministère, au cœur de transitions majeures qui intéressent et concernent de plus en plus les citoyens, en témoigne la multiplication des opportunités de débattre publiquement ces dernières années des enjeux agricoles et alimentaires dans notre pays. Le dispositif de participation à prévoir pourra donc s'inscrire dans la continuité des étapes de participation précédemment organisées par l'Etat dans le domaine.

Par ailleurs, s'agissant de la prochaine programmation de la PAC pour la période 2021-2027, le projet de règlement européen définit les modalités de concertation et encadre le calendrier de conception et d'approbation du futur PSN-PAC, qui s'imposent donc à la France.

Mes services sont à la disposition des vôtres pour échanger sur ce dossier.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bien Cordialement,

Didier GUILLAUME

Copie :
Monsieur le Directeur de la Commission Nationale du Débat Public.



SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2019

DÉCISION N° 2019 / 147 / PLAN STRATEGIQUE NATIONAL PAC / 1

PLAN STRATEGIQUE NATIONAL (PSN) POUR LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC)

La Commission nationale du débat public,

- vu le Code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment l'article L. 121-8-IV et l'article L. 121-9,
- vu le courrier de saisine et le dossier annexé reçu le 17 septembre 2019, de Monsieur Didier GUILLAUME, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation,

Considérant que :

- les enjeux et impacts socio-économiques et environnementaux attachés à ce plan sont majeurs et d'intérêt national,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

Il y a lieu d'organiser un débat public.

Article 2 :

Mme Ilaria CASILLO, vice-présidente de la Commission nationale du débat public, est nommée Présidente de la commission particulière du débat public.

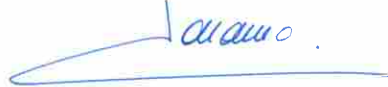
Article 3 :

Un dossier élaboré par le maître d'ouvrage, en lien avec la commission particulière du débat public, répondant à l'ensemble des enjeux économiques, sociaux et environnementaux, et accessible à tous, sera présenté à la commission nationale avant l'ouverture du débat public.

Article 4 :

La présente décision sera publiée au Journal Officiel de la République française.

La Présidente



Chantal JOUANNO

INTRODUCTION

Pourquoi un compte-rendu d'étape ? Un contexte qui bouscule le calendrier du débat

Pendant une procédure de débat public, il n'est ni prévu par les textes réglementaires ni pratiqué par les commissions particulières en charge de l'organisation des débats, de publier un rapport d'étape.

La parution de ce compte-rendu est donc une démarche inédite qui confirme la singularité du débat sur le plan stratégique national (PSN) de la future politique agricole commune (PAC) 2021-2027.

Deux éléments expliquent la publication du présent compte-rendu : le calendrier des négociations entre les États membres et l'Union européenne d'une part, et le contexte de l'épidémie de Covid-19 d'autre part.

Les négociations sont actuellement en cours pour définir ce que sera la Politique agricole commune (PAC) pour la période 2021-2027. Dans le cadre de ces négociations, chaque État membre de l'Union européenne doit élaborer un plan stratégique national présentant un diagnostic de la situation du secteur agricole, agroalimentaire, forestier et rural, ses priorités et la manière dont il compte distribuer dorénavant les aides de la PAC. Ces plans seront négociés avec la Commission européenne pour obtenir sa validation. Ce PSN est en cours de rédaction et devait être initialement rendu à la Commission européenne fin 2020. Avant cette date, il doit être soumis à participation du public (selon les modalités

définies par la CNDP, (cf. [Décision N°2019/ 147/ Plan Stratégique National PAC/ 1.](#)) ainsi qu'à une évaluation environnementale stratégique de la part de l'Autorité environnementale (AE).



La commission particulière en charge du débat (Cpdp) a pris en compte ces échéances pour élaborer le calendrier initial du débat afin de permettre au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) de tenir compte des conclusions du débat public et de les intégrer à la rédaction du PSN, tout en respectant les obligations européennes.

Cette rédaction se fait par étapes :

- › diagnostic de la situation du secteur agricole, agroalimentaire, forestier et rural ;
- › hiérarchisation des objectifs (fixés par la Commission européenne) et des besoins ;
- › définition de la stratégie ;
- › élaboration d'un système de distribution des subventions en cohérence avec les objectifs hiérarchisés et la stratégie élaborée.

La rédaction de la partie sur la hiérarchisation se déroulant au début du printemps 2020, il était donc important que le débat puisse recueillir l'avis du public et des parties prenantes sur cette priorisation et que cet avis soit communiqué au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en temps utile, soit avant la fin du débat public.

Pour cette raison, la commission a fait le choix méthodologique de suivre le rythme d'élaboration du PSN, et de dédier la première partie du débat public à la hiérarchisation ([Voir modalités](#)).

Pour lui permettre de prendre en compte les résultats de cette première étape du débat, la commission s'était engagée auprès de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises du MAA (DGPE) en novembre 2019, à publier un compte-rendu d'étape qui serait, dans le respect du principe de transparence, public et publié sur le site de la CNDP et sur celui du débat public (impactons.debatpublic.fr). Dans le même esprit, et dans le respect du principe de reddition des comptes, la DGPE s'est engagée à répondre à ce compte-rendu d'étape avant la fin du débat public et avant la finalisation de la rédaction de cette partie du PSN. Il est nécessaire que soit respecté le droit de toutes celles et ceux qui se sont exprimé.e.s à savoir comment leurs contributions ont été prises en compte.

Le second élément qui explique la publication de ce compte-rendu d'étape est la suspension du débat public ImpACtions ! consécutive aux dispositions gouvernementales mises en œuvre pour faire face à la crise du Covid-19 (confinement et [ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020](#) relative à la prorogation des délais de l'action administrative échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période), et conformément à la décision n°2020/57/[Procédures](#) prise par la CNDP.

Cela a entraîné une prolongation du calendrier du débat jusqu'à l'automne. Pour faire face à cet imprévu et pallier l'impossibilité de tenir en mars les dispositifs de participation prévus, l'équipe du débat a décidé de prolonger le délai de réponse au questionnaire en ligne sur la hiérarchisation des objectifs et de prendre en compte dans ce compte-rendu d'étape, non seulement les résultats du questionnaire mais aussi tous les avis et commentaires publiés jusqu'au vendredi 3 avril 2020 sur la plateforme participative du débat.

PARTIE

1

**LE DÉBAT
ET SA PRÉPARATION**

1

CHIFFRES CLÉS DU DÉBAT

PENDANT LE DÉBAT

810 195
PERSONNES
TOUCHÉES



SITE INTERNET
(ouvert depuis le 12 janvier)



21 485
VISITEURS UNIQUES



55 167
pages vues



7 627
téléchargements

Documents les plus téléchargés



Dossier du Maître d'Ouvrage (MAA) **560**



Kit du débat maison **510**



Synthèse du dossier de saisine **310**



Projet de diagnostic en vue du futur Plan Stratégique National de la PAC **293**



Fiche 26 sur l'alimentation **288**



RÉSEAUX SOCIAUX



2 147
ABONNÉS TWITTER



143 publications

740 100 personnes atteintes

717 interactions



1 890
ABONNÉS FACEBOOK



30 publications

34 943 personnes atteintes

3 852 interactions

23 VIDÉOS PUBLIÉES



48 635 vues

39 890 vues sur Twitter

6 016 vues sur Facebook

2 739 vues sur Dailymotion

LES CONTRIBUTIONS



9 506 CONTRIBUTIONS



1 283
commentaires



377 avis



VIDÉOMATHON
43 personnes



7 409 réponses
au questionnaire



394
contributions courtes

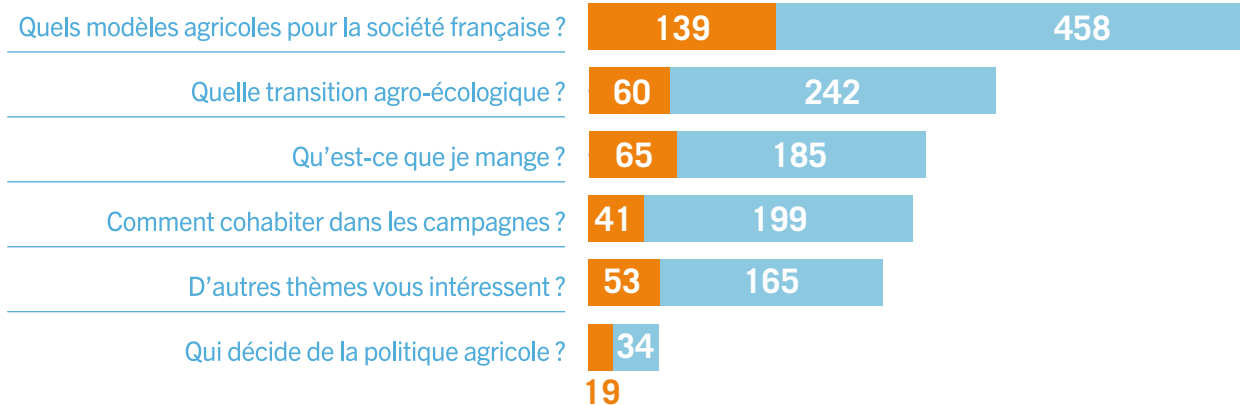
PLATEFORME PARTICIPATIVE



7 861 VISITES

**Thématiques
les plus plébicitées**

Contributions Commentaires





L'OBJET DU DÉBAT PUBLIC : LE PLAN STRATÉGIQUE NATIONAL

Quelle place et quel calendrier dans la préparation de la politique agricole commune post 2020 ?

La préparation de la PAC 2021-2027 est un processus courant sur plusieurs années, prenant en compte les politiques antérieures mais aussi la conjoncture contemporaine.

Le règlement « omnibus » de 2017 : vers une plus grande flexibilité

En septembre 2016, dans le cadre du réexamen du cadre financier pluriannuel de l'Union européenne, la Commission a publié une proposition de règlement relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, dit « règlement omnibus ».

Le volet agricole de ce règlement a été adopté le 11 décembre 2017 et est entré en application le 1^{er} janvier 2018¹. Il modifie les quatre principaux

règlements de 2013 de la PAC : règlement sur les paiements directs (1307/2013), règlement sur le développement rural (1305/2013), règlement sur l'organisation commune des marchés (1308/2013) et règlement « horizontal » (1306/2013). On note qu'il accorde une plus grande flexibilité aux États membres sur certains sujets (prairies permanentes par exemple).

• • • • •

¹ Règlement (UE) 2017/2393 du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2017 modifiant les règlements (UE) n° 1305/2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), (UE) n° 1306/2013 relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune, (UE) n° 1307/2013 établissant les règles relatives aux paiements directs en faveur des agriculteurs au titre des régimes de soutien relevant de la politique agricole commune, (UE) n° 1308/2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles et (UE) n° 652/2014 fixant des dispositions pour la gestion des dépenses relatives, d'une part, à la chaîne de production des denrées alimentaires, à la santé et au bien-être des animaux et, d'autre part, à la santé et au matériel de reproduction des végétaux. OJ L 350, 29.12.2017, p. 15–49 (BG, ES, CS, DA, DE, ET, EL, EN, FR, GA, HR, IT, LV, LT, HU, MT, NL, PL, PT, RO, SK, SL, FI, SV) Consultable en ligne : <http://data.europa.eu/eli/reg/2017/2393/oj>

Les propositions de l'Assemblée nationale et du Sénat pour la future PAC

A cette période, en amont donc des propositions de la Commission européenne pour la PAC 2021-2027, des travaux ont été conduits tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, par des groupes de travail communs aux commissions des affaires économiques et aux commissions des affaires européennes, dans la perspective de faire connaître au gouvernement et à l'Union européenne, les souhaits du Parlement en matière de politique agricole commune.

L'Assemblée nationale enregistre le 22 février 2017 un rapport² sur une proposition de résolution européenne sur « l'avenir de la politique agricole commune après 2020 ». La version définitive de cette résolution³ est adoptée le 10 mars 2017. Le 28 juin 2018, l'Assemblée nationale adopte une autre résolution européenne⁴, « relative à une agriculture durable pour l'Union européenne ».

Au Sénat, le travail de fond mené à partir de l'hiver 2016-2017 s'est traduit par l'adoption d'un rapport d'information⁵, publié le 20 juillet 2017, intitulé « Politique Agricole Commune : traverser le cap dangereux de 2020 ». Deux résolutions du Sénat, la première⁶ en date du 8 septembre 2017, la seconde⁷ du 6 juin 2018, comportant respectivement dix-sept et vingt-cinq points, ont formulé un ensemble de demandes et de recommandations.

- • • • •
- 2 Rapport fait au nom de la Commission des affaires économiques sur la proposition de résolution européenne sur l'avenir de la politique agricole commune après 2020 (n° 4475), par Mme Karine DANIEL (Députée), 22 février 2017, consultable en ligne : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/rapports/r4549.asp>
 - 3 Texte adopté n° 931, Résolution européenne sur l'avenir de la politique agricole commune après 2020., Assemblée nationale, Quatorzième législature, session ordinaire de 2016-2017, 10 mars 2017, consultable en ligne : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/ta/ta0931.asp>
 - 4 Texte adopté n° 150, Résolution européenne relative à une agriculture durable pour l'Union européenne., Assemblée Nationale, quinzième législature, session ordinaire de 2017-2018, 28 juin 2018, consultable en ligne : http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15t0150_texte-adopte-seance
 - 5 Rapport d'information n° 672 (2016-2017), Sénat, Commission des affaires européennes et Commission des affaires économiques, M. Daniel GREMILLET, Mme Pascale GRUNY, MM. Claude HAUT et Franck MONTAUGÉ, 20 juillet 2017, consultable en ligne : <http://www.senat.fr/rap/r16-672/r16-672-syn.pdf>
 - 6 Résolution européenne adoptée n° 96 sur la réforme de la politique agricole commune (PAC), Sénat, Session ordinaire de 2018-2019, 7 mai 2019, consultable en ligne : <http://www.senat.fr/leg/tas18-096.html>
 - 7 Résolution européenne adoptée n° 116 en faveur de la préservation d'une politique agricole commune forte, conjuguée au maintien de ses moyens budgétaires, Sénat, session ordinaire du 2017-2018, 6 juin 2018, consultable en ligne : <http://www.senat.fr/leg/tas17-116.html>

Les plans stratégiques nationaux de la PAC proposés par la Commission européenne le 1^{er} juin 2018

La Commission européenne a rendu publique, le 1^{er} juin 2018, trois propositions de règlement pour la Politique Agricole Commune 2021-2027. Le projet de nouveau règlement dit « horizontal » (COM 393)⁸ porte sur le financement, la gestion et le suivi de la politique agricole commune, tout en procédant à l'abrogation de l'actuel règlement (UE) n°1306/2013 traitant des mêmes sujets.

Celui de nouveau règlement dit « modificatif » (COM 394)⁹, modifie plusieurs règlements antérieurs, en particulier le règlement 1308/2013 portant sur l'organisation commune des marchés. Le troisième (COM 392)¹⁰ introduit une nouveauté, les plans stratégiques nationaux, et en définit les règles.

Bien que les règlements proposés par la Commission le 1^{er} juin 2018 n'aient toujours pas été adoptés¹¹ au début du printemps 2020, ils constituent dans leur version initiale le cadre imposé aux États membres pour la préparation de la future PAC.

Les plans stratégiques nationaux sont l'objet des articles 91 à 109 du projet de règlement COM 392, qui prescrivent la prise en compte de certaines exigences (notamment en matière d'ambitions environnement et climat, de transparence de

procédures, de partenariats...), et décrivent le contenu du plan et les conditions de son approbation par la Commission.

Le contenu du plan est défini à l'article 95 qui dispose que chaque plan comprend les sections suivantes :

- › une évaluation des besoins ;
- › une stratégie d'intervention ;
- › une description des éléments communs à plusieurs interventions ;
- › une description des interventions sous la forme de paiements directs, des interventions sectorielles et des interventions en faveur du développement rural figurant dans la stratégie ;
- › un plan cible et un plan financier ;
- › une description du système de gouvernance et de coordination ;
- › une description des éléments qui garantissent la modernisation de la PAC ;
- › une description des éléments liés à la simplification et à la réduction de la charge administrative pesant sur les bénéficiaires finaux

• • • • •

8 Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune et abrogeant le règlement (UE) n°1306/2013, N°1306/2013, COM/2018/393 final - 2018/0217 (COD), consultable en ligne : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=COM%3A2018%3A393%3AFIN>

9 Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant les règlements (UE) n° 1308/2013 portant organisation commune des marchés dans le secteur des produits agricoles, (UE) n°1151/2012 relatif aux systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires, (UE) n° 251/2014 concernant la définition, la description, la présentation, l'étiquetage et la protection des indications géographiques des produits vinicoles aromatisés, (UE) n° 228/2013 portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions ultrapériphériques de l'Union et (UE) n° 229/2013 portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des îles mineures de la mer Égée, COM/2018/394 final, consultable en ligne : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A52018PC0394>

10 Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant des règles régissant l'aide aux plans stratégiques devant être établis par les États membres dans le cadre de la politique agricole commune (les « plans stratégiques relevant de la PAC ») et financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), et abrogeant le règlement (UE) n° 1305/2013 du Parlement européen et du Conseil et le règlement (UE) n° 1307/2013 du Parlement européen et du Conseil, COM/2018/392 final - 2018/0216 (COD), consultable en ligne : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=COM%3A2018%3A392%3AFIN>

11 Deux événements politiques ont contribué à ce retard (le projet prévoyait un dépôt des PSN au 1^{er} janvier 2020) : le Brexit et les élections du Parlement européen en 2019.

Il est ajouté que chaque plan stratégique relevant de la PAC comprend les annexes suivantes :

- › une annexe I relative à l'évaluation ex ante et à l'évaluation environnementale stratégique ;
- › une annexe II relative à l'analyse SWOT (Analyse Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces) ;
- › une annexe III relative à la consultation des partenaires ;
- › une annexe IV relative à l'aide spécifique au coton ;
- › une annexe V relative au financement national complémentaire fourni dans le champ d'application du plan stratégique relevant de la PAC.

Réactions parlementaires nationales au concept de PSN

À la lecture de ces projets de règlements, l'Assemblée nationale et le Sénat font le constat, exprimé dans plusieurs documents¹² qu'il existe un écart important entre les orientations qu'ils ont défendues et le schéma de réforme proposé par la Commission européenne.

En particulier, il est estimé que le nouveau mode de mise en œuvre de la PAC, avec les plans stratégiques nationaux, est « *fondé sur le recours à une conception abusive et détournée du principe de subsidiarité* », voire « *contraire au principe de subsidiarité* ».

Sur le fond, il est indiqué que ces mesures « *ne doivent pas conduire à une renationalisation rampante et à une dilution progressive de la PAC* » ni à « *un transfert de bureaucratie, sans bénéfice réel ni pour les agriculteurs européens, ni même in fine pour les consommateurs et les citoyens européens* », et qu'il convient « *d'éviter à tout prix le risque de déconstruction de la politique agricole commune, au fil du temps et à l'horizon 2027* ».

• • • • •

12 Voir en particulier :

Rapport d'information n°317 (2018-2019) de M. Daniel GREMILLET, Mme Pascale GRUNY, MM. Claude HAUT et Franck MONTAUGÉ, fait au nom de la commission des affaires européennes et de la commission des affaires économiques, Sénat, déposé le 14 février 2019, consultable en ligne : <http://www.senat.fr/rap/r18-317/r18-317.html>

Résolution européenne adoptée n° 96 sur la réforme de la politique agricole commune (PAC), Sénat, Session ordinaire de 2018-2019, 7 mai 2019, consultable en ligne : <http://www.senat.fr/leg/tas18-096.html>

Texte adopté n°170, résolution européenne portant avis motivé sur la conformité au principe de subsidiarité de la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant des règles régissant l'aide aux plans stratégiques devant être établis par les États membres dans le cadre de la politique agricole commune (COM[2018] 392 final), Assemblée nationale, quinzième législature, 25 août 2018, consultable en ligne : http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15t0170_texte-adopte-seance

Texte issu de la conférence de consensus entre parlementaires français et député.e.s français.e.s au Parlement européen sur la politique agricole commune du 30 octobre 2019, Commissions européennes de l'Assemblée Nationale et du Sénat, 22 octobre 2019, consultable en ligne : <http://www2.assemblee-nationale.fr/content/download/180931/1812466/version/1/file/Texte+issu+de+la+conférence+de+consensus+européenne+sur+la+PAC.pdf>

La préparation du plan stratégique de la France

Ce Plan stratégique national, selon le calendrier prévisionnel actuel, devrait être rendu à la commission européenne fin 2020. Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation est chargé de conduire la négociation avec la Commission européenne. La position¹³ de la France pour cette négociation, définie en décembre 2018, prône une PAC « *commune et forte dans une Europe forte* », « *qui accompagne la transformation des filières agricoles et agroalimentaires* », « *qui porte une ambition environnementale en donnant au secteur agricole les moyens de réaliser sa transition agro-écologique* », « *qui protège contre les risques climatiques, sanitaires et économiques* », « *qui assure le renouvellement des générations, la vitalité des zones rurales et protège les territoires les plus fragiles et les plus éloignés* » et « *plus simple et plus compréhensible pour les agriculteurs et les citoyens* ».

C'est sur cette base, qu'il revient au MAA d'élaborer le plan stratégique français. Le document doit notamment définir quels sont les besoins prioritaires par rapport aux trois objectifs généraux, fixés par la Commission européenne, dont la réalisation passe par celle de neuf objectifs spécifiques et un objectif transverse¹⁴ (**voir document du maître d'ouvrage**).

L'identification de ces besoins doit reposer sur un diagnostic de la situation du secteur agricole, agroalimentaire, forestier et rural, assorti d'une analyse de ses forces et faiblesses d'une part, et des opportunités et des menaces identifiables, d'autre part, compte tenu d'un certain nombre de tendances qui se dégagent du contexte local, national, européen et mondial actuel.

La France a réalisé ce diagnostic, résultat d'une large concertation avec diverses parties prenantes. Il est consigné dans un **document**¹⁵ qui a été examiné par le Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire, co-présidé par le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et le président des régions de France. Ce diagnostic a été rendu public le 5 février 2020.



13 La position française sur la négociation de la politique agricole commune après 2020, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 22 mars 2019 ; consultable en ligne : <https://agriculture.gouv.fr/la-position-francaise-sur-la-negociation-de-la-politique-agricole-commune-apres-2020>

14 Cf. articles 5 et 6 de la Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil COM/2018/392, consultable en ligne : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=COM%3A2018%3A392%3AFIN>

15 Projet de diagnostic en vue du futur Plan stratégique national de la PAC post 2020, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 11 février 2020.

3

TRAVAIL PRÉPARATOIRE ET MODALITÉS DU DÉBAT PUBLIC

Travail préparatoire

Le travail préparatoire de la commission en charge du débat public a duré 3 mois, un temps très restreint par rapport à la pratique habituelle. En effet, en général, il faut en moyenne entre 6 et 8 mois pour préparer un débat public.

Cependant, malgré une saisine obligatoire mais tardive de la CNDP par le MAA, la commission nationale a décidé de raccourcir les délais de préparation pour permettre au MAA de tenir le calendrier qu'il considérait nécessaire pour rédiger le PSN et pour intégrer correctement les conclusions du débat public.

Le travail préparatoire de la commission particulière a été axé autour de trois actions principales :

- › **Mener une étude de contexte pour comprendre les attentes des parties prenantes vis-à-vis du débat public**, ainsi que leurs positions et propositions sur l'objet même du débat : le PSN et l'agriculture en France.
- › **Veiller à la complétude de l'information véhiculée par le dossier du maître d'ouvrage (DMO)**, c'est-à-dire du dossier d'information du public, rédigé par le MAA et sous son entière responsabilité, qui vise à renseigner sur le PSN, ses enjeux, ses implications budgétaires et ses effets pour l'agriculture française. Ce travail de relecture et d'envoi des commentaires, questions, requêtes de précisions, approfondissements a mobilisé fortement les équipes de la direction générale de la performance économique et environnementale (DGPE) qui ont été très réactives, disponibles et à l'écoute de la commission.
- › **Elaborer à la lumière des résultats de l'étude de contexte**, un calendrier et des modalités de débat numérique et présentiel en mesure de mobiliser et de permettre une participation la plus large et diverse possible du public.

L'étude de contexte : un débat inédit ; un sujet technique mais à fort potentiel mobilisateur ; la crainte du grand public

En à peine deux mois, la Cpdp a réalisé plus de 100 entretiens, impliquant plus de 160 personnes, avec les principales parties prenantes des secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire : agriculteur.rice.s, syndicats, coopératives agricoles, représentant.e.s de la grande distribution et de la restauration collective, associations de différente nature (de protection des animaux, environnementales, de consommateur.rice.s, etc.), établissements de formation agricole, acteurs institutionnels au niveau français tout comme européen.

La liste exhaustive des personnes rencontrées sera publiée en annexe du compte-rendu final du débat. Ces entretiens ont un statut de confidentialité car ils visent surtout à laisser s'exprimer librement les parties prenantes et permettre ainsi à la Cpdp de comprendre le système d'acteurs, leur positionnement, les alertes à prendre en compte dans la stratégie de mobilisation du public et dans la définition des modalités de débat et d'échange à adopter.

PROFILS DES ACTEURS RENCONTRÉS LORS DES ENTRETIENS PRÉALABLES

SYNDICATS (10)

- › Agricoles, de salarié.e.s, d'entreprises

COLLECTIVITÉS LOCALES (9)

- › Régions
- › Parcs Naturels Régionaux

DISTRIBUTION (6)

- › Grande distribution
- › Hard discount
- › Circuit court

AGROALIMENTAIRE (7)

- › Industries agroalimentaires
- › Coopératives

SERVICES DE L'ETAT (21)

- › Gouvernement (MTES - MAA)
- › Administration centrale : CGDD – MTES, DGPE - MAA,
- › Autorité environnementale
- › Parlement
- › Assemblée Nationale
- › Sénat
- › Conseil économique, social et environnemental
- › Etablissements publics : Agence Bio, Agences de l'Eau, Office français pour la Biodiversité, ODEADOM,
- › Chambre consulaire : Assemblée permanente des Chambres d'Agricultures
- › Société anonyme sans but lucratif : SAFER, Caisse des dépôts et consignations
- › Biodiversité

FORMATION ET RECHERCHE (16)

- › Chercheur.e.s
- › Think Tank
- › Lycées agricoles
- › Ecoles supérieures d'agronomie

ASSOCIATIONS (26)

- › environnementales, de consommateur.rice.s, agriculture et alimentation, bien-être animal, solidarité internationale, d'élu.e.s, de professionnel.le.s

ENTREPRISES DIVERSES (2)

- › Banque et assurance : Crédit agricole
- › Entreprise associative

RESTAURATION COLLECTIVE (4)

- › Syndicats
- › Entreprises

UNION EUROPÉENNE

- › Commission européenne – Direction Générale de l'Agriculture et du Développement rural

Nous nous limiterons à rendre compte des principaux résultats de cette étude de contexte qui ont influencé les choix de la commission en matière de mobilisation et d'outils proposés au public pour s'informer, s'exprimer et échanger.

Trois axes majeurs ont émergé de l'étude de contexte :

- › **une attente forte suite aux Etats généraux de l'alimentation (EGA) qui ont eu lieu en 2017** : si cette première concertation sur l'alimentation a été saluée comme une démarche intéressante dans laquelle pratiquement tous les acteurs de la chaîne agroalimentaire s'étaient impliqués, le manque d'ouverture au grand public, l'absence de garantie d'indépendance de la démarche ainsi que le décalage entre ambition et résultats ont été pointés par plusieurs acteurs pendant les entretiens. A côté de cette déception, une des avancées des EGA largement reconnue et citée par les parties prenantes interviewées a été l'établissement de contrats tripartites entre agriculteurs, transformateurs et distributeurs.

Cependant, le souvenir des EGA, de la manière dont ils se sont déroulés et des résultats qu'ils ont produits, a poussé certains acteurs à appréhender le débat public avec « prudence », voire « méfiance ». C'est le cas notamment de ceux qui ne voulaient pas « rejouer les EGA »¹ et qui demandaient à la Cpdp quelles garanties de prise en compte de leur contribution le gouvernement leur donnait. Ce tout premier vécu participatif dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture a marqué fortement les esprits et alerté la Cpdp sur la nécessité d'une démarche indépendante, transparente et marquée par des étapes systématiques de reddition des comptes.

- › **une crainte d'ouvrir un sujet si « technique » au grand public** : les parties prenantes étant toutes habituées à des concertations à « huis clos », elles se sont rapidement questionnées sur la capacité de citoyen.ne.s profanes à appréhender un sujet qu'elles jugeaient si « technique » et sur lequel les agriculteur.rice.s « connaissent déjà les besoins et les attentes des citoyens »². Si cette crainte est à prendre en compte attentivement, il est intéressant de remarquer une sorte de contradiction entre un discours, très répandu chez les interviewé.e.s, consistant à affirmer que les consommateur. rice.s ont les idées claires sur ce qu'elles/ils ne veulent plus ou sur ce qu'elles/ils voudraient voir développer davantage et l'incapacité présumée de la société à s'exprimer sur un sujet si technique.

Pour prendre en compte ces ressentis et ces points de vue, et pour reconnaître le rôle à part entière que les agriculteur.rice.s et les autres acteurs ont dans ce débat, la Cpdp a entamé un travail de préparation des débats publics sur le terrain avec les parties prenantes en les intégrant dans la conception ou en prévoyant des interventions introductives de leur part lors des ateliers thématiques. La Cpdp a également précisé à plusieurs reprises que l'objectif de ce débat n'était pas de faire des citoyen.ne.s des expert.e.s de l'agriculture et de ses méthodes, mais de les informer de façon plurielle et de les mettre dans les meilleures conditions pour apporter un avis « citoyen », donc non plus uniquement « profane » mais porteur des attentes, des craintes, des besoins et des pratiques de la société.

• • • • •

1 Extrait d'entretien – identité confidentielle

2 Extrait d'entretien – identité confidentielle

- › **une alerte sur la manière dont l'information sur un sujet si vaste est assurée** : la multi-dimensionnalité du sujet agricole, ses implications alimentaires, économiques, sociales et environnementales, ont été soulignées systématiquement lors des entretiens préalables. Ce constat a poussé la Cpdp tout d'abord à demander à la DGPE

une série de fiches thématiques abordant de manière factuelle et simple les questions les plus diverses liées à l'agriculture et à l'alimentation³ ainsi qu'à nourrir l'espace « Je m'informe » du site internet du débat d'une série de rapports et d'études provenant d'établissements et centres de recherches publics.

Les modalités du débat public ImPACtons ! : une diversité d'outils pour s'exprimer, débattre, proposer

À la lumière des résultats de l'étude de contexte, il a été décidé d'articuler le débat public autour de deux modalités (numérique et présentielle) et de trois familles de dispositifs (parties prenantes, grand public et mini-public). Cette approche méthodologique se traduit en 4 outils :



Cette assemblée délibérative vise à réunir un échantillon de la population française (140 citoyen. ne.s français.e.s tiré.e.s au sort) et les faire s'exprimer sur différents aspects de la politique agricole. Ce dispositif s'articule autour des séquences suivantes : apport d'une information équilibrée et plurielle aux participant.e.s, travail de délibération avec l'appui d'expert.e.s, temps de délibération entre les participant.e.s.

Ce panel ne vise pas à représenter la France du point de vue statistique mais à représenter plutôt la diversité et la significativité des points de vue existants au sein de sa population. Les critères suivants ont ainsi été identifiés pour la sélection des membres de cette assemblée : âge, genre, catégories socio-professionnelles, résidence en milieu urbain, périurbain ou rural. Un comité d'expert.e.s a été mis en place pour s'assurer de la pluralité de l'information et de la formation proposées aux participant.e.s.⁴



3 Plus de 20 fiches sur les sujets les plus divers ont été demandées : bien-être animal, situation de l'agriculture française et ses particularités, revenu agricole, eau, biodiversité, produits phytosanitaires, l'enseignement agricole, le foncier, etc.

4 Cécile Détang-Dessendre, directrice scientifique adjointe « Agriculture » de l'Inrae, Olivier Lazzarotti, géographe, professeur à l'Université de Picardie-Jules-Verne et membre du rhizome Chôros, Gilles Trystram, professeur, directeur général d'AgroParisTech et François Purseigle, professeur des universités en sociologie à l'Institut National Polytechnique de Toulouse.



Une plateforme est mise à la disposition du public. Indépendante de l'heure et du lieu, elle permet de :

- › donner les priorités sur les objectifs du PSN,
- › laisser un avis ou une contribution sur un thème au choix,
- › commenter les avis des autres internautes contributeurs et réagir,
- › déposer un cahier d'acteurs dont l'objet est d'offrir un moyen d'expression aux acteurs « institutionnels ». Ces cahiers d'acteurs sont diffusés en cours de débat, au fur et à mesure de leur production.



Un « kit de Débat maison » a été élaboré pour permettre à celles et ceux qui le souhaitent d'organiser leur propre débat. Pour que les résultats de ces débats maison soient pris en considération par la commission, il est impératif de remplir le formulaire contenu dans le kit et de le renvoyer à la commission qui en assurera la publication sur le site du débat et sur la plateforme participative.

Ces modalités ont des objectifs multiples et complémentaires entre eux :

- › travailler avec un échantillon de la population pendant trois jours pour faire ressortir les principaux questionnements, attentes et positionnements ;
- › s'ouvrir au grand public, aller vers lui et lui permettre d'échanger avec des acteurs et parties prenantes qu'il n'a pas l'occasion de côtoyer ;
- › proposer à celles et ceux qui préfèrent une expression individuelle et sans échange en présentiel de donner des avis ou de laisser des contributions sur une plateforme participative ;
- › démultiplier le débat en permettant à chacun.e de réaliser des échanges en autonomie.



Organisés dans toute la France, il s'agit de réunions publiques et thématiques. Elles sont libres et ouvertes à chacun.e. Elles permettent de s'informer sur le sujet en débat, sur le débat en lui-même, d'exprimer son avis sur le sujet et/ou de poser des questions. Elles peuvent également permettre d'approfondir certaines thématiques. Elles sont organisées et animées par la Commission nationale du débat public (Cndp).

PARTIE

2

**LES RÉSULTATS
DE LA PREMIÈRE PHASE
DU DÉBAT**

Cette partie du compte-rendu présente les résultats de tout type de contribution recueillie par la commission depuis le lancement du débat jusqu'à sa suspension à cause de l'épidémie de Covid-19.

Dans le chapitre 4, nous présenterons l'analyse des avis et des commentaires publiés sur la plateforme participative du débat du 23 février au 3 avril 2020. Dans le chapitre 5 nous présenterons l'analyse des réponses au questionnaire lancé sur la plateforme et visant à hiérarchiser les dix objectifs prioritaires du Plan Stratégique National édictés par la Commission européenne. Dans le chapitre 6, nous analyserons les contributions (post-it et vidéo) récoltées pendant le Salon de l'agriculture.

Concernant les analyses des contributions en ligne, nous avons constaté que selon le thème traité, les débats, leur structure, les arguments associés, et les controverses, elles étaient très différentes. Ainsi, certains thèmes ont polarisé davantage les points de vue, tandis que d'autres ont suscité plutôt des propositions précises ou révélé les imaginaires des un.e.s et des autres.

En termes de structure, nous avons donc choisi de reproduire la diversité de ces débats et de ces

contributions en rédigeant nos analyses par thème de manière non homogène, mais plus fidèle à la manière dont l'expression en ligne a eu lieu.

Notamment, pour les thèmes des modèles agricoles et de l'alimentation, nous avons fait le choix de citer très peu de contributions car elles ont fait émerger des débats très polarisés et des chaînes argumentatives très structurées et surtout très récurrentes. Sur le thème des transitions agro-écologiques, nous avons choisi une analyse moins discursive et moins poussée pour laisser davantage de place aux propositions qui ont émergé. Concernant les thèmes de la gouvernance, du système des aides et le thème libre (au choix des contributeur.rice.s), nous avons opté pour une synthèse des principaux sujets, inquiétudes et arguments soulignés par les participant.e.s en raison du nombre réduit des contributions. Enfin, pour le thème de la cohabitation dans les campagnes, ayant remarqué qu'il suscitait l'expression d'imaginaires, de ressentis touchant à plusieurs sphères (perception, représentations sociales, intime, témoignage), nous avons mis en avant la parole telle qu'elle s'est exprimée en donnant plus de place aux citations des contributeur.rice.s.



ANALYSE DES AVIS ET DES COMMENTAIRES EN LIGNE

(POSTÉS DU 23 FÉVRIER AU 3 AVRIL 2020)

La plateforme participative du débat ImPACtons! a été ouverte du 23 février au 3 avril 2020 à minuit. Les participant.e.s avaient la possibilité d'exprimer soit un avis, soit un commentaire, soit de formuler les deux. Ainsi, une seule personne pouvait déposer à la fois un ou plusieurs avis, réagir plusieurs fois en commentant les avis exprimés par d'autres contributeur.rice.s, voire en participant aux échanges induits par son avis. Lors de la publication d'un avis, la possibilité était offerte de classer ce dernier dans un des thèmes proposés par la commission ou d'en formuler un autre dans la rubrique « D'autres thèmes vous intéressent ? ».

Après avoir dressé un tableau quantitatif des avis et commentaires associés (voir ci-dessous), nous procéderons à l'analyse qualitative du corpus issu de la plateforme participative en abordant ces contributions selon leur thème de référence. Cette analyse par thème permet de mieux mettre en évidence ce que les internautes estiment important, nécessaire, urgent ou ce qu'elles.ils proposent par rapport à chaque grand enjeu du débat.

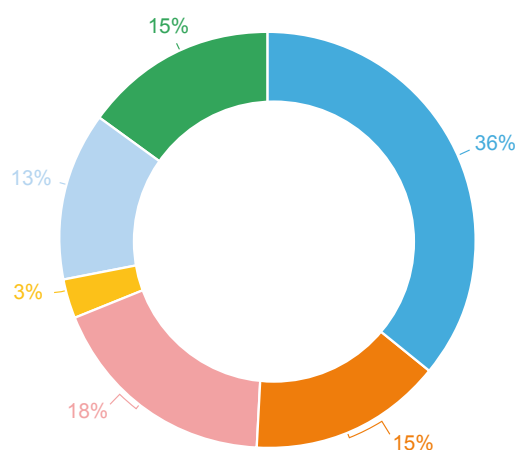
Un tableau quantitatif : plus de commentaires que d'avis et des « habitué.e.s » de la plateforme

481 contributeur.rice.s ont livré leur avis et/ou commentaires sur la plateforme, regroupant 377 avis et suscitant 1 283 commentaires. Au total donc, 1 660 contributions ont été recueillies sur la plateforme participative en à peine un mois et demi. Le thème ayant suscité le plus de débat est celui portant sur les modèles agricoles.

Plusieurs participant.e.s (223) ont contribué au débat en rédigeant seulement un ou plusieurs commentaires, sans jamais exprimer d'avis.

D'autres participant.e.s (191) se sont au contraire mobilisés dans l'objectif de rédiger un avis et non de participer aux échanges à travers la publication de commentaires.

RÉPARTITION DES AVIS ET COMMENTAIRES PAR THÈME



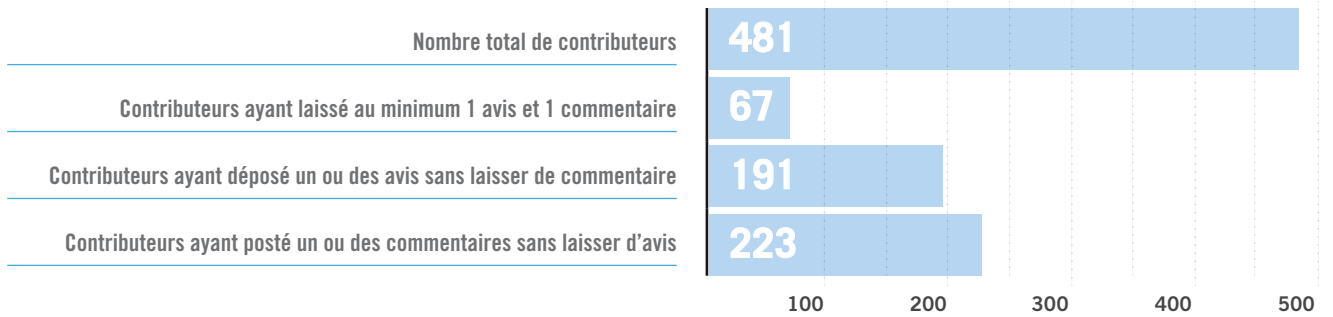
- Quels modèles agricoles pour la société française ?
- Qu'est-ce que je mange ?
- Quelle transition agro-écologique pour l'agriculture ?
- Qui décide de la politique agricole ?
- Autres Thèmes
- Comment cohabiter dans les campagnes ?

Il est intéressant de relever que s'il y a eu plus de commentaires que d'avis, ce sont ces derniers qui reflètent une diversité plus importante du public qui s'est exprimé. Les avis ont mobilisé un nombre plus élevé de contributeurs (212 personnes ont laissé au moins 1 avis, contre 141 personnes qui ont laissé au moins 1 commentaire). Deux chiffres représentent bien la faible diversité du public qui s'est plutôt exprimé à travers des commentaires plutôt que des avis : 1 personne a laissé 20 avis alors que s'agissant des commentaires 1 seule personne en a laissé 125. Si cette dernière donnée indique qu'il y a eu des « habitué.e.s » de la plateforme,

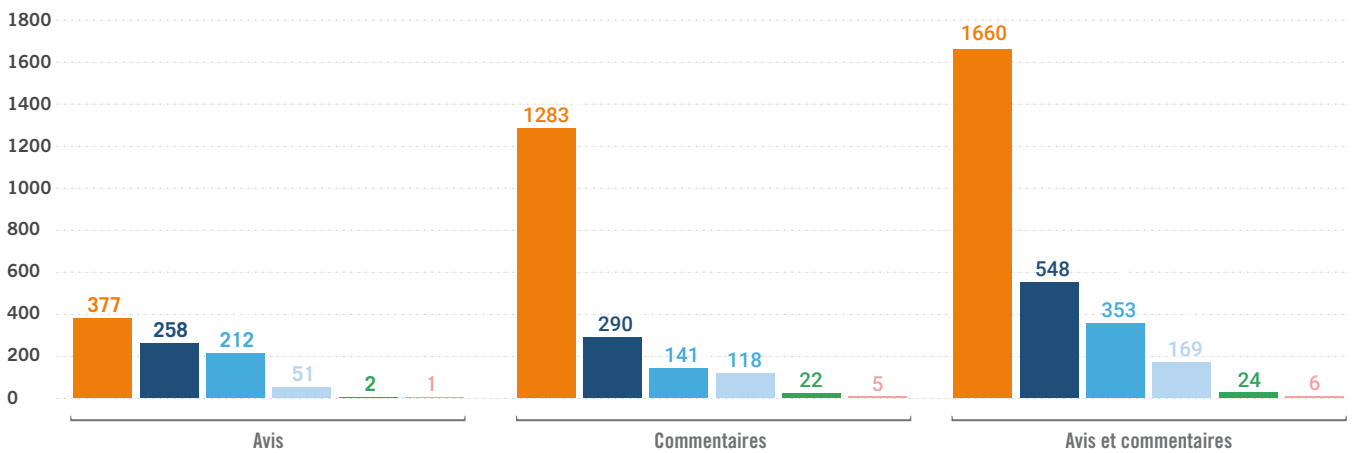
elle nous suggère aussi que ces habitué.e.s ont mis en place des stratégies particulières. En effet, comme le montre aussi l'analyse qualitative des contributions en ligne, la stratégie de mobilisation des personnes se connectant régulièrement s'est basée sur la réaction systématique et très ponctuelle à chaque avis ne reflétant pas leur point de vue.

Afin de refléter la nature de la participation, nous avons comptabilisé séparément le nombre de participant.e.s, le nombre d'avis et le nombre de commentaires.

TYPE DE PARTICIPATION PAR CONTRIBUTEUR



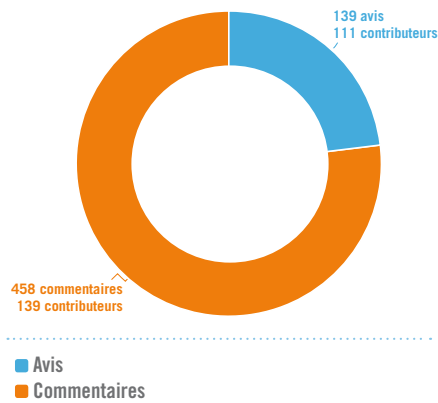
RÉPARTITION DES CONTRIBUTIONS



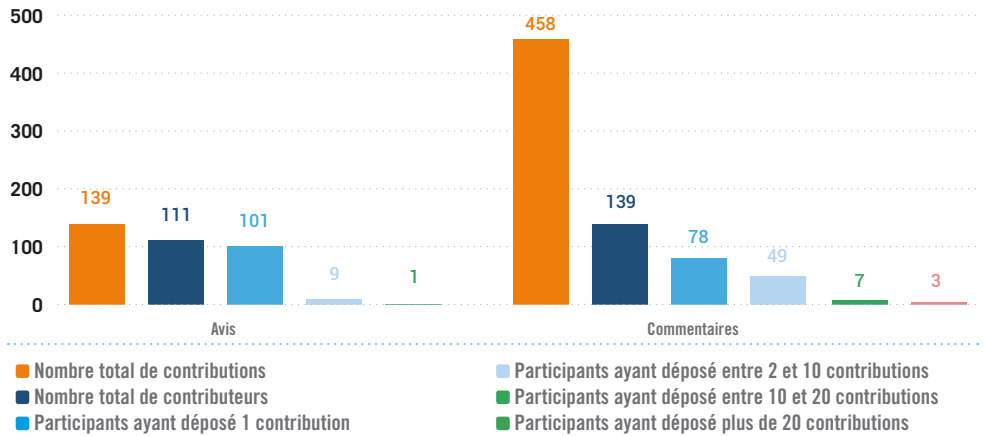
- Nombre de contributions
- Nombre de contributeurs
- Nombre de participants ayant déposé 1 contribution
- Nombre de participants ayant déposé entre 2 et 10 contributions
- Nombre de participants ayant déposé entre 10 et 20 contributions
- Nombre de participants ayant déposé plus de 20 contributions

« Quels modèles agricoles pour la société française ? »

TOTAL PARTICIPATION

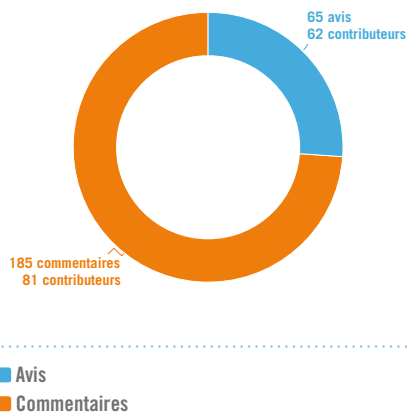


RÉPARTITION DES CONTRIBUTEURS ET DE LEURS CONTRIBUTIONS

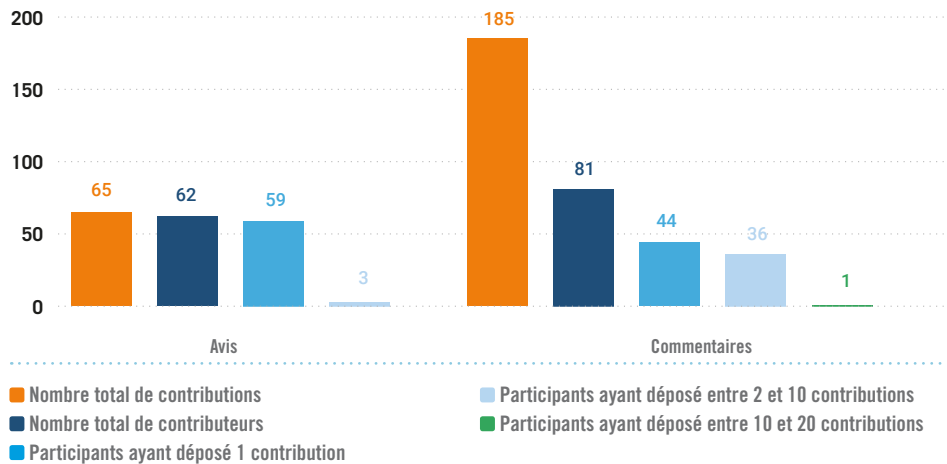


« Qu'est-ce que je mange ? »

TOTAL PARTICIPATION

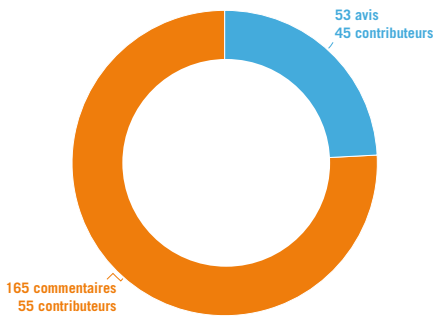


RÉPARTITION DES CONTRIBUTEURS ET DE LEURS CONTRIBUTIONS



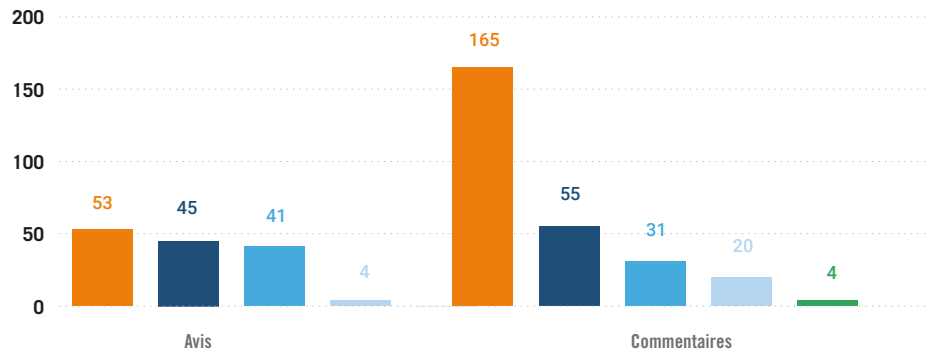
« D'autres thèmes vous intéressent ? »

TOTAL PARTICIPATION



- Avis
- Commentaires

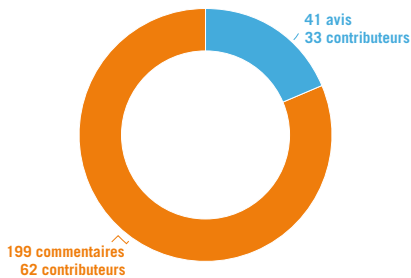
RÉPARTITION DES CONTRIBUTEURS ET DE LEURS CONTRIBUTIONS



- Nombre total de contributions
- Nombre total de contributeurs
- Participants ayant déposé 1 contribution
- Participants ayant déposé entre 2 et 10 contributions
- Participants ayant déposé entre 10 et 20 contributions

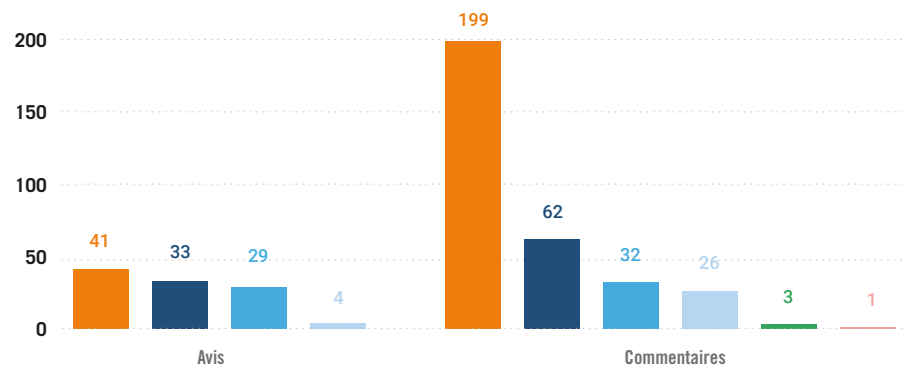
« Comment cohabiter dans les campagnes ? »

TOTAL PARTICIPATION



- Avis
- Commentaires

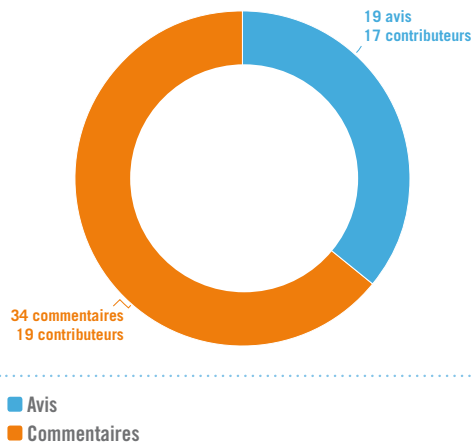
RÉPARTITION DES CONTRIBUTEURS ET DE LEURS CONTRIBUTIONS



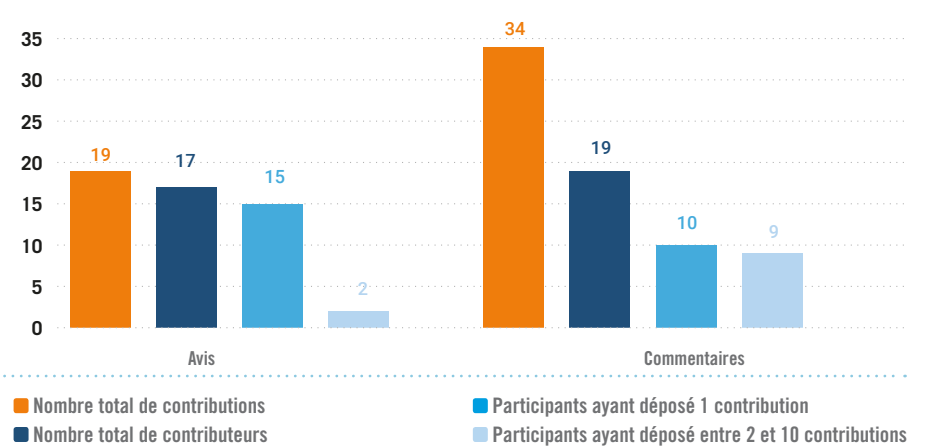
- Nombre total de contributions
- Nombre total de contributeurs
- Participants ayant déposé 1 contribution
- Participants ayant déposé entre 2 et 10 contributions
- Participants ayant déposé entre 10 et 20 contributions
- Participants ayant déposé plus de 20 contributions

« Qui décide de la politique agricole ? »

TOTAL PARTICIPATION

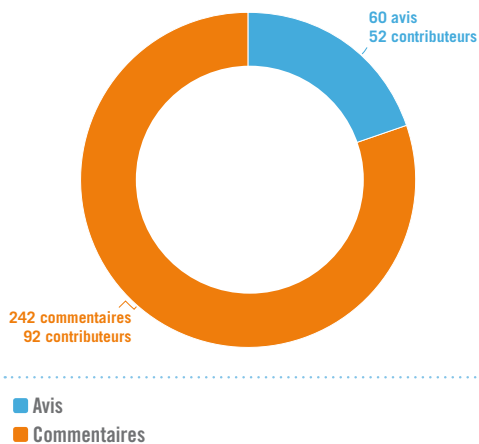


RÉPARTITION DES CONTRIBUTEURS ET DE LEURS CONTRIBUTIONS

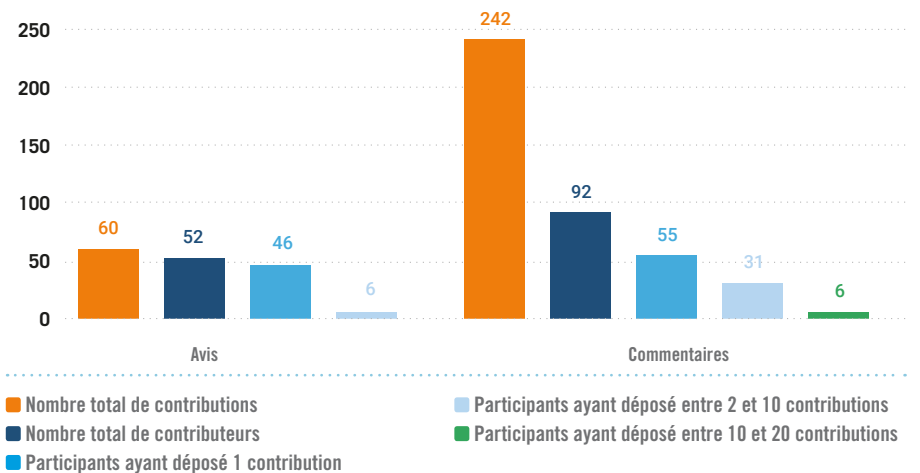


« Quelle transition agro-écologique pour l'agriculture ? »

TOTAL PARTICIPATION



RÉPARTITION DES CONTRIBUTEURS ET DE LEURS CONTRIBUTIONS



L'analyse sur le fond des contributions en ligne

Quels modèles agricoles pour la société française ?

Des questions de vision et de légitimité

Avant de présenter l'analyse du contenu des avis et des commentaires concernant le thème « Quels modèles agricoles pour la société française ? », il est important de souligner deux points apparus clairement à la lecture du corpus des 139 avis et des 458 commentaires en ligne sur ce thème.

Le premier constat concerne la nature particulière des échanges et des positions que ce thème a suscité. Parmi les 6 thèmes proposés, ce thème en particulier a été très mobilisateur, et a suscité le plus d'avis et de commentaires associés. Plus que d'autres, cette thématique a suscité l'expression de positions - plutôt que de simples points de vue - très réfléchies, complètes et souvent très arrêtées c'est-à-dire peu susceptibles de changer dans leur fondement substantiel lors des échanges en ligne.

Ces positions témoignent des visions très larges sur les orientations futures et actuelles de l'agriculture française et européenne dans certains cas : bien que les internautes/citoyens n'aient pas nécessairement adopté un ton polémique dans leurs contributions, nous avons pu dégager, néanmoins, une cartographie des positions souvent situées les unes par rapport aux autres dans un rapport d'opposition.

Deux positions ont clairement émergé :

- › La position de celles et ceux qui considèrent que les systèmes agricoles actuels ne sont pas à

changer – en particulier le système dit intensif – autrement que pour les adapter graduellement aux enjeux de la transition écologique et dans la limite de ce qui est compatible avec les objectifs premiers de l'agriculture ;

- › La position de celles et ceux qui estiment que seul un changement profond du système actuel – et notamment l'arrêt du système intensif – peut permettre une transition agro-écologique intégrant pleinement les enjeux environnementaux, sanitaires ainsi que la préservation des ressources naturelles.

Bien évidemment, entre ces deux positions, d'autres, intermédiaires ou plus nuancées, ont pu s'exprimer et seront détaillées ci-dessous.

Le deuxième constat préliminaire tient au fait que ce thème a suscité plus que d'autres, ce que communément on appelle un « débat sur le débat ». Si le fait de questionner le débat, son organisation, ses lieux et modalités est une dynamique récurrente, ce qui l'est moins est la tendance de certains contributeur.rice.s à remettre en discussion la légitimité de la parole citoyenne.

« Laissez les ruraux faire leur travail, ils veulent vous nourrir, pas vous empoisonner : ce serait ridicule de vouloir empoisonner son consommateur »

« Bonjour Madame, en effet vous n'êtes pas agricultrice. Croyez-vous réellement avoir les compétences de parler de choses que vous n'en connaissez pas »

« Je pense que ce n'est pas à nous de définir l'avenir de la politique agricole mais aux premiers intéressés les agriculteurs »

Ces quelques citations montrent la réticence de certains à reconnaître la pertinence de la parole citoyenne et profane lorsqu'elle exprime non pas des jugements, mais des aspirations, des requêtes, des attentes et alors que le droit de s'exprimer sur ce sujet lui est reconnu par les textes réglementaires.

Trois arguments sont ainsi utilisés face à ces postures par celles et ceux qui estiment que les citoyens ont un mot à dire.

- › Le premier argument utilisé se base sur la prémisse suivante : le secteur agricole est un des secteurs ayant le plus d'impact sur l'environnement et donc les citoyen.ne.s doivent pouvoir s'exprimer.
- › Le deuxième argument exprimé se fonde sur le fait que l'agriculture et l'alimentation soient des sujets qui concernent chaque citoyen.ne en tant que consommateur.rice.
- › Le dernier argument mobilisé touche au fait que les citoyen.ne.s, étant également des contribuables, ils.elles sont donc directement concerné.e.s par les subventions versées dans le cadre de la PAC.

Sil'on procède à une analyse strictement sémantique des titres des avis ainsi que de leur contenu, il est très facile de constater leur orientation claire : ils réclament des agricultures différentes de celles actuelles, davantage tournées vers la prise en compte de l'environnement, de la biodiversité et de la préservation des ressources naturelles avec une attention particulière aux conditions de vie des agriculteur.rice.s et garantissant une alimentation saine et accessible pour tous. Les aides de la PAC devraient être, selon ceux et celles qui ont exprimé ces positions, réorientées en ce sens.

Un débat structurellement dichotomique...

L'analyse des commentaires a cependant montré une demande généralisée des contributeur.rice.s de sortir des approches dichotomiques opposant des modèles (intensif/extensif ; bio/conventionnel) surtout face aux controverses qui ont pu émerger. Deux sujets de

controverses ont fait l'objet de vifs échanges basés sur des arguments relevant parfois du registre du témoignage, ou de celui des études scientifiques, ou encore de celui des attentes sociétales.

Le premier clivage qui a émergé porte sur la place et le rôle de l'agriculture biologique (et du label associé). Si certain.e.s réclament le passage au tout bio comme clé de la transition agro-écologique, comme un système permettant de « *mieux gagner sa vie d'agriculteur.rice* », plus soutenable et plus respectueux de l'environnement, avec des cahiers des charges très précis et rigoureux, d'autres doutent de ses vertus, de sa capacité à satisfaire la sécurité alimentaire du pays, et même de son réel impact bénéfique sur l'environnement et sur la santé.

D'autres internautes s'agacent des appels à une généralisation de l'agriculture bio qui ne tiendrait pas compte, selon eux, ni des réalités du métier, ni des enjeux de sécurité alimentaire. Cette notion de sécurité alimentaire est l'argument principal des défenseurs de l'agriculture conventionnelle qui considèrent que le recours à la chimie permettrait d'une part, de sécuriser les rendements et d'éviter tout risque de pénurie alimentaire, et d'autre part de garantir la sécurité sanitaire des aliments (les exemples du datura et des mycotoxines sont récurrents).

Certains estiment injuste d'accuser l'agriculture conventionnelle de manquer de qualité. Enfin, pour ces participant.e.s, une conversion forcée à l'agriculture biologique induirait des effets néfastes sur l'économie et l'aménagement du territoire.

Le deuxième clivage porte sur la question du recours aux produits phytosanitaires (également utilisés en agriculture bio) qui a donné lieu à de nombreux échanges portant sur leur opportunité/utilité et sur leur nocivité.

À ce propos, il est intéressant d'observer la chaîne argumentative dans laquelle s'insère la question des produits phytosanitaires d'origine chimique : pour celles et ceux qui soutiennent une agriculture intensive se basant sur l'usage des produits phytosanitaires, le raisonnement était le suivant :

Prémisse 1 : les produits phytosanitaires d'origine chimique sont nécessaires pour assurer des rendements et être compétitifs, stabiliser la production et assurer une certaine qualité sanitaire.

Prémisse 2 : le conventionnel et l'intensif sont les seuls modèles capables d'assurer l'autosuffisance alimentaire et ne pas être dépendants des importations (notamment pour les produits bas de gamme).

Conclusion : il serait bien de s'en passer mais c'est « impossible », « irréaliste », « utopique ».

Cette position montre une tendance à considérer et à vouloir décrire la situation actuelle comme une donnée inéluctable à prendre telle quelle, qui ne relèverait pas – elle aussi – de choix politiques ou de visions du monde, de l'environnement, de l'alimentation et de la société.

Cette tendance à « objectiver et naturaliser » la situation actuelle par certaines parties prenantes doit être prise en compte par le décideur lorsqu'il assumera le caractère politique et la vision qu'il décide de donner pour la future politique agricole française.

La chaîne argumentative caractérisant la position de celles et ceux qui considèrent qu'il faut réduire, voire arrêter, l'usage des produits phytosanitaires et qu'un changement des systèmes productifs agricoles est nécessaire, se structure de la manière suivante :

Prémisse 1 : il est possible, voire nécessaire, de changer les modes de production actuels à cause de leur impact sur l'environnement et sur la santé.

Prémisse 2 : le système conventionnel et intensif ne suffit plus/pas à garantir des conditions de vie correctes pour une partie des agriculteur.rice.s, tandis que d'autres modèles peuvent garantir une autosuffisance alimentaire.

Conclusion : il faut réorienter la politique agricole et les subventions provenant de la PAC vers des productions plus respectueuses de l'environnement

et de la santé.

Par ailleurs, quatre arguments ont été utilisés par les un.e.s et par les autres pour étayer leurs points de vue sur les modèles de production agricole, leurs atouts et leurs contraintes.

- › La capacité à répondre à la demande c'est-à-dire de produire une quantité importante de nourriture de qualité répondant aux besoins de la population française, européenne et mondiale (enjeu notamment du rendement) ;
- › Les impacts sur la santé humaine, la nature / l'environnement, le changement climatique (émissions de gaz à effet de serre (GES) notamment), la biodiversité, le patrimoine (paysages, espèces...);
- › Les besoins en termes de ressources humaines (et les conditions de travail afférentes), de ressources naturelles limitées (hydrocarbure, eau...) ou d'espaces ;
- › Les modèles économiques associés (coûts, recettes, risques, opportunités) et leur pérennité (durabilité, résilience, compétitivité...).

Les contributions utilisent de manière équivalente les notions de « réalisme » et de « pragmatisme » en opposition à une vision tronquée de la réalité, qui serait basée sur l'« utopie » (plus ou moins « douce ») ou le « dogmatisme », déclinée sous toutes ses formes sémantiques (« ayatollah », « gourous », « prêche » ...).

Nous avons inséré dans les tableaux suivants les principaux arguments concernant les sujets les plus controversés ou les plus récurrents, à savoir l'agriculture biologique, l'agriculture conventionnelle, la permaculture, les produits phytosanitaires et l'agro-écologie.

TABLEAU DES POSITIONS ÉTAYÉES PAR DES ARGUMENTS CONCERNANT L'AGRICULTURE CONVENTIONNELLE

	CAPACITÉ PRODUCTIVE	IMPACTS	BESOINS	MODÈLES ÉCONOMIQUES ET PÉRENNITÉ
FAVORABLE	<ul style="list-style-type: none"> Elle a permis et permet de produire suffisamment de nourriture pour alimenter la population mondiale en constante augmentation C'est le seul modèle permettant d'avoir des rendements élevés 	<ul style="list-style-type: none"> Elle a un impact positif sur la stabilité des régions (« <i>Voulez-vous que des émeutes de la faim apparaissent en France comme il y en a eu en Egypte en 2009 ?</i> ») 	<ul style="list-style-type: none"> Elle a permis de réduire drastiquement la main d'œuvre nécessaire (« <i>L'agriculture pétrolière a permis à 80% des Français.es de ne plus avoir besoin de travailler dans les champs.</i> ») 	<ul style="list-style-type: none"> Le seul modèle capable de résister à la concurrence internationale et de rester compétitifs
DÉFAVORABLE	<ul style="list-style-type: none"> Elle « <i>menace l'alimentation mondiale en détruisant les sols, la symbiose entre mycorhizes et plantes, celle entre les plantes et toute la faune.</i> » car cela pourrait avoir un impact négatif significatif sur les rendements « <i>Sans pollinisation, les rendements des cultures vivrières européennes pourraient chuter de 25 à 32%</i> » La qualité nutritive des aliments n'est pas suffisante 	<ul style="list-style-type: none"> Son bilan est « <i>catastrophique</i> » voire « <i>destructeur</i> » sur les ressources, la biodiversité, la qualité des sols, le changement climatique, l'accroissement des maladies ou les paysages. Son bilan énergétique est « <i>insoutenable</i> » La terre et les animaux ne sont pas « <i>respectés</i> » et sont « <i>perçus uniquement comme des «machines à produire»</i> » ; l'élevage intensif est d'une « <i>cruauté inouïe</i> » 	<ul style="list-style-type: none"> Elle est « <i>dépendante du pétrole ainsi que des 5 mines de phosphore qui se vident.</i> » La quantité de calories d'hydrocarbures nécessaires pour produire une calorie alimentaire est trop importante : « <i>4 calories de pétrole investies pour produire une calorie de blé, 25 à 30 investies pour produire une calorie de viande animale.</i> » Une des « <i>erreurs</i> » de l'agriculture productiviste a été de sélectionner seulement quelques variétés et s'attendre à ce qu'elles s'adaptent à tous les sols. 	<ul style="list-style-type: none"> Elle ne permet pas d'assurer un « <i>revenu correct</i> » et le bien-être des agriculteur.rice.s. L'industrialisation, la spécialisation et la mondialisation de l'agriculture apportent de la « <i>vulnérabilité</i> » et réduit notre résilience Elle est « <i>obsolète</i> » et met en péril les prochaines générations : « <i>Continuer avec les pratiques des années 90 (...) c'est la politique de la terre brûlée et ne pas penser aux générations qui suivent.</i> »

TABLEAU DES POSITIONS ÉTAYÉES PAR DES ARGUMENTS
CONCERNANT LES INTRANTS CHIMIQUES (PESTICIDES NOTAMMENT)

	QUANTITÉ ET QUALITÉ	IMPACTS	BESOINS	MODÈLES ÉCONOMIQUES ET PÉRENNITÉ
FAVORABLE	<ul style="list-style-type: none"> › Ils permettent d'assurer une production de nourriture « <i>abondante, saine et contrôlée</i> ». › Ils améliorent la qualité des aliments et permettent de « <i>limiter les dangers pour la santé publique</i> » même s'il faut « <i>rester vigilant sur leurs impacts</i> » sur la santé du consommateur. 	<ul style="list-style-type: none"> › Les herbicides alternatifs pourraient présenter des profils toxicologiques et écotoxicologiques plus défavorables que ceux des produits chimiques › Ils permettent de moins labourer (ce qui est « <i>mauvais pour la vie du sol</i> ») › Ils ne sont pas dangereux : le débat sur les pesticides relève de « <i>l'enfumage politique</i> », basé sur des croyances alimentées par les médias › Pourquoi chercher à protéger les gens contre des produits qui sont manipulés à hautes doses par les agriculteur.rice.s sans problème ? 	<ul style="list-style-type: none"> › Ils ont permis de réduire drastiquement la main d'œuvre nécessaire (« <i>L'agriculture pétrolière a permis à 80% des Français.es de ne plus avoir besoin de travailler dans les champs.</i> ») 	<ul style="list-style-type: none"> › Les solutions alternatives n'existent pas vraiment et l'utilisation des pesticides est obligatoire pour respecter les normes de vente (même si les agriculteur.rice.s préféreraient s'en passer pour économiser) : « <i>nous n'avons pas vraiment le choix</i> »
DÉFAVORABLE	<ul style="list-style-type: none"> › Les rendements « <i>sous perfusion d'engrais</i> » sont de moins en moins performants › Sans remettre en cause certains apports des pesticides, il faut en réduire drastiquement l'utilisation 	<ul style="list-style-type: none"> › Ils sont dangereux pour la santé humaine, les sols, la qualité de l'air et la biodiversité, la diversité des graines › Tous les êtres vivants sont impactés › Ils ne sont pas biodégradables › Les engrais azotés sont les plus gros contributeurs d'émissions de GES en agriculture › Sur le glyphosate : les études ne sont pas complètes et sont partiales ; le principe de précaution doit s'appliquer face aux nombreuses alertes des scientifiques 	<ul style="list-style-type: none"> › Le pétrole et le gaz nécessaires pour produire les engrais chimiques et non produits en France créent une « <i>tension</i> » supplémentaire sur ces énergies. 	<ul style="list-style-type: none"> › Des solutions alternatives existent et permettent d'avoir un modèle économique plus pérenne en s'organisant › « <i>Il n'y aura pas de santé et de sécurité sans un assainissement des pratiques agricoles et un arrêt total des intrants chimiques</i> »

TABLEAU DES POSITIONS ÉTAYÉES PAR DES ARGUMENTS CONCERNANT L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

	QUANTITÉ ET QUALITÉ	IMPACTS	BESOINS	MODÈLES ÉCONOMIQUES ET PÉRENNITÉ
FAVORABLE	<ul style="list-style-type: none"> Elle peut être un remède à la réduction des rendements due à la dégradation des sols Elle peut être très productive La qualité nutritionnelle des produits est « certaine » 	<ul style="list-style-type: none"> Elle a des performances biosystémiques meilleures que l'agriculture conventionnelle (ex : biodiversité supérieure de 30 %) Les produits de biocontrôle (hors cuivre) sont biodégradables contrairement aux pesticides chimiques Le labour, nécessaire en bio, n'est « pas pire que l'usage répété et à foison de la chimie même raisonné ! » 		<ul style="list-style-type: none"> Le maraîchage bio intensif a fait ses preuves (« nous avons aujourd'hui des solutions viables et pérennes ») « En tenant compte d'un écart de rendement qui se contracte, et des coûts non compressibles en intrants chimiques, le « bio » s'en tire plutôt bien. »
INTERMÉDIAIRE	<ul style="list-style-type: none"> La question des vertus nutritionnelles des produits est « complexe » : la plus large étude réalisée par un panel de 18 auteurs.rice.s ne relève aucun écart significatif. 	<ul style="list-style-type: none"> Le bio n'est qu'un « label » et il faut faire une distinction entre le « bio » et le « bio industriel ». 	<ul style="list-style-type: none"> Elle est maîtrisable sur de petites surfaces mais pas applicable partout, notamment car elle nécessite plus de main d'œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> Le revenu dégagé par l'agriculteur.rice peut être un problème au vu des rendements plus faibles, notamment si les consommateurs.rice.s ne payent pas plus cher et si les distributeurs gardent des marges « disproportionnées ».
DÉFAVORABLE	<ul style="list-style-type: none"> Elle ne peut pas nourrir la population mondiale actuelle La qualité des aliments est remise en question (intoxication alimentaire avec de la farine de sarrasin bio) 	<ul style="list-style-type: none"> Le cuivre utilisé est dévastateur pour les sols, non biodégradable, très toxique et s'accumule dans le sol Les herbicides alternatifs pourraient être plus défavorables que les traditionnels Elle nécessite un labour plus important, ce qui détruit les sols Le bio exclusif augmenterait le changement climatique car il nécessite un usage plus important du tracteur 	<ul style="list-style-type: none"> Elle nécessite de mobiliser plus de terres afin de compenser les plus faibles rendements, ce qui pourrait avoir plus d'impacts environnementaux négatifs que le passage au bio 	

TABLEAU DES POSITIONS ÉTAYÉES PAR DES ARGUMENTS
CONCERNANT L'AGRO-ÉCOLOGIE

	QUANTITÉ ET QUALITÉ	IMPACTS	BESOINS	MODÈLES ÉCONOMIQUES ET PÉRENNITÉ
FAVORABLE	<ul style="list-style-type: none"> Les résultats de l'agro-écologie sont probants 	<ul style="list-style-type: none"> Selon le rapport sur les terres du GIEC, c'est le système qui répond le mieux aux critères identifiés comme critiques (plus que le bio qui n'est qu'à 41%) Elle permet de tenir compte de l'environnement sans détruire les équilibres naturels et en évitant les pollutions ; c'est une « évidence » 	<ul style="list-style-type: none"> Elle maximise l'utilisation de ressources locales dans une logique « d'auto-alimentation » et de recyclage Besoin de plus de main-d'œuvre : il faut plus de bras pour produire mais ce n'est pas forcément une mauvaise chose 	<ul style="list-style-type: none"> Elle représente une « 3^{ème} voie entre la bio et l'agrochimie », mise en pratique depuis des années, productive et rentable
DÉFAVORABLE	<ul style="list-style-type: none"> Plusieurs sources montrent qu'à régime constant on ne pourrait pas nourrir l'humanité avec une agriculture 100% agro-écologique (à cause des rendements moindres) ; elle n'est donc pas généralisable mais « il y a quelques marges de manœuvre pour ajouter une dose d'agroécologie » 		<ul style="list-style-type: none"> Besoin de plus de main-d'œuvre : elle est très productive sur de petites surfaces où les cultures peuvent être associées mais elle rend la mécanisation impossible, « donc le concept n'est pas généralisable à l'ensemble du territoire » 	<ul style="list-style-type: none"> L'agro-écologie est un « leurre » : « contrairement à ce que l'écologie politique veut nous faire croire, produire à la manière d'un écosystème est dangereux pour notre sécurité alimentaire européenne. »

TABLEAU DES POSITIONS ÉTAYÉES PAR DES ARGUMENTS CONCERNANT LA PERMACULTURE

	QUANTITÉ ET QUALITÉ	IMPACTS	BESOINS	MODÈLES ÉCONOMIQUES ET PÉRENNITÉ
FAVORABLE	<ul style="list-style-type: none"> › C'est un système bénéfique pour le-la consommateur-riche : réduction des coûts et alimentation plus saine 	<ul style="list-style-type: none"> › C'est un système respectueux de l'environnement et des animaux, favorisant la biodiversité › Elle se base sur des exploitations « à <i>taille humaine</i> » et « <i>les mécaniques de la nature</i> » pour « <i>minimiser les actions de l'homme sur l'écosystème exploité</i> » 	<ul style="list-style-type: none"> › C'est un système économe en ressources et qui offre le meilleur ratio énergétique (une calorie investie en produit 3 ou 4) › Elle nécessite plus de main-d'œuvre mais moins de surface, peu de mécanisation et s'appuie sur les ressources locales : elle vise « <i>une agriculture intensive par surface, demandant certes plus de main d'œuvre humaine, mais pas ou peu de mécanisation, tout en utilisant les ressources locales</i> » 	<ul style="list-style-type: none"> › C'est un système résilient, orienté vers le partage (de la production et des connaissances), créant de l'emploi et redynamisant les campagnes › Elle est rentable (le ratio surface exploitée/production) et offre un modèle plus pérenne à l'agriculteur-riche notamment en lui permettant de « <i>s'affranchir de la dépendance au monopole sur graines, à l'engrais, et à la mécanisation</i> » › Elle a fait ses preuves › C'est « <i>l'avenir</i> » car la permaculture permet d'engager une réflexion vers la « <i>sobriété qui nous attend demain</i> »
DÉFAVORABLE	<ul style="list-style-type: none"> › Elle ne permettra pas de nourrir toujours plus d'humains, notamment à cause de son absence de mécanisation qui diminue ses rendements. 		<ul style="list-style-type: none"> › Le besoin de main-d'œuvre est trop important : « <i>la main d'œuvre est 60% plus importante que la plupart des fermes pour des rendements équivalents</i> » 	<ul style="list-style-type: none"> › La permaculture n'est pas rentable à cause d'un ratio main d'œuvre / rendement trop faible : « <i>c'est son principal défaut</i> ». › La ferme de référence (Ferme du Bec Hellouin) n'a pas de modèle économique.

Malgré des controverses structurées, des débats moins tranchés et moins polarisés en filigrane

Autour de ces points de vue polarisés, des débats se sont organisés pour compléter et spécifier davantage ces deux positions.

Ainsi, par rapport à la nécessité de « *changer de modèle productif agricole* », de nombreuses contributions relevant des deux positions décrites ci-dessus ont indiqué la nécessité de reconnaître et valoriser dans la prochaine politique agricole française relevant de la PAC la diversité des agricultures : agro-écologie, agriculture raisonnée, permaculture, agriculture biologique, agriculture de précision etc.

C'est pertinemment le soutien de cette diversité qui garantirait, pour certain.e.s contributeur.rice.s, le passage à un nouveau système et, pour d'autres, le maintien de l'existant car dans cette diversité, le système conventionnel et intensif aurait toute sa place.

Pour d'autres, le discours sur la préservation de la diversité du modèle français est ambigu dans le sens où la formule « *ne pas privilégier un modèle plutôt qu'un autre* » promouvrait la diversité au détriment de l'exigence du respect des standards en termes d'environnement, de santé, de prix pour les producteur.rice.s, etc.

Cette question de la clarté de la position du décideur quant à la place et au poids accordés dans la future politique agricole française à la diversité des modes de production agricoles semble cruciale pour certain.e.s participant.e.s au débat. La crainte étant, pour ces dernier.e.s, qu'un maintien du *statu quo* soit justifié par l'argument du maintien de la diversité de l'agriculture française. Cet argument, soutenu par un spectre large d'internautes, comporte des choix qui doivent être bien précisés par le décideur : quelle diversité est mise en avant ? À quelles conditions ?

D'autres questions importantes ont été soulevées pour problématiser l'enjeu de l'orientation de la politique agricole française à l'occasion de la révision de la PAC.

Tout d'abord, celle de la liberté et de la marge de manœuvre réelle des agriculteur.rice.s « *sur les champs* ». Plusieurs contributions ont réclamé une obligation de résultat – plutôt que des règles sur les procédés – pour les agriculteur.rice.s et la nécessité de reconnaître leurs compétences, leurs droits à expérimenter en sécurité et en connaissance de cause. L'exemple des semences est à ce propos revenu plusieurs fois.

Le rôle et le poids de la concurrence internationale ont été également soulignés : refonder ou réorienter la production ne peut pas se faire, selon certains commentaires, sans prendre en considération les marchés européens et internationaux. Là aussi des débats ont pu s'esquisser entre celles et ceux qui voient dans la concurrence un obstacle à une ambition en matière environnementale, et celles et ceux qui voient dans la compétitivité une des caractéristiques majeures de la politique agricole française à venir.

La base de la future compétitivité fait donc débat : le prix, la qualité, le haut et le bas de gamme, les enjeux environnementaux. La compétitivité en soi n'est pas rejetée, ce sont plutôt ses fondements qui divisent. L'échelle européenne semble en ce sens une solution possible pour certain.e.s : selon quelques commentaires, non seulement il faut prendre en compte le contexte européen, mais il faudrait appliquer à l'échelle de l'Union les mêmes règles et standards environnementaux, de rémunération, de santé, etc. Cela permettrait de sortir des dérives de la concurrence et de la compétitivité, du moins à l'échelle de l'Union européenne. Pour ces contributeur.rice.s, la question des modèles de production et de leurs impacts ne peut se jouer à l'échelle de la France exclusivement.

Un autre élément qui a enrichi le débat plus large sur les différents modèles est celui lié au renouvellement générationnel. Certains types de modèles agricoles, comme le biologique par exemple, sont considérés plus ou moins attractifs pour les agriculteur.rice.s selon les arguments avancés selon le point de vue adopté, soit plus à même que d'autres d'attirer des agriculteur.rice.s, soit plus repoussants.

Le renouvellement, l'accès à la terre ainsi que les formations sont dans tous les cas envisagés comme des opportunités plus que comme des contraintes car les reprises d'exploitations et leur orientation sont au cœur des transitions agro-écologiques.

Le système des subventions de la PAC, quant à lui, n'a pas été remis fondamentalement en discussion. En revanche, son orientation actuelle a été à plusieurs reprises questionnée, notamment à travers l'aide à l'hectare.

D'autres sujets plus ponctuels, ont suscité beaucoup d'intérêt :

- › L'élevage intensif qui fait débat non seulement du point de vue du bien-être animal, mais également de celui de la soutenabilité économique de certaines filières, de la pollution et de la dépendance à l'importation de protéines pour l'alimentation animale ;
- › Le recours à la science et à la technologie et les implications éthiques qu'elles comportent dans un secteur comme celui de l'agriculture ;
- › Le retour de la traction animale et ses avantages pour l'environnement ;
- › La méthanisation et son rôle effectif dans certaines exploitations.

Au-delà des échanges plus ou moins argumentés et récurrents, quelques pistes de propositions précises ont été formulées sur la plateforme (cf répertoire des propositions annexé au compte-rendu)

Qu'est-ce que je mange ?

Concernant le thème de l'alimentation, un consensus global apparaît dans ces avis : faire évoluer le système alimentaire, et le système agricole qui le sous-tend, avec comme priorité la protection de la santé de chacun.e. Plus précisément, certains sujets comme le bien-être animal, la relocalisation de l'agriculture française ou encore la transparence de l'information suscitent beaucoup d'attentes. D'autres, comme la place à accorder au bio ou la consommation comme manière d'influer sur la production font débat entre les contributeur.rice.s. Contrairement

au thème sur les modèles agricoles, les arguments ne sont pas concentrés sur la disqualification de la position, notamment de la « position de citoyen non agriculteur » depuis laquelle une personne s'exprime : il est par exemple très rare d'identifier un.e agriculteur.rice s'opposer à un.e contributeur.rice en refusant ses arguments au prétexte que cette personne serait profane. S'opposent dans ces cas-là plutôt des arguments mobilisant des expertises scientifiques diverses, ou bien tirées des expériences personnelles.

Quatre grands sujets se dégagent de ces avis et commentaires et, naturellement, s'interpénètrent :

- › **L'indispensable transparence et la qualité de l'information délivrée aux consommateurs.rice.s, dont le rôle est central dans l'évolution du système agroalimentaire et agricole.** Si la nécessité d'une information de qualité met les participant.e.s d'accord, les moyens pour assurer une information de qualité un peu moins et les arguments s'opposent alors sur le niveau de responsabilité individuelle possible à imputer aux consommateurs.rice.s ;
- › **La protection de la santé et de l'environnement par une meilleure qualité des aliments.** C'est là que, par l'opposition entre qualité et quantité, se dessine la tension centrale qui ressort du thème de l'alimentation : l'opposition entre d'une part une rationalité économique de certains acteurs de la chaîne qui amène à privilégier la quantité sur la qualité, et d'autre part une éthique, un droit à la santé inaliénable, appelant des mesures fortes pour le défendre et prioriser la qualité ;
- › **La modification des modes de production.** Pour améliorer la qualité des aliments, plusieurs avis insistent sur la nécessité de modifier les manières de les produire. Il s'agirait à la fois de réduire la taille des circuits, de relocaliser la production et de la reconnecter à des logiques naturelles et territoriales (cycles, saisons, sols, emploi, etc.). Cette relocalisation dans tous les sens du terme permettrait non seulement de défendre le droit à la santé mais aussi de répondre à des enjeux sociétaux comme la redynamisation des espaces ruraux, le végétarisme ou la pollution des milieux ;
- › **Le système d'acteurs d'un modèle économique**

questionné. Le-la consommateur.rice, s'il fait l'objet de nombreux avis, n'est pas le seul acteur évoqué. Les intermédiaires (à contraindre), la puissance publique (à réactiver) ou les agriculteur.rice.s (à soutenir) : tous et toutes jouent un rôle dans le système agricole que les contributeur.rice.s analysent comme soumis à des logiques productivistes et de libre-échange, destructrices pour les conditions de vie des agriculteur.rice.s, pour l'environnement et la santé.

**Informé, communiqué, éduqué :
quelles marges de manœuvre des
consommateur.rice.s dans l'évolution
du système agroalimentaire et agricole ?**

**Informé de façon transparente les
consommateur.rice.s sur ce qu'elles.ils mangent**

On trouve tout au long des avis et des commentaires une défiance vis-à-vis de la qualité des produits distribués habituellement par l'industrie agro-alimentaire. D'après les avis, cette défiance viendrait entre autres de la taille du marché globalisé et donc de l'éloignement significatif entre les lieux de la production et les lieux de la consommation et les acteurs de la production et ceux de la consommation. L'incomplétude de l'information sur la réglementation sanitaire pose aussi question pour certain.e.s. Cet éloignement et cette dispersion des interventions à l'échelle planétaire seraient de nature à rendre plus compliqués les contrôles de qualité, et donc à alimenter une forme de méfiance au sein des contributeur.rice.s.

Par conséquent, certaines personnes s'accordent pour dire que la traçabilité des produits sur toute la chaîne est importante et devrait être systématisée, même si pour la majorité de celles/ceux qui évoquent la mise à disposition d'informations aux consommateur.rice.s, la traçabilité n'est qu'un des aspects de la transparence. Il s'agirait plus largement que les informations soient de qualité et fiables.

Pour les contributeur.rice.s, cette information peut être accessible de plusieurs manières via l'étiquetage mais aussi par les applications de contrôle type « Yuka » qui permettent de scanner les produits et d'en connaître la composition exacte et ses impacts sur la santé.

Plusieurs avis énumèrent les informations qu'il faudrait obligatoirement afficher sur les produits :

- › Provenance et type des composants (semences, intrants, additifs) et du produit final ;
- › Modes de culture ou d'élevage ;
- › Méthodes de production et de transformation ;
- › Mesure de la consommation de ressources naturelles ;
- › Nutriscore.

Des réactions à ces avis alertent sur le fait que les consommateur.rice.s ne regarderaient que le prix, ce qui fait réagir un des contributeur.rice.s qui évoque la possibilité de pictogrammes plus visibles : par exemple, ajouter un pictogramme « avion » dès lors que le produit contient des composants venus par voie aérienne. Par ailleurs, l'idée de multiplier les marques types (par exemple : « C'est qui le patron ») et les labels fait débat : quelle visibilité ? Quelle fiabilité de l'information transmise ?

Certains sujets, comme le bien-être animal, appellent à encore plus de transparence : il semble que ce qui questionne les participant.e.s en général, soit plus la méconnaissance de la situation dans les abattoirs ou dans les élevages intensifs – le non-droit de savoir, en quelque sorte – que le fait-même d'abattre des animaux.

Informé de façon transparente est donc une première étape qui va dans le sens de ce que les pouvoirs publics ont déjà engagé, en France notamment. Pour beaucoup de contributeur.rice.s, plus de traçabilité, de transparence et d'information ne semble pas uniquement accroître la confiance des consommateur.rices mais déclenche une prise de conscience sur les pratiques de consommation et la qualité des produits distribués.

Communiquer, éduquer : les consommateur.rice.s ignorant.e.s ?

Au-delà de l'information, plusieurs avis évoquent donc la nécessité de communiquer – certain.e.s vont jusqu'à parler de « *propagande* » – sur les enjeux et impacts réels de la production agricole. Un avis propose de faire de la communication pour le bio comme cela a été fait pour les produits laitiers, ou pour la consommation quotidienne de fruits et légumes. Cette communication est souvent accompagnée dans les avis d'un besoin de pédagogie : il faudrait pour certain.e.s « *éduquer* » les consommateur.rice.s à ce qu'elles.ils mangent, et si possible, dès le plus jeune âge, par le biais de la restauration collective.

Dans le but d'améliorer la confiance, de préserver la santé et de faire évoluer les modes de production, il est frappant de constater que si beaucoup d'avis soutiennent l'importance de l'éducation des consommateur.rice.s à un acte d'achat plus éclairé, certains commentaires soulignent également les déterminismes et les logiques d'action plus puissantes auxquels les consommateur.rice.s sont soumis.es : le rôle de la publicité est négativement évoqué, mais également les ressources financières et temporelles des personnes, que l'on n'imagine pas changer parce que l'information serait de meilleure qualité. « *Pour manger sain, il faut être informé sur les lois du vivant, il faut avoir les moyens financiers, il faut avoir du temps pour cuisiner et éduquer ses enfants.* » ; « *Le changement de comportement en tant que consommateur ne peut s'opérer que si, dans le quotidien de chacun, il y a la place pour ce changement (prise de conscience de l'impact écologique de nos façons de manger, soutien pour une agriculture soutenable pour la faune et la flore, cohérence financière, culture alimentaire)* ».

Derrière la responsabilité individuelle ou collective des consommateurs, et face à l'opacité de la chaîne agroalimentaire, la majorité des avis réclame le droit inaliénable à la santé.

La santé de tous.te.s et un environnement sain : un droit inaliénable

Une priorité très nette de la qualité (gustative et nutritionnelle) sur la quantité de produits se dessine au fil des avis. La sécurité alimentaire est beaucoup moins abordée sous l'angle quantitatif qu'au sein des avis sur le thème sur les modèles agricoles, car la quantité n'est pas perçue, contrairement à la qualité, comme un vecteur de confiance (« *L'enjeu du futur ne sera pas la production de quantités plus importantes, mais une production alimentaire plus efficace, très liée au territoire et aux répercussions écologiques faibles* »). Un avis souligne par exemple que les habitudes de consommation en confinement montrent que le local et le bio rassurent. La garantie d'être bien nourri (en termes de nutriments) et de rester en bonne santé en mangeant semble passer ainsi avant la crainte de pénurie. La qualité de l'alimentation est systématiquement attachée à la santé qu'elle garantit. Le bio est le « *lieu* » des débats, et les avis et commentaires confirment ce qui a été relevé dans le paragraphe précédent à ce sujet ([voir page 36](#)).

Des questions controversées

La viande fait l'objet de réflexions spécifiques parmi les contributions, dans la mesure où sa production à échelle industrielle semble rassembler toutes les caractéristiques qui, pour beaucoup d'avis et de commentaires, témoignent d'une mauvaise qualité alimentaire : déjections animales, épandages trop importants et production de méthane, déforestation, prolifération de bactéries, administration d'hormones et d'antibiotiques, production et importations massives de céréales dédiées à l'élevage intensif, comme le soja, nécessitant l'utilisation significative de produits phytosanitaires et de pesticides, qui polluent les milieux naturels (airs, sols, eaux) et donc les organismes humains. Pour plusieurs avis, il n'est donc pas bon de manger de la viande d'un point de vue écologique comme d'un point de vue sanitaire. L'ensemble de celles et ceux qui évoquent la production de viande appellent à la réduire, afin de protéger l'environnement et donc la santé humaine. Elles.ils recommandent

ainsi de ne pas la subventionner à cette échelle de production, par exemple de mettre en place des aides plafond avec un nombre de têtes maximum, mais aussi de rendre effectif le respect du bien-être animal – qui n’apparaît pas comme une fin en soi mais plutôt comme un parallèle entre la santé animale et la santé humaine.

Sur les moyens de produire l’alimentation de façon plus écologique et plus respectueuse du droit à la santé, les participant.e.s engagent des débats fondés sur leurs expertises respectives. Des échanges ont notamment lieu sur la comptabilité avec la pollution : qui des transports ou de l’élevage industriel pollue le plus ? Les prairies permettent-elles la rétention de suffisamment de carbone pour compenser les émissions de méthane des vaches ? Produit-on trop parce que l’on épand trop, ou l’inverse ? Les pratiques agricoles sont-elles déjà en cours de changement ou faut-il les y inciter ?

La production en bio est encore une fois de ce point de vue un nœud de débats très vifs. Pour quelques-un.e.s, ce cahier des charges ne permet pas de se défaire des problèmes de toxicité de l’alimentation, notamment parce qu’il n’est pas exempt de pesticide (selon un des avis, il consommerait un quart des pesticides en France). De même, il autoriserait l’utilisation de certains composants dangereux comme le sulfate de cuivre, ou le spinosad. Dans ces avis, les pesticides ne sont pas tous nocifs pour la santé et le bio n’offre pas automatiquement une meilleure garantie sanitaire que le conventionnel. D’ailleurs, ce cahier des charges « bio » ne serait pas assez protégé de la concurrence internationale, permettant par-là l’importation et l’utilisation en bio de produits dangereux pour la santé. Les défenseur.e.s du bio pose le constat que la production serait plus abondante que nécessaire. Cette surproduction entraînerait une pollution accrue et ils formulent l’intérêt qu’il y aurait à réduire la quantité produite : comme par exemple de céréales pour assainir les milieux et réduire par voie de conséquence la quantité de viande vendue (ils rappellent la possibilité d’alterner plus rapidement les cultures sur des hectares en bio), ou plus globalement de produits en général pour moins dépendre du commerce international.

L’alimentation, pas un bien marchand comme les autres

Aux fondements de ces arguments et mesures en faveur d’une meilleure qualité alimentaire, on ne trouve pas un rejet pur du modèle intensif, comme cela semble parfois être le cas dans le thème « Quels modèles agricoles pour la société française ? ». Il apparaît plutôt une opposition de critères dans les logiques d’action : d’un côté une rationalité économique de certains acteurs du circuit, fondée sur le productivisme, les économies d’échelles, la déconnexion entre lieux de production et lieux de consommation, et amenant à une surproduction de produits (finaux et intermédiaires), qui n’est pas condamnable en soi mais par rapport à ses effets négatifs dont il faudrait se protéger (notamment par des mesures protectionnistes) ; de l’autre un droit individuel et collectif inaliénable à la santé, c’est-à-dire à une alimentation de qualité, sans intrants ni additifs, quitte à ce qu’elle soit plus chère, mais qui suppose une éthique de la production agricole (transport, élevage, emplois, intrants, etc.). En d’autres termes, l’alimentation ne serait pas un bien marchand comme les autres.

« Le rendement ne doit pas être la religion des pratiques agricoles » ; « Manger sain, c’est un droit » ; « Ne peut-on pas désormais prendre en compte l’ensemble de ces points et déclarer pour chacun, dans la constitution, le droit inaliénable à un accès à de l’eau vivante, et à des aliments frais, goûteux et de qualité ? ».

Cette opposition de critères amène une partie des participant.e.s, à faire passer la santé humaine avant la recherche de la rentabilité économique : bien manger serait un droit, la souveraineté alimentaire en serait le moyen (« Il faut une reconnaissance de la souveraineté alimentaire qui doit être comprise comme le droit des peuples à des aliments nutritifs et culturellement adaptés, accessibles et produits de manière écologique et durable. »). C’est sur le prix que se concentrent plusieurs observations. Maintenir des prix bas dans l’alimentation ne permet pas aux agriculteur.rice.s de vivre, et reviendrait à créer une agriculture à plusieurs vitesses, alors que chacun.e devrait avoir accès à une alimentation durable et de qualité. Un prix « réel » des aliments est à trouver,

qui intégrerait les externalités négatives sur la santé et l'environnement et donnerait de l'importance à ce qui en a pour les consommateurs.rice.s, c'est-à-dire la qualité nutritive (un des avis propose que les prix soient basés sur la valeur nutritionnelle des aliments plutôt que sur leur poids).

Plus petits, plus locaux, plus "naturels" : reconnecter les modes de production aux territoires pour mieux servir les enjeux sociétaux

Relocaliser la production agricole, réduire la taille des circuits et redynamiser les espaces ruraux

Pour réaliser le droit à la santé globalement plébiscité, plusieurs avis affirment la nécessité de reconnecter la production à des logiques territoriales, c'est-à-dire avant tout de la relocaliser. Pour cela, la majorité des contributeur.rice.s défend la réduction de la taille des exploitations et des circuits dont la trop grande étendue serait source de gaspillage et de déperdition de valeur pour les producteur.rice.s (multitude d'intermédiaires à rémunérer). La proximité retrouvée entre lieux et acteurs de la production et de la consommation semble être pour certain.e.s un vecteur important de confiance. Cette confiance passerait notamment par la possibilité de connaître à nouveau les producteur.rice.s et leurs méthodes de travail, mais également de mieux les rémunérer directement par les dépenses économisées tout au long de la chaîne de valeur et de limiter les pollutions liées aux transports : « *Le lien direct exploitants-consommateurs permet une meilleure rétribution des paysans, limite la pollution en favorisant le "local" et fourni une nourriture non nocive pour la santé publique.* ». Les contributeur.rice.s défendent ainsi largement le développement des circuits courts et locaux, protégés de la concurrence extérieure. En ce qui concerne la production de la viande, la réduction des circuits passe pour beaucoup par la réduction voire la suppression du transport d'animaux vivants.

Le local est également appréhendé comme un vecteur d'intensification des relations et échanges

entre agriculteur.rice.s et autres usager.e.s des espaces ruraux, et même entre mondes ruraux et urbains. En ce sens, plusieurs contributeur.rice.s voient la relocalisation de la production agricole comme un moyen de redynamiser les espaces ruraux, de les repeupler, là où la mondialisation de la chaîne de valeur aurait conduit à vider ces espaces. Relocaliser la production agricole reviendrait pour certain.e.s à la désindustrialiser et redonner de la valeur aux emplois agricoles, un moyen d'en créer de nouveaux et de favoriser les types de cohabitations entre usages dans les campagnes. Un avis développe précisément la manière de généraliser les plans alimentaires territoriaux.

« Renaturaliser » l'agriculture : reconexion aux logiques naturelles

La réflexion en termes de relocalisation, de relations et d'interactions ne concerne pas que les acteurs, elle est aussi largement évoquée pour les milieux et les écosystèmes : il s'agit dans beaucoup d'avis de reconnecter les logiques de la production agricole à celle de la terre et de ses cycles naturels. En effet, pour plusieurs participant.e.s, se reconnecter à un territoire naturel (cycles, terroirs, saisons) revient à mieux le respecter et le protéger, et, par voie de conséquence, mieux respecter le droit inaliénable de vivre dans un environnement sain et d'en consommer les produits. Ainsi, reconnecter l'agriculture à des logiques naturelles semble également servir à accorder plus de place aux enjeux sociétaux, qui, pour une grande partie des avis, ne sont pas assez pris en compte par la PAC.

La spécialisation des cultures et des territoires dans une production ou dans une autre est souvent décriée car elle appauvrirait la terre et les milieux. La rotation des cultures est proposée par certain.e.s comme une alternative. La réduction de la taille des exploitations est le point le plus plébiscité par les contributeur.rice.s, car elle est souvent vue comme un vecteur d'industrialisation de l'agriculture, à l'origine de la spécialisation des cultures et élevages et manquant d'« agilité » vis-à-vis des écosystèmes. Pour certains, les aides de la PAC devraient d'ailleurs être conditionnées au non-dépassement d'une certaine taille d'exploitation : « *Aider les produits issus de petites exploitations,*

car seules les petites exploitations permettent de relocaliser, et d'augmenter la qualité nutritionnelle et gustative ».

La relocalisation de l'agriculture, c'est aussi un rapport au sol différent, à la fois plus « vivant » et plus synchronisé. Ainsi, plusieurs avis mettent en avant la nécessité de connaître le sol sur lequel on produit, d'adapter les semences en conséquence, de suivre les cycles de la terre, de limiter voire de stopper toute artificialisation des sols et de production ou élevage hors-sol : « *L'agriculture hors-sol est quand même une métaphore parlante de notre fuite en avant dans un système qui n'a plus de racines.* ».

Questionner le modèle économique qui s'impose au système agricole en se concentrant sur le rôle des acteurs

L'analyse en termes de jeux d'acteurs est récurrente dans les contributions : derrière les modes de production et leurs limites actuelles identifiées dans les avis, il y a des acteurs en tension qu'il s'agit par la PAC de soutenir, de contraindre, d'inciter, etc. Pour beaucoup, la santé étant un droit et non un marché, les participant.e.s remettent en question le fait que l'alimentation puisse être un produit marchand comme les autres et suivre des logiques semblables à n'importe quel marché libéralisé. Ainsi, plusieurs contributions se concentrent sur les externalités négatives qu'engrange la production agricole actuelle, et qui ne sont pas comptabilisées par les acteurs dans le prix, reportant sur le corps social une importante dette commune : gestion des impacts environnementaux, soins à apporter à une population en mauvaise santé, coût social des emplois délocalisés et/ou détruits, tensions socio-politiques liées à la défiance envers la production agroalimentaire et les institutions, etc.

La nécessaire intervention de la puissance publique

Face à ces constats, les participant.e.s répètent à de très nombreuses reprises le rôle fondamental de la puissance publique tantôt régulatrice, tantôt initiatrice, tantôt les deux. Un avis mentionne la

TVA comme outil public et puissant d'incitation fiscale : il s'agirait selon son auteur de moduler la TVA en fonction de critères écologiques, sociaux, nutritionnels, et favorisant les circuits courts, locaux et bio.

C'est avec l'exemple du bien-être animal que ce rôle régulateur de la puissance publique apparaît le plus nettement. En effet, certains avis soulignent que le problème fondamental pour préserver le bien-être animal n'est pas l'élevage, mais l'abattage et la dimension industrielle de la production. Aussi, afin de contrôler le type d'abattage (par exemple en imposant l'étourdissement) ou de limiter les quantités produites, il faudrait, pour certain.e.s, élaborer une charte de bonne conduite avec les représentant.e.s des consommateur.rice.s, dialoguer avec les institutions religieuses, prévoir des contrôles réguliers. Pour d'autres, l'État manque de personnel pour faire respecter les lois et accompagner les acteurs sur le terrain, ce qui appellerait à créer des postes de vétérinaires volontaires assermentés pour effectuer ces vérifications, voire un organisme de contrôle composé de citoyen.ne.s. Le risque est mentionné par l'un des contributeur.rice.s qu'un surplus de contrôle en France sur un marché dérégulé de la protéine entraîne la délocalisation de nos unités de production (voir plus bas) : « *À ce stade, réduire encore la compétitivité des exploitations par des contraintes supplémentaires ne fera qu'affaiblir celles qui subsistent et accroître l'importation de produits beaucoup moins vertueux* ».

Le report de la consommation vers des produits carnés meilleur marché – que tou.te.s ne peuvent pas se payer – risque également pour certain.e.s d'être une conséquence des contrôles accrus. La puissance publique apparaît alors également sous les traits d'institutions (parfois privées) en mesure d'influer les modes de consommation par leurs niveaux de commande plus importants et donc d'initier une transition alimentaire. Ils-elles sont par exemple plusieurs participant.e.s à plébisciter les restaurations collectives (cantines) pour proposer du bio moins cher. C'est également par la puissance publique que passe, selon certain.e.s, la mise en place d'une réelle concurrence par la qualité, c'est-

à-dire la création et la valorisation de labels exigeants et de circuits courts, permettant de maintenir les unités de production et la consommation sur le marché national.

Dans certains avis, une défiance transparait envers le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA), qui ne serait pas le bon ministère pour traiter des questions de bien-être animal, dans la mesure où il travaillerait trop étroitement avec des acteurs n'ayant pas intérêt à la transparence de l'information ou à la réglementation des pratiques.

Contraindre les acteurs intermédiaires

Plusieurs participant.e.s condamnent ainsi les logiques de fonctionnement des acteurs intermédiaires (semenciers, grande distribution, industries chimiques, assurances et banques, etc.) qui tireraient les prix à la baisse pour rémunérer tous les acteurs de la chaîne de valeur. Le raccourcissement des circuits est une idée récurrente dans les contributions, qui passerait par le contournement, la contrainte, voire la suppression de ces acteurs. Un commentaire présente par exemple le rôle des centrales d'achat, ces intermédiaires par lesquels les distributeurs font passer les producteurs afin de leur acheter des quantités suffisamment importantes. Selon ce commentaire, il s'agit là d'un cas typique d'allongement inutile de la chaîne au profit des économies d'échelles de la grande distribution et non de la valorisation des produits. Rejoignant cette analyse, plusieurs avis estiment que les enseignes de la grande distribution, quelle que soit la surface de leurs magasins, devraient pouvoir être des relais de distribution locale, qu'il est possible de les contraindre à s'approvisionner chez des agriculteur.rice.s français.es et à distribuer des produits de leur département. Les contributeur.rice.s alertent également sur la destination effective des aides allouées par la PAC : il est dans certains cas possible que ces aides servent à combler des manques que les agriculteur.rice.s connaissent, mais qui sont eux-mêmes dus à des rémunérations que les acteurs intermédiaires imposent.

Pour nombre de participant.e.s, il faudrait donc se défaire de certains acteurs qui font obstacle à la

rémunération correcte des agriculteur.rice.s et à l'amélioration de leurs conditions de vie. L'idée est donc bien de limiter les intermédiaires, à la fois pour protéger la qualité des produits et la santé, mais pour s'assurer que la valeur accrue de ces produits reste principalement dans les mains de l'agriculteur.rice : « *Si on empêche les intermédiaires de se gaver, si possible en réduisant voire supprimant les intermédiaires, le coût final reste raisonnable pour le consomm'acteur, tout en permettant aux agriculteurs de bien vivre eux aussi* ».

Soutenir les agriculteur.rice.s

Les contraintes souhaitées par beaucoup de participant.e.s sur l'action des grands intermédiaires vont de pair avec un soutien manifeste aux agriculteur.rice.s en tant qu'individus qui produisent notre alimentation. Les avis décrivent les aides à la production en tant que telle. En effet, des contributeur.rice.s proposent par exemple de corréliser les aides aux emplois créés plutôt qu'à la surface, ce qui permettrait de se défaire de la concurrence internationale qui participe à la compression des prix de revient. Par ailleurs, plusieurs avis rappellent la dimension primordiale de la protection des agriculteur.rice.s : défendre leur qualité de vie, c'est défendre la qualité de l'alimentation, selon un des avis. Il faudrait donc sécuriser les agriculteur.rice.s en instaurant un SMIC, en redistribuant les terres ou en créant des coopératives à taille humaine. Cette meilleure rémunération serait à la fois de nature à leur permettre de constituer des réserves en cas de crises (sanitaires, par exemple) et à faire évoluer leurs pratiques en portant eux-mêmes des choix qu'ils ne pourraient aujourd'hui pas faire.

En effet, cette défense des conditions de vie et de travail des agriculteur.rice.s ne semble pas incompatible avec la possibilité d'influer sur leurs pratiques agricoles : « *Le métier d'agriculteur peut donc se diversifier pour répondre aux exigences d'une alimentation plus saine sur les plans sanitaire, nutritionnel et environnemental ; et accessible à tous quel que soit son revenu. Pour cela, la transformation des aliments devrait être relocalisée et pas confiée aux seules mains d'une dizaine de multinationales. L'agriculteur peut devenir transformateur, et la*

transformation des aliments doit se relocaliser en se fragmentant aux niveaux régional et local, multipliant les sites de transformation. ».

La concurrence : un défi aux revers économiques et environnementaux

Beaucoup d’avis appellent à plus de contraintes et d’incitations en faveur de la protection de l’environnement, de la qualité de vie des agriculteur.rice.s et de celle de l’alimentation produite. Parmi eux, certains soulignent le risque qu’il y a à trop contrôler le système français, voire européen, sans pouvoir simultanément se protéger des marchés extérieurs : la compétitivité se jouant principalement sur la quantité, les agriculteur.rice.s français.es pâtiraient de mesures protectionnistes (*« Un équilibre difficile doit cependant être trouvé entre protection et ouverture. »*).

En effet, il faudrait selon certain.e.s se protéger des importations en provenance de pays aux normes moins exigeantes que les normes françaises en matière de protection de l’environnement ou de la santé. Ces mesures protectionnistes pourraient se fonder sur la mobilisation de services douaniers dédiés ou bien se fonder sur des droits de douane plus élevés (ce qui aurait également pour effet, selon un des avis, d’accentuer la production nationale et donc de sécuriser l’autonomie alimentaire).

D’autres contributions mettent en avant le pouvoir de négociation de la France au sein de l’UE, pour entamer une réflexion sur le modèle du libre-échange dans le cadre de l’agriculture, celle-ci *« ne [devant] pas être un marché comme les autres »*.

Quelle transition agro-écologique ?

La transition agro-écologique : un enjeu pour les citoyen.ne.s ?

La légitimité de la question posée par ce thème *« Quelle transition agro-écologique ? »* n’est pas remise en cause par les participant.e.s aux débats numériques qui, au contraire, en ont fait un espace

de discussions nourries, alimentées par des visions de l’agriculture actuelle. Cette dernière est perçue comme :

- › Une des causes (parmi d’autres) des problèmes environnementaux actuels (pollution des sols, de l’eau, de l’air, changement climatique, effondrement de la biodiversité...);
- › Un des facteurs agissant sur la santé humaine (que ce soit de manière positive ou négative);
- › Un des outils ayant permis, et permettant encore aujourd’hui, d’augmenter la population mondiale et la durée de vie en bonne santé, de réduire la famine et ainsi d’assurer une meilleure stabilité dans le monde.

Le débat sur la plateforme numérique sur ce thème fait ressortir un sentiment d’urgence et d’évidence quant au besoin d’une transition (*« un changement radical est impératif (...) cette priorité est aujourd’hui VITALE et URGENTE », « notre temps est compté »; « Aujourd’hui on est à une croisée des chemins : ou l’on se perd ou l’on se sauve »*) prenant en considération les « inerties » du système.

On retrouve également un certain désarroi qui s’exprime par de nombreuses questions (*« que faire ? »; « Pourquoi ? »; « Que laisserons-nous aux futures générations ? »...*) ainsi qu’un sentiment de *« perte de sens »*, à la fois négatif pour le modèle agricole dominant (*« on marche sur la tête », « on se tire une balle dans le pied »*) et positif pour l’agriculture en comparaison d’autres secteurs (*« retour à la terre »* dans une *« quête de sens »*).

De nombreux arguments sont enfin utilisés pour expliquer pourquoi les évolutions ou les changements de pratiques, potentiellement nécessaires, sont complexes, parfois difficiles, parfois impossibles, dans le contexte français et mondial actuel. Ils peuvent être classés de la manière suivante :

- › *La croissance démographique mondiale* (et donc la croissance de la demande alimentaire);
- › *La pénibilité du travail agricole* et son absence de reconnaissance (notamment financière) qui en font un métier peu enviable;

- › Le coût de la main d'œuvre en France ;
- › Les marges des distributeurs jugées « disproportionnées » ;
- › Le pourcentage dédié à l'alimentation dans le budget moyen ainsi que la capacité et la volonté des consommateurs de l'augmenter ;
- › La disponibilité des ressources, que ce soit les

terres arables, l'eau, le patrimoine végétale ou les hydrocarbures, en France et dans le monde, notamment face au changement climatique ;

- › L'absence de transmission des terres agricoles.

Certains sujets comme l'agroforesterie et les OGM ont donné lieu à de vifs débats. Les principaux arguments sont contenus dans les tableaux suivants.

TABLEAU DES POSITIONS ÉTAYÉES PAR DES ARGUMENTS CONCERNANT L'AGROFORESTERIE, LES ARBRES ET LES HAIES

	QUANTITÉ ET QUALITÉ	IMPACTS	BESOINS	MODÈLES ÉCONOMIQUES ET PÉRENNITÉ
FAVORABLE	<ul style="list-style-type: none"> › Ils apportent de la matière pour les cultures : fertilisation par les feuilles, enracinement complémentaire, lignine. › Ils offrent de bons rendements à moyen terme même si cela fait perdre de la surface cultivable car ils permettent d'éviter le ruissellement de la terre arable contenant les semis. › Apport de l'agroforesterie sur la qualité des produits. 	<ul style="list-style-type: none"> › Ils offrent les avantages suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Limiter l'érosion et l'assèchement ou le lessivage des sol ; - Améliorer la gestion de l'eau (barrage à l'évaporation et aux inondations, retenue / ruissellement, stockage...); - Favoriser la biodiversité (refuges et corridors face aux fragmentations des milieux) ; - Capturer certains polluants, offrir des puits de carbone ; - Réguler et atténuer les effets du changement climatique (ombre, fraîcheur, régulation des pluies...); - Protéger les riverains des pesticides ; - Améliorer le paysage. 	<ul style="list-style-type: none"> › Ils nécessitent du temps pour pousser. 	<ul style="list-style-type: none"> › Ils offrent un complément et une diversification de production et de revenus pour l'agriculteur, réduisant sa dépendance à une culture. › Apport de matière utilisable pour l'industrie et le combustible : les granulés et le bois produits pourraient générer une très grande partie de l'énergie renouvelable et stockable de la France (entre 20 et 50%). › Ils sont vecteurs d'emplois dans nos campagnes.
DÉFAVORABLE	<ul style="list-style-type: none"> › Les haies et les arbres sont des « réservoirs pour les ravageurs qui viennent ensuite détruire les cultures ». › Les arbres réduisent les rendements car ils entrent en concurrence avec les cultures au bout de quelques années (pour le rayonnement solaire, l'eau, le système racinaire), ils limitent les cultures possibles à proximité et ils réduisent la facilité de conduite des engins agricoles ; mieux vaut privilégier les haies « épaisses, quitte à ce qu'elles soient également arborées ». 		<ul style="list-style-type: none"> › Ils nécessitent beaucoup d'entretien. › Ils consomment de la surface cultivable : « Une haie de 5 m de large consomme 5% de surface cultivable. Quelle perte de revenu » alors que la forêt progresse. 	<ul style="list-style-type: none"> › Ils représentent plus de charges que de produits et ne représentent pas une source de revenu intéressante : « les agriculteurs savent compter et chercher le revenu là où il est ». › En attendant que l'arbre produise du bois, l'agriculteur a moins de revenus et cela devient « un frein considérable dans le contexte de concurrence internationale très féroce ». › Qui finance ?

L'utilisation des semences et des OGM (organismes génétiquement modifiés) : des avis tranchés dans un « débat d'expert.e.s »

Sur l'achat et l'utilisation des semences, un participant estime qu'il est important de modifier les autorisations liées à leur usage pour que les agriculteur.rice.s soient moins dépendant.e.s de l'industrie mais aussi pour permettre l'utilisation et le développement de variétés locales adaptées aux territoires. D'autres, malgré le scepticisme de certain.e.s, appellent à l'utilisation de semences peu gourmandes en eau pour tenir compte du phénomène de changement climatique et de la limitation des réserves en eau de certains territoires.

Toutefois, la plus grande controverse entre les participant.e.s au débat sur les sujets de leur choix a été sur l'utilisation des OGM et leur autorisation. Cet avis a suscité 51 commentaires (soit 31% de la totalité des commentaires recensés sur ce thème) et a rassemblé le plus grand nombre d'échanges de données en tout genre (rapports scientifiques, articles, documents).

Des désaccords profonds ont centré le débat sur la nécessité des OGM pour les uns et leur nocivité pour les autres avec, en toile de fond, un débat sur la politique agricole de demain. Devrait-elle assurer une alimentation saine et de qualité à chaque Français.e en protégeant le monde agricole ou devrait-elle rentrer dans la concurrence mondiale et résister face aux pays dont les surfaces cultivables sont considérables et les normes environnementales et sanitaires moins contraignantes ?

Les deux camps s'accordent toutefois sur l'absence d'information de la société, les uns parce qu'elle doit connaître les impacts et être impliquée dans la décision de l'utilisation ou non des OGM, les autres parce que les Français.e.s méconnaissent les résultats positifs des OGM.

Enfin, ce « débat d'expert.e.s » a peut-être dissuadé les moins spécialistes d'y participer. En effet, 3 contributeurs, dont l'auteur de l'avis, ont été à l'origine de 80% des commentaires formulés et du ton des échanges sur le sujet.

Les arguments exprimés sans l'appui d'études scientifiques ou de documents reconnus étaient en effet moins bien acceptés : « (...) *En somme, beaucoup d'allégations, mais pas une seule démonstration, ni référence à des études scientifiques. Ouest-France est un journal d'opinion, ce n'est pas un journal scientifique. N'importe qui peut dire n'importe quoi sans preuve ni étude fiable. Les arguments du même niveau que ceux de nos « pisseurs volontaires » (qui se sont fait arnaquer par un labo tenu par une militante anti-pesticide) n'ont pas de valeur dans ce débat. .../... ».*

Les échanges ont aussi montré la limite du débat face aux positions de principe de certain.e.s participant.e.s : « *Bonjour, je ne vois pas quoi répondre à cela. Je ne vous convaincras pas, vous ne me convertirez pas. Libre à vous de vous référer au site "La théière cosmique". Je préfère me fier aux médias tels que Ouest-France, France 2 ou Le Point (...)* ».

TABLEAU DES POSITIONS ÉTAYÉES PAR DES ARGUMENTS CONCERNANT LES ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS

	QUANTITÉ ET QUALITÉ	IMPACTS	BESOINS	MODÈLES ÉCONOMIQUES ET PÉRENNITÉ
FAVORABLE	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Ils permettent d'avoir des produits avec plus de vitamines, plus de goût et qui sont plus résistants (réduction du gaspillage). ▶ Ils permettent d'augmenter les rendements. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Ils permettent d'utiliser moins d'intrants, moins de pesticides et de réduire les labours, ce qui permet de réduire la destruction des sols ainsi que le bilan carbone. ▶ La non utilisation des OGM résulte d'un refus de l'opinion publique, pas d'un risque sur la santé humaine scientifiquement démontré. 		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les agences sanitaires qui délivrent les autorisations s'appuient sur les études des industriels et la littérature scientifique publiée.
INTERMÉDIAIRE				<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nécessité d'assurer de la cohérence sur les marchés : « <i>Je suis contre le fait que la production d'OGM soit interdite chez nous mais que leur importation soit autorisée</i> ».
DÉFAVORABLE		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Ils sont dangereux pour l'homme et la biodiversité et « <i>incontrôlables</i> ». ▶ « <i>Les OGM polluent les espèces non OGM en champ libre, et personne n'est aujourd'hui capable de mesurer les impacts environnementaux sur la flore et la faune des pays qui utilisent massivement les OGM</i> ». ▶ « <i>fuite en avant du tout technologique</i> ». 		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les OGM, dont on ne connaît pas les potentiels effets néfastes, ne peuvent être considérés comme une solution : il faut appliquer le principe de précaution. ▶ Les protocoles pour la mise sur le marché devraient être les mêmes que pour les médicaments et contrôlés par des organismes indépendants et non par les industriels.

La responsabilité de la puissance publique : assumer et faire appliquer une vision ambitieuse

Des participant.e.s soulignent la responsabilité de la puissance publique sur un secteur qui n'est pas, même s'il le devient pour certains, un « *business financier comme les autres* » car il couvre des enjeux « *éthiques* ». Pour d'autres, les dérives actuelles ont été provoquées « *par égoïsme, par avidité et par faiblesse et aveuglement des pouvoirs en place* ». Il en va également de la responsabilité des gouvernements de passer d'une gestion « *subie et coûteuse* » (par exemple des crises climatiques) à une politique ambitieuse d'anticipation et d'adaptation à un nouveau contexte.

« Qu'attendent les pouvoirs publics pour élaborer un véritable projet agricole et alimentaire, aussi ambitieux que celui de la PAC des années 1960, mais avec pour objectif le bien-être de la population et des producteurs, la qualité alimentaire pour tous et un impact environnemental global enfin positif? ».

Pour certain.e.s contributeur.rice.s, les pouvoirs publics ont des devoirs ; ils devraient ainsi :

- › Assurer plus de transparence et d'indépendance, notamment sur les risques sanitaires ; il est notamment proposé de mettre en place des « *organismes de contrôle indépendants, non liés aux industriels ni au Ministère de l'Agriculture ou de la Commission européenne* » ;
- › Faire respecter ce qui est prescrit :
 - Avoir un réel effet contraignant par exemple en augmentant le niveau des sanctions ;
 - Renforcer les contrôles : « *ne pas forcément mettre plus mais faire appliquer et punir les manquements* » ;
 - Mettre en place les moyens nécessaires sur le terrain pour garantir le suivi et les contrôles : « *rien de ne sert d'avoir des règles si le gendarme n'a pas les moyens de l'appliquer!* » ;
- › Suivre les conclusions du corps scientifique : « *Écoutons davantage les scientifiques* » ; « *la science s'est prononcée de façon claire. La politique doit suivre au plus tôt* ».

La responsabilité des médias : informer sans dogme

Pour certain.e.s contributeur.rice.s, les médias ont une responsabilité importante dans les représentations caricaturales et démagogiques du secteur, notamment car ils ont la capacité de largement répandre des opinions.

Comment cohabiter dans les campagnes ?

Les 41 avis laissés ont principalement été commentés lorsqu'ils abordent les sujets des pesticides et zones de non traitement (ZNT), de la chasse, de l'agriculture biologique et des circuits courts. Il semble difficile de s'accorder sur les outils de protection de la qualité de l'air, l'eau et les sols. Ces sujets révèlent les polémiques, pointent les contradictions et amènent soit à s'opposer (en désignant un responsable, un coupable, un fautif), soit à proposer une manière de faire.

« Je comprends que les habitants des villages ne veuillent pas être intoxiqués par les pesticides. Je comprends aussi que les agriculteurs veuillent traiter toutes leurs terres mais j'ai quand même quelques questions à leur poser : Qui a permis que les terres agricoles deviennent constructibles ? Qui a vendu au prix fort ces terres devenues constructibles ? Est-ce que par hasard, les agriculteurs ne voudraient pas le beurre et l'argent du beurre ? ».

« Une distance de 300 m et une interdiction de traiter par temps de vent sembleraient logiques et faciliteraient la cohabitation entre ruraux agriculteurs et ruraux non agriculteurs (eh oui, cela existe !) »

Les points d'accord concernent principalement la volonté de rendre juste le revenu des agriculteur.rice.s et le besoin de reconnaissance des conditions de travail délicates, soumises aux lois naturelles de la météo et de la richesse des sols, qui exigent beaucoup de temps de travail.

« Notre très beau pays a beaucoup à gagner à une totale reconsidération du rôle et des métiers des agriculteurs. En plus de nourrir sainement la population dans le respect du bien-être animal et de la nature, ils peuvent fortement contribuer à l'intérêt touristique de notre pays, en l'embellissant davantage encore. Cela a une valeur et doit être rémunéré avec justesse. Cette gestion intelligente et prévoyante, investissant sur le long terme, est du ressort d'une nation souveraine et ne doit pas être laissée aux mécanismes des marchés libéraux qui fonctionnent pour satisfaire à très court terme les intérêts d'une minorité (comme les actionnaires majoritaires des grands groupes agro-industriels). »

Il est mentionné à plusieurs reprises que la répression et la sanction ne sont pas des méthodes qui permettraient de résoudre les problèmes actuels, voire même qu'elles sont incohérentes avec les contraintes des agriculteur.rice.s, dont une partie des avis montre qu'elles sont comprises et pas toujours reprochées. Les contraintes sont ainsi différenciées des choix de pratiques agricoles.

L'expression du mécontentement se retrouve dans la radicalité des demandes de changement de modèle, pas uniquement agricole, parfois sociétal, en critiquant la « loi du marché ».

« un travail total de modification de société doit être fait »

« L'agribashing ne concerne pas tous les agriculteurs, mais le conventionnel et l'agriculture tournée vers l'export. Pour réconcilier, il faudra retrouver les racines de la vente directe et du bio. Même avec la communication, on ne fera plus accepter les pesticides »

La perte de confiance voire la méfiance et la défiance exprimées envers les décideur.e.s, qu'il-elle-s soient politiques, institutionnels ou privés, sont accompagnées par une demande de débat, de mise en lien, de médiation et d'arbitrage pour maintenir la cohésion sociale.

« Les pesticides sont accusés tous les jours de tous les maux. [...] on sème la haine dans les campagnes »

« une cohabitation pacifique doit être possible dès lors que l'ensemble des habitants des campagnes seront écoutés. »

La concertation est mentionnée à plusieurs reprises comme un mode de gouvernance qui pourrait permettre que les acteurs locaux se connaissent, se reconnaissent, ce qui semble nécessaire pour prendre des décisions collectives qui répondent aux attentes sociales.

« Il n'y a pas d'autre solution que de se connaître, de découvrir les autres acteurs, de se concerter, de débattre et travailler ensemble en milieu rural. »

« Une cohabitation respectueuse entre les exploitants agricoles et leurs riverains nécessite un dialogue entre les personnes concernées. Il faut que les agriculteurs expliquent ce qu'ils font directement auprès de leurs riverains. C'est vrai autant avec des habitants néoruraux qui redoutent l'épandage des pesticides, qu'entre agriculteurs qui pratiquent des modes de culture différents. Les incompréhensions peuvent être exacerbées lors de l'intervention d'entreprise de travaux agricoles qui n'auront aucun lien avec les riverains. Je propose que soit rendue obligatoire, sous l'égide des maires, une réunion de concertation annuelle en fin d'hiver, aux cours de laquelle les exploitants pourront exposer leur projet et répondre aux inquiétudes. »

Des limites sont signalées, comme le fonctionnement en silos des institutions, le maillage territorial des outils de développement local (Parc Naturel Régional (PNR), Plan Alimentaire Territorial (PAT), Recherche Action Participative (RAP)), les procédures longues et complexes.

L'identité de « l'urbain » et du « rural » est souvent mentionnée. Le clivage urbain-rural révèle les craintes liées à l'étalement urbain, les craintes que les urbains veuillent modifier substantiellement le mode de vie rural, le sentiment des ruraux d'être uniquement représentés par les agriculteur.rice.s.

La « nature et la campagne » sont vues comme un espace naturel par la population rurale, et perçues comme des parcelles de production par les agriculteur.rice.s. Elles semblent convoitées par la population urbaine désireuse de se mettre au vert. Plusieurs personnes demandent à réguler la taille des exploitations. On trouve également des propositions qui concernent la taille des entreprises, la rénovation des cœurs de villes et villages pour rénover l'habitat ancien plutôt que de poursuivre vers le mitage de l'habitat individuel.

En complément des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), une personne propose de définir, de la même manière, des plans d'activités agricoles.

Pour les agriculteur.rice.s, la « nature », les champs sont un espace de travail et nécessitent un entretien, pour certain.e.s cet entretien est réalisé « lors de la période de chasse », pour d'autres par « l'usage des pesticides qui réduisent les risques de détérioration des cultures » est une forme d'entretien.

« La chasse est l'un des obstacles majeurs à la cohabitation rurale. Durant la saison de chasse, les campagnes sont des territoires assiégés interdits d'accès. Les cultivateurs sont en majorité des chasseurs et gérants de territoires de chasse. En secteur rural, ils sont également les élus locaux et tendent à privilégier les objectifs des chasseurs en spécifiant la vocation des territoires. »

« Il faut distinguer la chasse de régulation et la chasse de loisirs. [...] Il est temps que cesse le privilège actuel. »

« Bonjour, la chasse dure 6 mois donc la moitié de l'année durant laquelle la cueillette des champignons, le VTT, les balades sont des activités potentiellement mortelles ! C'est simplement dépassé et devra changer dans les années qui arrivent. »

« Il faut quand même arrêter de nier l'évidence. Tous les pesticides posent des problèmes de santé. C'est démontré par de très nombreuses études indépendantes. Ces produits sont faits pour tuer.

Comment ne pas penser qu'ils ont un impact sur l'homme ? <https://www.alerte-medecins-pesticides.fr/> Il s'agit maintenant que ce constat est fait de mettre en œuvre une PAC qui permettent aux agriculteurs de se sortir de cette dépendance. Je soutiens les mesures préconisées ici <https://pouruneautrepac.eu/> Tous les moyens doivent être mis en œuvre vers cet objectif : Sortir l'agriculture des pesticides »

« Cet avis est symptomatique de la désinformation massive de quelques associations militantes (et intéressées) à propos des "pesticides"... - Les pesticides sont utilisés pour protéger la qualité des cultures et donc la santé des consommateurs, en agriculture bio comme en agriculture conventionnelle. »

Pour certain.e.s habitant.e.s, vivre à la campagne doit simplement permettre de se promener sur les chemins en toute sécurité, de s'approvisionner avec des productions locales (saines et justement rémunératrices), de profiter des paysages, de s'entendre avec son voisinage. Il est exprimé une crainte de commercialiser les terres, pour faire du tourisme, des industries et des lotissements, qui sont vus par certains comme empêchant le mode de vie simple cité ci-dessus.

« Les néo-ruraux devraient respecter les habitudes et contraintes de la campagne : son de cloches & clochers, chant de coqs, odeur de fumier, transhumance de troupeaux sur la route ... etc ». »

« Les agriculteurs ne devraient pas pouvoir épandre du lisier près des habitations ni des pesticides à moins de 150m des habitations/écoles (interdiction en cas de vent) ». »

« Les promeneurs, VTTistes, cavaliers devraient pouvoir se promener, notamment en forêt, sans risquer de se faire tirer dessus par des chasseurs, donc interdiction de chasse le dimanche et pas d'allongement de la période de chasse ». »

« Les prairies dédiées au pâturage des chevaux devraient être incluses dans la gestion de la campagne

(respect de ces prairies et non pas les considérer comme friches...) »

Il semble nécessaire de définir quels sont les espaces publics, les espaces privés et quelles règles et contraintes s'y appliquent.

Quelques propositions identifient l'agroforesterie et le tourisme comme potentielles sources de diversification des revenus des agriculteur.rice.s.

L'éducation des enfants et des citoyen.ne.s est citée comme moyen pour sensibiliser la population et les futur.e.s.agriculteur.rice.s à la préservation de l'environnement et aux pratiques agricoles afin d'éviter les tensions sociales.

« Faire des journées portes-ouvertes dans les lycées et les fermes de lycées agricoles, avec la mise en place d'ateliers pratiques et pédagogiques pour sensibiliser et communiquer avec les citoyens. Les étudiants des lycées pourraient être co-acteurs de ces journées portes-ouvertes en animant les ateliers. Ces futurs travailleurs du secteur agricole pourraient ainsi développer leurs capacités d'échanges avec les citoyens consommateurs. »

Cette initiative permettrait de se réapproprier la capacité à communiquer, à débattre et à s'accorder.

Certains avis abordent la question des paysages, qui s'enlaidiraient depuis plusieurs années par la perte de haies, par la construction de bâtiments agricoles ou industriels et par les lotissements. Quelques contributeur.rice.s expriment la volonté de retrouver une esthétique du paysage reflétant une certaine qualité de la vie à la campagne.

Enfin, la prise en compte du monde équestre apparaît également dans les contributions. Les pâturages pour les chevaux couvrent une partie de la Surface Agricole Utile (SAU) et contribuent à la beauté du paysage, et ne seraient actuellement pas valorisés par la PAC.

Qui décide de la politique agricole ?

L'Union européenne, à la fois le problème et la solution

Les avis et les commentaires sur ce thème portent le plus souvent sur la politique agricole, sur les modèles d'agriculture, que sur les décideur.e.s à proprement parler. Ces derniers ne sont que rarement identifiés.

Les avis et commentaires, par l'aspect souvent diffus de leur contenu, reflètent la complexité du sujet. La tonalité générale est à l'insatisfaction, voire au mécontentement. La critique est pratiquement toujours sous-tendue par une vision écologique de l'agriculture.

« L'agriculture est le lieu de tous les lobbys, depuis les géants de l'agro-chimie, les semenciers, les Bayer- Monsanto, le syndicat majoritaire FNSEA. L'Europe peut décider, mais elle doit le faire dans le sens d'une agriculture éco-responsable. »

Plusieurs avis formulent une critique du fonctionnement de l'Union européenne qui va au-delà de l'agriculture, considérant que l'Union européenne est d'abord une alliance économique au profit de la libre circulation des biens et des marchandises, qu'elle est subordonnée à la logique du marché – logique qu'elles rejettent, et qu'elle n'est ainsi pas au service de ses citoyen.ne.s. Dans ce contexte, la PAC est considérée comme un échec car elle maintiendrait l'agriculture sous perfusion, et le « *carcan libéral* » de l'UE ne permettrait guère d'envisager une réforme en profondeur la PAC.

Ce mécontentement de la situation actuelle rejaille évidemment sur les instances décisionnaires. Pour l'un des participants, « *ce ne sont pas les bonnes instances qui décident* » (puisque qu'il est en désaccord avec les décisions qu'elles prennent). Plus généralement, l'État et les instances européennes sont critiqués.

Plusieurs préconisations sont suggérées mais les orientations à prendre divergent.

Ainsi, les choix de la France n'étant pas les bons, puisqu'ils privilégient le productivisme, la PAC doit être décidée par l'UE. À l'inverse, l'approche technocratique et libérale des instances européennes est désignée comme responsable de l'effondrement de la profession et la politique agricole doit donc redevenir une prérogative nationale voire régionale, avec des barrières douanières.

En matière de garantie de la qualité des produits, certain.e.s prônent un modèle européen uniformisé, avec une standardisation des cahiers des charges des productions, évitant les concurrences intra-communautaires, et/ou l'interdiction de l'introduction des denrées alimentaires produites avec des normes environnementales et sociales contraires aux réglementations françaises. D'autres donnent la priorité au local et à la demande intérieure notamment pour éviter les importations/exportations de certains produits... L'absence de gestion par l'État de stocks alimentaires destinés à la population en cas de crise est également critiquée.

La cohérence des politiques publique est également interrogée : « *Ici le monde paysan est appelé à produire du bon, du bio, du sain. Et là on lui exhorte de produire pas cher, en quantité, d'inonder les marchés mondiaux* ». Ces injonctions politiques sont considérées contradictoires. Les accords internationaux de libre-échange de l'UE sur les produits agricoles sont également mis en cause: Accord Transatlantique Trade and Investment Partnership (TTIP) entre les États-Unis et l'UE, Accord Comprehensive Economic and Trade Agreement (CETA) entre le Canada et l'UE, Accord Japan-EU free trade agreement (JEFTA) entre le Japon et l'UE...

Enfin, on note le souhait d'une mise en place d'instances de décision avec une participation des citoyens, ces dernier.e.s étant non seulement consommateur.rice.s des produits, mais aussi financeur.euse.s de la PAC par leurs impôts : « //

est essentiel que le Plan Stratégique National (PSN) prévoie d'ouvrir les instances de gouvernance à la société civile et aux décideurs en charge de l'environnement et de la santé à toutes les échelles territoriales ».

Une PAC actuelle considérée incohérente et défaillante

Même si certains résultats positifs sont soulignés (par exemple le maintien des prairies), la PAC actuelle, perçue comme ne répondant plus « à l'intérêt général ni (aux) attentes des citoyens », concentre de nombreuses critiques, notamment sur l'indexation des aides à la surface :

- › Les aides calculées à l'hectare défavoriseraient les petites exploitations et renforceraient quelques agriculteurs « *tout puissants* » qui n'auraient pas besoin de subventions pour être compétitifs ;
- › À l'inverse, les petits acteurs et ceux développant des pratiques vertueuses, nécessitant parfois des coûts d'entretien importants, peineraient à être soutenus ou n'auraient droit à aucune aide ;
- › La PAC financerait des pratiques entraînant d'importantes externalités négatives (pollution de l'eau, dégradation de la qualité de l'air et des sols, réduction des ressources disponibles, perte de biodiversité, appauvrissement des paysages...) et encouragerait un système très intensif privilégiant la productivité au détriment des écosystèmes ou de la diversité des productions ;
- › La PAC favoriserait certaines cultures (par exemple le maïs) y compris sur des terrains ou dans des conditions climatiques où c'est une « *aberration* ». Les modes de vente directe et locale, ainsi que la quantité et la provenance des intrants ne seraient pas pris en compte ;
- › Les dispositifs existants (Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et aides à l'agriculture biologique) seraient les premières à « *servir de variables d'ajustement* » ;
- › La PAC ne serait pas cohérente avec les politiques environnementales européennes (GreenDeal, Farm to Fork Strategy, directive cadre sur l'eau, directive nitrates) et nationales (réduction

de l'utilisation des phytosanitaires, loi et plan biodiversité, loi Egalim...);

- › La PAC représente en moyenne 100 % du revenu courant avant impôt des agriculteur.rice.s français.es mais elle peinerait à les faire vivre décemment de leur travail ;
- › La PAC est très complexe et son efficacité ne serait pas toujours démontrée. Certains outils mis en place n'auraient eu que « *peu de portée* » ou seraient des « *échecs* » (diversifications de cultures, verdissement). Certaines conditionnalités pourraient même être contre-productives en amenant à l'absence d'action; à l'inverse, la peur des conditions peut créer des réactions néfastes « *en prévision* » (ex : arrachages de haies) ;
- › L'utilisation d'outils de type quotas, seuils, prescriptions et dérogations pourrait limiter son efficacité sur le plan environnemental, notamment en fonction des spécificités locales.
- › Aucune mesure répressive n'est prévue.

Bref, la PAC interroge : « *Comment aller plus loin tout en conservant la rentabilité économique des exploitations sans alourdir à l'excès leurs contraintes techniques et réglementaires ? Comment peut-on retrouver la rentabilité de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, qui souvent ont généré les milieux et paysages que beaucoup veulent conserver, sans passer par des dispositifs de rémunération complexes à l'efficacité parfois non démontrée* ».

Thèmes libres au choix des contributeur.rice.s

Un monde agricole considéré peu solide pour faire face au marché et en retard par rapport aux évolutions sociales

Si certain.e.s pensent qu'il est important de renforcer l'autonomie des agriculteur.rice.s vis-à-vis des subventions et des syndicats pour mieux se structurer face à la grande distribution, mais aussi pour mieux s'orienter vers des débouchés rémunérateurs sans les aides, d'autres estiment qu'il est aussi important de rattraper le retard du monde agricole en matière d'avancées sociales.

Alors que plusieurs secteurs prennent en compte la pénibilité ou la charge de travail pour définir la protection sociale ou le système de retraite des salarié.e.s, les « *actifs agricoles* » ne bénéficient pas d'une durée légale de temps de travail, « *ni 5 semaines de congés* ». Elles.ils sont, pour les participant.e.s, contraint.e.s à travailler sans limite légale pour un revenu qui n'est ni garanti ni suffisant. Ce constat amène certain.e.s à craindre la disparation des agriculteurs français, « *Déjà qu'ils ne sont plus que 2% !* ».

Une fiscalité spécifique est alors proposée pour garantir un revenu aux agriculteur.rice.s et un commerce équitable face aux importations. Une « *taxe environnementale et sociale* » permettrait en outre de préserver la diversité des cultures et des produits.

Dans le même souci de pérenniser les métiers agricoles, certain.e.s pensent que la formation professionnelle devrait être garantie et encouragée tout au long de la vie active. Non seulement les formations faciliteraient la reconversion et la promotion « *des pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité : agriculture bio et raisonnée, permaculture et agro-écologie* » mais elles permettraient de s'adapter car « *rien n'est figé, tout évolue dans un sens ou dans un autre, l'important c'est de s'adapter (Darwin)* ».

Enfin, un paradoxe est souligné concernant les relations entre propriétaires et exploitants définies par le statut du fermage jugé favorable à l'exploitant : « (...) Il devrait être possible au propriétaire de reprendre ses terres (ou une partie de ses terres) si la superficie concernée ne remet pas en cause la pérennité de l'exploitation du fermier (...). Je connais trop de propriétaires qui ont préféré planter leurs terres de bonne qualité plutôt que de les louer à un agriculteur. Au total le statut actuel, trop protecteur pour le fermier, se retourne contre les fermiers car cela retire des surfaces disponibles pour l'agriculture du marché. ».

Une PAC dont l'impact sur le système actuel est jugé négatif et que les participant.e.s souhaitent voir évoluer

Sur fond de vives critiques, nombreux.ses sont ceux.celles qui considèrent que les aides de la PAC devraient être mieux partagées, moins en lien avec la taille des exploitations et que les conditions d'exigibilité devraient être plus lisibles et cohérentes avec le terrain et les directives européennes sur l'environnement.

D'autres affirment que les aides de la PAC sont contre-productives et à l'origine de la dégradation des paysages et des habitats naturels. Les agriculteur.rice.s seraient ainsi contraint.e.s de suivre les conseils des technicien.ne.s agricoles pour maximiser les « primes PAC » sans tenir compte des spécificités locales, ni des écosystèmes.

Un participant explique par ailleurs que les exigences auxquelles les agriculteur.rice.s doivent répondre pour toucher les aides de la PAC représentent un élément clé « pour initier un changement de pratiques chez les agriculteur.rice.s faisant appel aux subventions. Toutefois, pour la lisibilité, l'applicabilité et l'approbation de la PAC par ses bénéficiaires, la conditionnalité se doit d'être utile et adaptée au terrain. (...) Elle ne doit pas être bureaucratique, mais basée sur le développement de systèmes de productions plus en harmonie avec les attentes de la société en matière de santé, de

ressources naturelles et de bien-être animal. (...) En ce qui concerne les exigences environnementales, la nouvelle conditionnalité devrait intégrer une version réhaussée des critères de verdissement de la PAC 2015-2020 (...) De plus, toutes les directives européennes environnementales (acquis communautaire environnemental) devraient elles aussi être intégrées à la conditionnalité (...) ».

Ces sujets sont également abordés sous l'angle de la transition agro-écologique et des choix qu'il conviendrait de faire entre « marché » et « biodiversité », voire entre « pratiques actuelles » et « attentes nouvelles ».

Ces questions sont d'autant plus importantes, selon certain.e.s participant.e.s, que des impacts forts sur le foncier agricole, l'installation des jeunes agriculteur.rice.s, le cadre de vie dans les campagnes et les générations futures sont à redouter selon les choix qui seront faits : « (...) Si cette PAC a satisfait une partie du monde agricole, force est de reconnaître que tous les agriculteurs ne sont pas logés à la même enseigne, que les consommateurs réclament des perspectives nouvelles, que les dommages à la santé publique et à l'environnement sont manifestes. (...) Une gouvernance saine se doit d'envisager, a priori, "quelle terre laisserons-nous à nos enfants ?". Cette contrainte majeure implique : le maintien ou l'amélioration des sols, la restauration de la biodiversité des milieux agricoles, la restauration de milieux favorables à cette biodiversité, l'absence de contamination de l'environnement et de l'alimentation par les pesticides et les engrais de synthèse, la prise en compte de la santé publique et, en particulier, celle des agriculteurs. (...) Nous avons le choix entre : rester prisonniers d'un système basé sur la loi du marché, insouciante des maux qu'elle cause au vivant, y compris l'humain, ou, au contraire restaurer les conditions favorables au vivant : un air, une eau, des sols indemnes de toute forme de pollution, de destruction des paysages, de maladies résultant de ces pollutions, d'effondrement de la biodiversité. Assurer une bonne gouvernance c'est donc retrouver le sens des priorités : « l'argent ça ne se mange pas ». Par contre, ce que savent tous les malades, « la santé n'a pas de prix. »

Concernant les priorités européennes, certain.e.s proposent que la prochaine PAC soit « juste » et se dote d'un système « *malus-bonus* » pour récompenser les pratiques jugées vertueuses d'un point de vue écologique et pénaliser celles considérées comme polluantes pour l'environnement au sens large.

La cohabitation dans les campagnes : une critique de certaines pratiques agricoles et des politiques publiques qui n'empêche pas l'expression d'un souhait de faire converger tous les intérêts

Sur ce point, et alors que certain.e.s expliquent les raisons d'une perte de l'attractivité des campagnes, suite à l'« *abandon des pouvoirs publics* », d'autres adressent des critiques à l'encontre de certaines pratiques agricoles qui suscitent des réactions de la part de celles et ceux qui estiment que les agriculteurs sont, à tort, « *traités de pollueurs* ».

Pour les un.e.s, les médias seraient à l'origine de cette image négative qui est véhiculée sur l'industrie agro-alimentaire et l'agriculture conventionnelle, pour les autres, le terme d'agribashing serait un mythe créé par certains acteurs du monde agricole pour mieux défendre leurs intérêts: « (...) *il n'y a pas de dénigrement ou d'acharnement particulier contre les agriculteur-rice.s, il y a simplement une critique justifiée de certains modes de production agricole. Ce n'est pas une question individuelle, c'est une question de pratique. Les associations environnementales qui dénoncent l'usage de pesticides ne veulent pas attaquer tel agriculteur ou agricultrice, elles veulent simplement montrer qu'il faut adopter des pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité, sinon notre système agricole court à sa perte.* ».

Dans cette logique, certain.e.s participant.e.s rappellent qu'il est possible de « *dénoncer les excès de l'agriculture intensive* » et de soutenir et défendre la profession agricole voire de l'accompagner à améliorer ses pratiques. Elles.ils appellent ainsi à « (...) *travailler ensemble, avec la société civile, pour réussir la transition qui s'impose, avec de l'écoute, de la bonne intelligence et du pragmatisme.* ».

D'autres précisent qu'à une époque les critiques étaient plutôt dirigées contre l'agriculture biologique : « *Nous les "bios" on a souffert de bio-bashing de la part des conventionnels, dans toutes les réunions agricoles pendant 30 ans. (...).* ».

Enfin, si quelques participant.e.s pensent qu'il est possible de pérenniser l'agriculture tout en préservant le patrimoine naturel, d'autres estiment qu'un revenu supplémentaire pour les agriculteur.rice.s pourrait être envisagé afin de rémunérer leurs actions positives sur les paysages et la biodiversité. Sur ce dernier point, certain.e.s participant.e.s s'interrogent sur la pertinence d'une telle proposition: « *L'idée de cette contribution est, au départ, de demander aux agriculteurs de ne plus détruire le paysage. C'est une excellente idée. Maintenant pourquoi les payer pour cela ? Non pas que je sois fondamentalement contre, mais qui sera le garant de cette nouvelle activité ? Personne ne m'a jamais payé pour que je ne jette plus mes mégots de cigarettes dans la rue. (...) Plus sérieusement, que l'on compense la non-utilisation de produits chimiques, la plantation d'arbres et de haies, l'arrêt de toute irrigation, le démontage des hangars métallique et silos qui dénaturent le paysage, oui, c'est possible mais qui va payer ce surcoût ? L'agriculture française est déjà sous perfusion.* ».

Un appel à des pratiques qui tiennent compte des agriculteur.rice.s, de l'environnement et assurent une alimentation de qualité

Si certain.e.s participant.e.s expriment une forme de nostalgie et prônent un « *retour à l'ancien système* », d'autres s'appuient sur le passé pour mieux expliquer les dysfonctionnements et la crise du modèle actuel qui a fait des « *victimes* » et a fragilisé le système alimentaire.

Les contributeur.rice.s appellent ainsi à une refonte du système alimentaire et à reconsidérer le système actuel « *devenu une honte pour la paysannerie française qui se meure (suicide, pression sociétale, des prix toujours plus bas, accident du travail, cancer)* ».

Pour certains, « *la crise actuelle liée au COVID-19, nous rouvre les yeux sur la fragilité du système en place et notamment celui de notre système alimentaire* ». Ils suggèrent alors que « *le mot d'ordre pour cette nouvelle PAC devrait être la SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE !* ».

L'avenir de l'agriculture étant en question, la plupart des contributeur.rice.s formule également des propositions pour construire le monde agricole de demain. Celui-ci devra intégrer « *l'autonomie des paysans, la revalorisation des revenus par l'augmentation des prix des produits et en achetant le maximum en direct/local sans passer par les filières agro-industrielles qui jouent sur la loi des marchés et la "compétitivité", aider l'installation des paysans avec facilitation de l'accès au foncier, redynamiser et rendre attractive la campagne (...), aider les paysans à s'adapter aux changements climatiques par des expérimentations - des formations, assurer une retraite décente (...), diversifier les productions sur tous les territoires, installer des fermes à taille humaine nombreuses et diversifiées, développer les circuits courts et la vente directe (...)* ».

Il devra également préserver « *les zones maraîchères et les vergers en zone urbaine. Stopper la bétonisation. Pour atteindre un objectif de souveraineté alimentaire dans les villes (...)* » voire créer « *un OUTIL de Conseil et d'Assistance réunissant, à l'échelle des sensibilités et des spécificités locales, des personnes intègres et fiables à fort potentiel de créativité - chercheurs, enseignants, compagnes et enfants d'agriculteurs, anciens militants et lanceurs d'alerte, anciens exploitants agricoles, anciens artisans de la filière alimentation, avocats et journalistes engagés, jeunes agriculteurs, écoles professionnelles ... pour soutenir des orientations nouvelles et des interventions fortes et déterminantes à l'échelle nationale.* ».

Des propositions concrètes formulées mais peu ou pas du tout discutées

Des pistes de réflexion pour réduire le morcellement du foncier agricole, diversifier les activités

économiques des territoires ruraux, faire un bilan de santé et de prévention des risques des exploitations, mettre en place un Comité chargé d'aider les agriculteur.rice.s en difficulté ou réserver une partie des aides sociales à l'achat d'aliments ont été formulées mais pas du tout commentées.

En revanche, les propositions qui ont fait l'objet de commentaires ont surtout été critiquées ou contestées. Ainsi, sur la suggestion d'un participant de développer l'énergie solaire photovoltaïque sur les territoires ruraux certain.e.s pensent qu'« *il faut produire l'énergie près de la zone de consommation donc mettre les panneaux photovoltaïques en ville et non en campagne car cela va artificialiser encore plus de surfaces et gêner l'exploitation des terres* ».

Aussi, la proposition de l'utilisation des zones de non-traitement, par un autre contributeur, a provoqué de vives réactions de la part des participant.e.s. Dix commentaires en provenance de 9 participant.e.s différents ont été exprimés. Nombreux sont ceux qui pensent qu'il s'agit d'une « *mauvais idée* » et que « *ce sera l'agriculteur qui paiera, comme toujours.* » D'autres affirment avoir des difficultés à comprendre « *en quoi une zone de non traitement pourrait devenir un chemin ? En fait cette zone est située sur une terre agricole, donc qui appartient à un propriétaire privé ! Sinon c'est une expropriation ! De plus, puisque c'est une zone de non traitement pour éviter une "soi-disant" dérive et protéger les populations, donc par précaution il n'y a pas lieu de s'y promener sous risque d'exposition à des potentielles émanation de produits phytos!!! (...)* ».

D'autres sujets peu développés par leurs auteur.rice.s et peu ou pas commentés par les contributeur.rice.s

La prise en compte du bien-être animal, des microbes essentiels à la vie, du monopole des plantes aromatiques et médicinales, du rôle réel des coopératives ou la question de la place du cheval dans la PAC ont été des sujets abordés également dans cet espace mais essentiellement traités par leurs auteur.rice.s.

5

ANALYSE DES RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE EN LIGNE

Dans le cadre de la politique agricole commune 2021-2027, il est demandé – entre autres – par l’Union européenne à chaque État membre de hiérarchiser les 10 objectifs du Plan stratégique national de manière à identifier ce que les financements (montant et format) post-2020 de la PAC devront prioritairement rendre possible. Chaque État doit rendre son plan à l’UE fin 2020.

Pour que le ministère de l’Agriculture et de l’Alimentation (MAA) puisse intégrer les contributions du public à cette hiérarchisation, elle devait avoir lieu avant l’été. Par conséquent, le débat public a été conçu pour permettre cette articulation entre contributions du public et décision du responsable du plan.

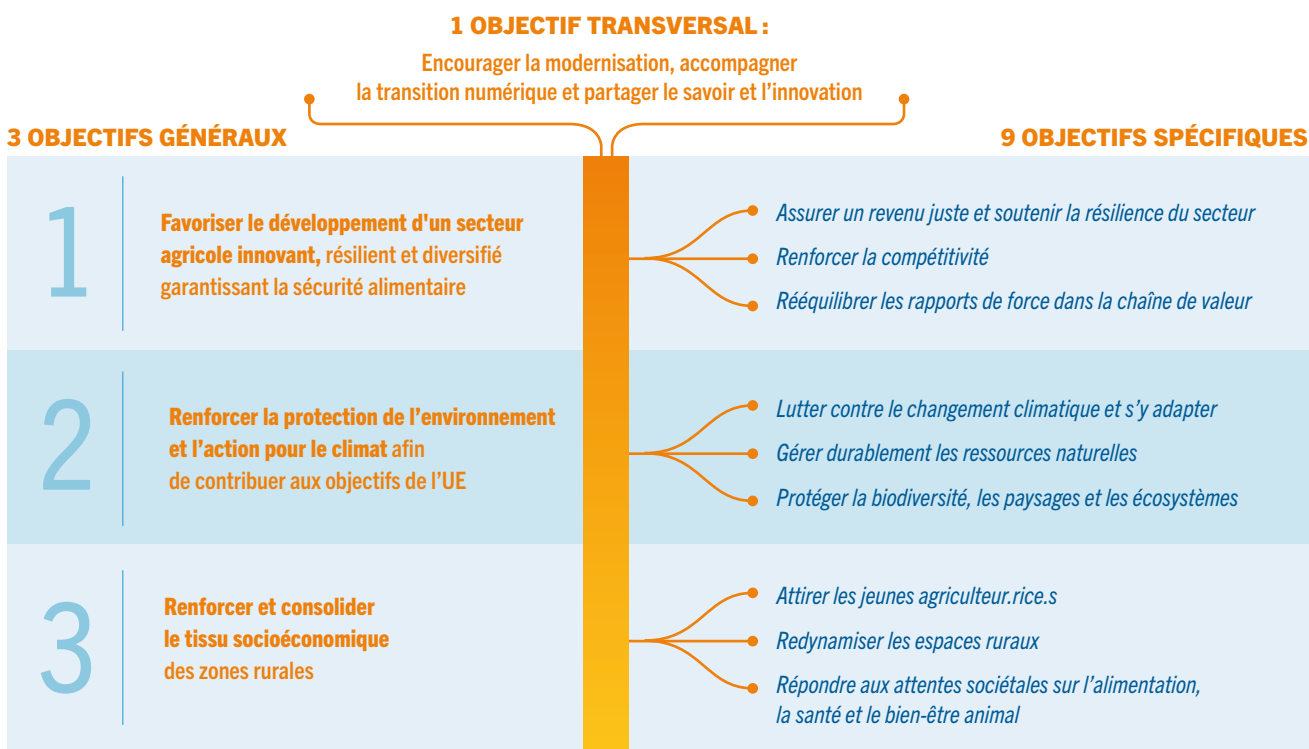
La première étape – et le moment fort – du débat public imPACTons ! correspond donc à la mise en

ligne d’un questionnaire sur la hiérarchisation de ces objectifs basés sur le jugement prioritaire.

Chaque objectif a fait l’objet d’une fiche produite par le MAA pour présenter les enjeux qu’il englobe. Suivant une articulation commune (définition de concepts clés, diagnostic de la situation en France, effets de la PAC jusqu’à aujourd’hui), les fiches 1 à 9 correspondent aux neuf objectifs spécifiques et la fiche 10 à l’objectif transversal. Pour plus d’information sur ces objectifs, chacun.e peut se reporter à ces fiches ainsi qu’au Dossier du Maître d’Ouvrage (DMO) accessibles sur le site internet www.impactons.debatpublic.fr.

Deux dispositifs avaient été pensés pour permettre cette hiérarchisation : l’Assemblée citoyenne sur l’agriculture (ACA) et le questionnaire en ligne.

LES 10 OBJECTIFS DU PLAN STRATÉGIQUE NATIONAL



L'Assemblée citoyenne sur l'agriculture (ACA)

Délibérative et composée d'un public tiré au sort, l'ACA prévoyait de rassembler pendant trois jours 140 Français.e.s afin qu'ils.elles priorisent, non pas en tant que représentant.e.s de la population française du point de vue statistique, mais comme sujets de la diversité et de la pluralité des avis existants. Cependant, les dispositions gouvernementales concernant le confinement à la suite de la crise sanitaire, ont entraîné la suspension de l'ACA, prévue initialement du 27 au 29 mars 2020, et son report du 25 au 27 septembre 2020¹.

La Cpdp travaille actuellement à la préparation de ce moment fort du débat. Afin d'outiller les

participant.e.s avec une information plurielle, un Comité d'expert.e.s a été mis en place, constitué de Cécile Détang-Dessendre, directrice scientifique adjointe « Agriculture » de l'Inrae, Olivier Lazzarotti, géographe, professeur à l'Université de Picardie-Jules-Verne et membre du rhizome Chôros, Gilles Trystram, professeur, directeur général d'AgroParisTech et François Purseigle, professeur des universités en sociologie à l'Institut National Polytechnique de Toulouse. Ce Comité a pour mission de garantir une information rigoureuse et plurielle sur les thématiques traitées par le PSN.

Le questionnaire en ligne : méthode, atouts et limites

Ouvert au public dès le 23 février, un questionnaire était prévu pour une durée d'un mois (jusqu'au 23 mars) afin de précéder l'ACA, moment qui, avant son annulation, aurait permis de clôturer la phase de hiérarchisation des objectifs. En raison de la suspension de l'ACA, l'équipe responsable du débat a fait le choix de prolonger le délai de réponse au questionnaire en ligne jusqu'au 3 avril compris.

La Cpdp a d'abord élaboré le questionnaire. Elle a ensuite mis à disposition du public plusieurs supports d'information, consultables et téléchargeables sur le site du débat dès le 21 février 2020 :

- › Le diagnostic réalisé par le MAA pour chacun de ces objectifs dans sa dimension agricole, agroalimentaire, forestière et rurale ;
- › 10 fiches pour aider à la compréhension de chaque objectif, élaborées par le MAA à

destination des participant.e.s et relues par la commission particulière ;

- › Une fiche nommée « Aide à la lecture des 10 objectifs » était également mise à la disposition du public.

Pour ce qui est du système de réponse au questionnaire, il a été construit en s'inspirant du jugement majoritaire. C'est-à-dire d'un mode de scrutin proposé en 2006 par deux chercheurs au CNRS (Rida Laraki et Michel Balinski) qui permet d'identifier non pas la.le gagnant.e d'une élection en fonction du plus grand nombre de voix récoltées, mais en fonction de la meilleure évaluation faite par les votant.e.s².

Cette méthode permet en effet d'évaluer chaque candidat.e en lui attribuant des mentions qui ont été qualifiées par certain.e.s comme « *les moins pires* » et par d'autres comme « *les meilleures* ».

• • • • •

1 Voir introduction générale

2 Pour plus d'informations sur ce mode de scrutin : www.jugementmajoritaire2017.com

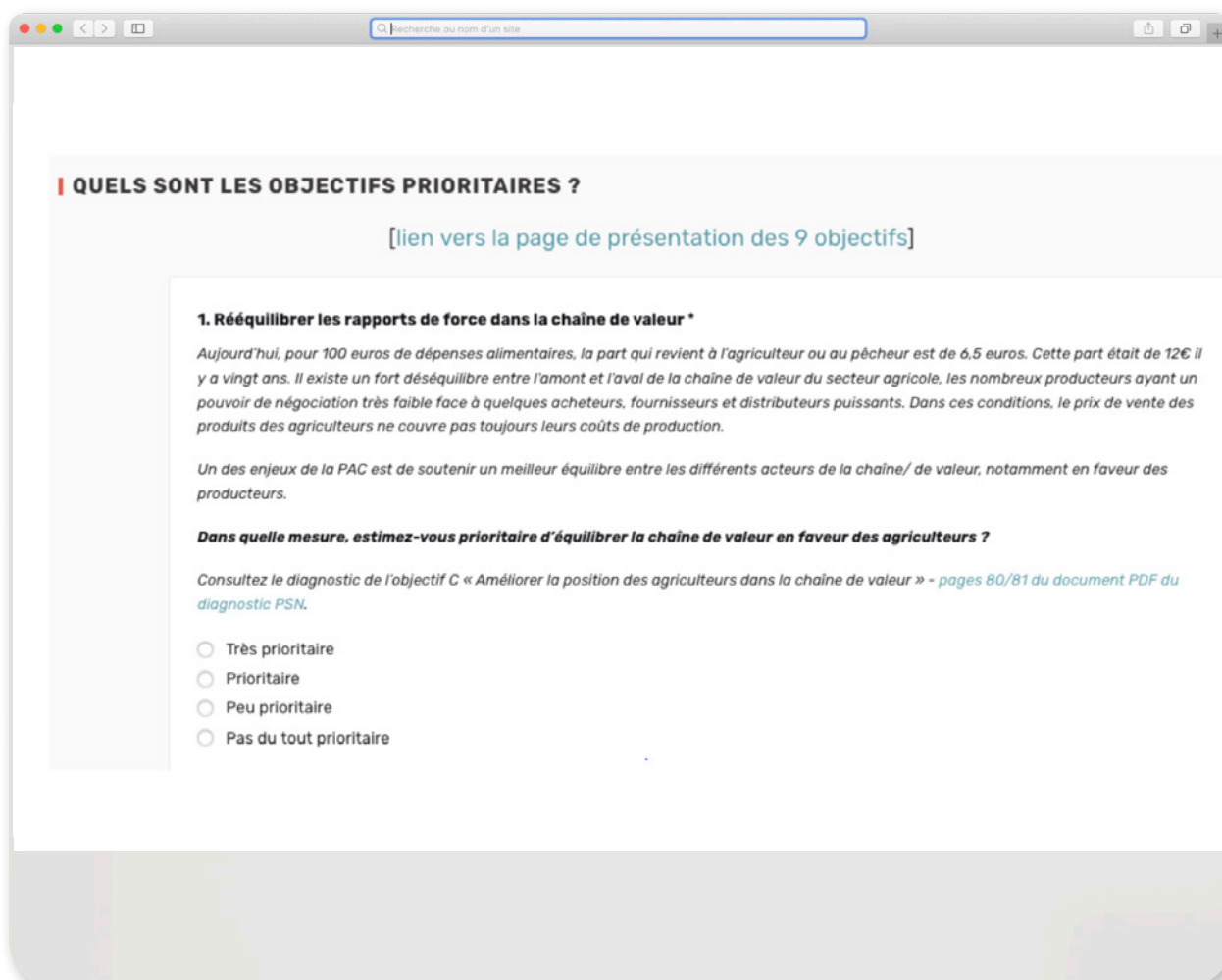
Dans le cadre du débat public, et à travers quatre gradients proposés, les répondant.e.s devaient préciser pour chacun des 10 objectifs le degré de priorité qu'ils avaient à leurs yeux. Dans ce sens, il était possible d'attribuer à chaque objectif la mention: Très prioritaire, Prioritaire, Peu prioritaire ou Pas du tout prioritaire.

Dans les faits, les répondant.e.s indiquant pour un objectif la mention « Très prioritaire » considèrent que cet objectif est « au moins Prioritaire », et se retrouvent alors d'accord avec les répondant.e.s indiquant que ce même objectif est « Prioritaire ».

Cette rencontre des opinions issues au départ de motivations différentes permet d'arriver à des résultats qui maximisent l'identification des points de consensus.

Cette méthode permet donc de préciser l'ordre de priorité des objectifs sans choisir parmi eux ni d'exclure l'un d'entre eux.

QUELQUES EXTRAITS DU QUESTIONNAIRE



RECHERCHE OU NOM D'UN SITE

QUELS SONT LES OBJECTIFS PRIORITAIRES ?

[\[lien vers la page de présentation des 9 objectifs\]](#)

1. Rééquilibrer les rapports de force dans la chaîne de valeur *

Aujourd'hui, pour 100 euros de dépenses alimentaires, la part qui revient à l'agriculteur ou au pêcheur est de 6,5 euros. Cette part était de 12€ il y a vingt ans. Il existe un fort déséquilibre entre l'amont et l'aval de la chaîne de valeur du secteur agricole, les nombreux producteurs ayant un pouvoir de négociation très faible face à quelques acheteurs, fournisseurs et distributeurs puissants. Dans ces conditions, le prix de vente des produits des agriculteurs ne couvre pas toujours leurs coûts de production.

Un des enjeux de la PAC est de soutenir un meilleur équilibre entre les différents acteurs de la chaîne/ de valeur, notamment en faveur des producteurs.

Dans quelle mesure, estimez-vous prioritaire d'équilibrer la chaîne de valeur en faveur des agriculteurs ?

Consultez le diagnostic de l'objectif C « Améliorer la position des agriculteurs dans la chaîne de valeur » - pages 80/81 du document PDF du diagnostic PSN.

Très prioritaire

Prioritaire

Peu prioritaire

Pas du tout prioritaire

recherche ou nom d'un site

4. Renforcer la compétitivité *

En matière de compétitivité, on distingue généralement la concurrence par des prix inférieurs (dites compétitivité par les coûts) et celle (dites hors coûts) qui met en jeu une qualité, un degré d'innovation ou une notoriété différente de celles des produits concurrents.

Le secteur agricole amont et aval, représente 4 % du PIB et 8 % des exportations françaises. La France est de plus en plus concurrencée à l'export comme sur son marché intérieur. Cela est dû, entre autres, à un ralentissement des gains de productivité sur l'ensemble de la chaîne, au coût du travail, à des entreprises trop petites pour supporter des coûts d'innovation et une progression plus faible des taux d'investissement que dans d'autres pays européens. Le secteur a cependant des atouts pour répondre aux nouvelles attentes sociales : modes de production, typicité, traçabilité, sécurité sanitaire, maillage territorial.

L'enjeu pour la compétitivité du secteur agricole est de savoir dans quelle mesure elle doit découler des subventions européennes ou seulement être fonction des mécanismes du marché.

Dans quelle mesure, estimez-vous prioritaire que les aides financent la compétitivité du secteur agricole français ?

Consultez le diagnostic de l'objectif B « Renforcer l'orientation vers le marché et accroître la compétitivité, notamment par une attention accrue accordée à la recherche, à la technologie et à la numérisation » - pages 52/53 du document PDF du diagnostic PSN.

Très prioritaire
 Prioritaire
 Peu prioritaire
 Pas du tout prioritaire

recherche ou nom d'un site

5. Lutter contre le changement climatique et s'y adapter *

L'agriculture émet 16% des gaz à effet de serre (GES) en France, ce qui en fait un secteur fortement émetteur ; elle peut aussi avoir un rôle positif dans la lutte contre le dérèglement climatique en stockant du carbone dans les sols. Les agriculteurs sont également touchés par les évolutions des conditions climatiques avec des conséquences importantes sur les rendements et donc sur l'équilibre économique de leurs exploitations. L'agriculture doit donc adapter ses modes de production et augmenter sa résilience* face aux risques climatiques pour assurer la sécurité alimentaire*.

Dans quelle mesure, estimez-vous prioritaire de soutenir la transition agro-écologique des exploitations, à la fois pour réduire leurs impacts climatiques et les aider à s'adapter aux nouvelles conditions climatiques ?

Consultez le diagnostic de l'objectif D « Contribuer à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ce dernier, ainsi qu'aux énergies durables » - pages 100/101 du document PDF du diagnostic PSN.

Très prioritaire
 Prioritaire
 Peu prioritaire
 Pas du tout prioritaire

Forces et faiblesses de la méthode

D'abord, toute consultation en ligne se caractérise par des biais qui lui sont propres, bien connus de la CNDP, et que l'on retrouve dans le cadre de ce questionnaire. Consciente de ces biais, la CNDP veille toujours à croiser les outils participatifs.

Un questionnaire en ligne, parce qu'il suppose un comptage des réponses, provoque souvent des effets de sur-mobilisation de la part d'acteur.rice.s préalablement engagé.e.s ou expert.e.s qui cherchent à faire basculer le résultat.

Aussi, le contexte de crise sanitaire et ses caractéristiques auraient potentiellement pu influencer la manière de contribuer à cet exercice, par exemple par la difficulté pour les agriculteur.rice.s de participer activement pendant une période de forte sollicitation, ou bien par la médiatisation de

certaines questions par rapport à d'autres, comme la sécurité alimentaire.

Une analyse de la participation a été faite une semaine après le lancement (29 février), le jour du début du confinement (17 mars) et le lendemain de l'annonce de la suspension du débat (2 avril). Elle a permis d'étudier les réponses par rapport à l'actualité, d'apporter une attention particulière à la distorsion potentielle des résultats en raison d'une mobilisation de dernière minute des groupes d'intérêt, d'observer l'intérêt pour la démarche en regardant l'évolution de la participation.

Enfin, le questionnaire ne pouvant être rempli deux fois par la même personne, les adresses IP ont toutefois été vérifiées pour s'assurer de la participation unique de chaque répondant.e.

Résultats : analyse des réponses au questionnaire en ligne

Une forte mobilisation, notamment les deux derniers jours

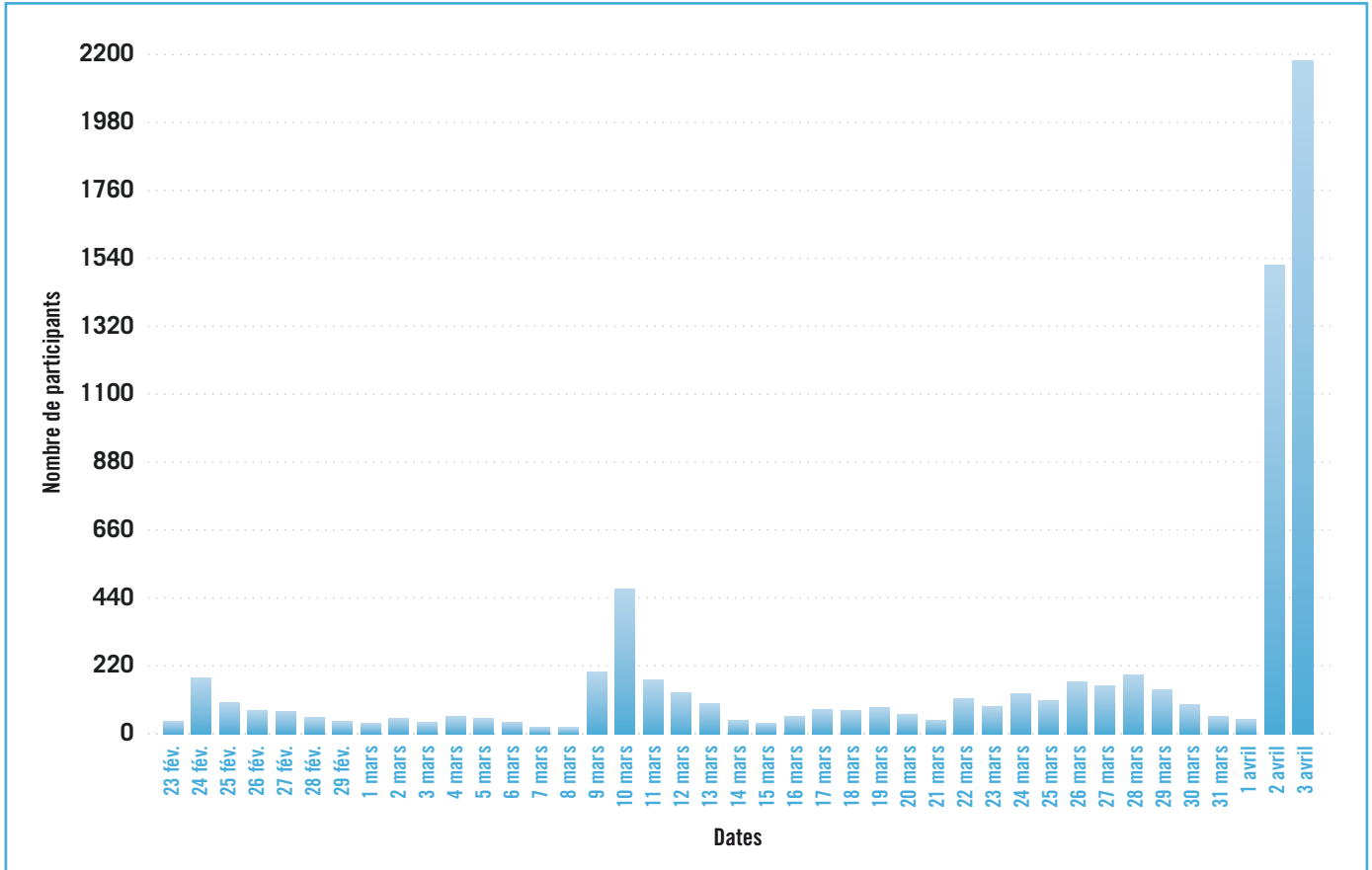
Au total, entre le 23 février et le 3 avril 2020, 7 409 réponses au questionnaire ont été comptabilisées. Dès la mise en ligne du questionnaire, la Cpdp a pu constater l'intérêt des participant.e.s pour la démarche dans la mesure où 322 réponses ont été apportées les trois premiers jours. Une progression plutôt continue a été constatée par la suite, avec une légère accélération pendant la période de confinement : 90 participant.e.s en moyenne par jour avant le 17 mars, puis 98 en moyenne par jour entre l'annonce du confinement et l'annonce de la suspension du débat.

Le graphique ci-dessous montre la répartition des réponses au questionnaire au cours du temps. On note une importante mobilisation des participant.e.s les 2 et 3 avril, dates qui concentrent environ 50% de la participation. En effet, 3 711 réponses sont recensées en 40 jours (entre le 23 février et le 1er avril) et presque autant (3 695) au cours des deux derniers jours ouverts à la participation.

Dans ces conditions, il convient d'examiner les éventuelles différences de points de vue de ces deux populations. Les graphiques suivants représentent la répartition des appréciations portées sur chacun des dix objectifs.

Il est intéressant de noter que la mobilisation des participant.e.s les 2 et 3 avril n'a pas provoqué de distorsion majeure des résultats.

RÉPONDANT.E.S AU QUESTIONNAIRE SUR LA HIÉRARCHISATION DES OBJECTIFS

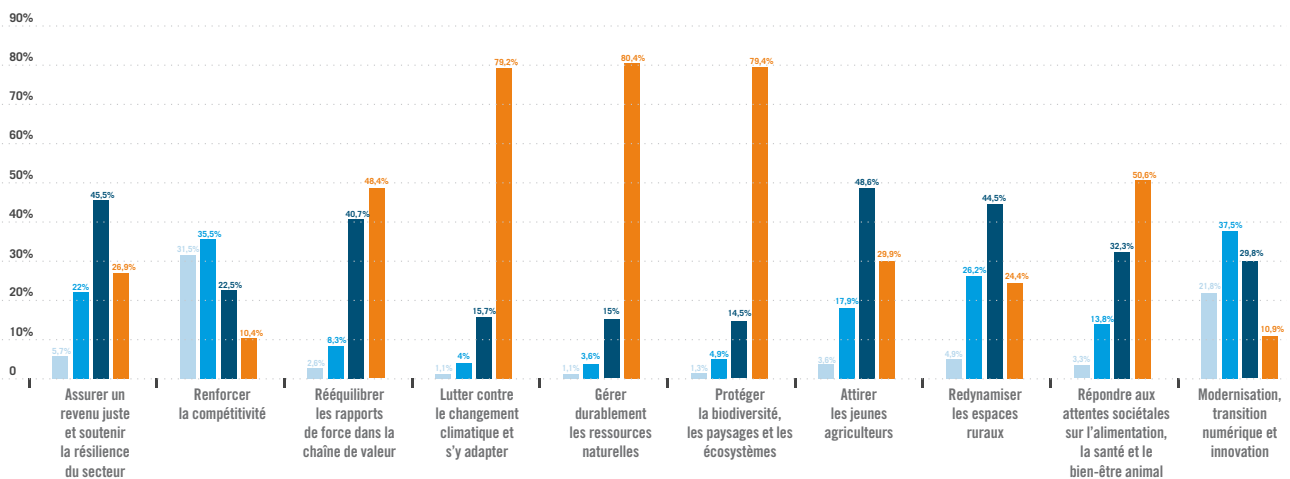


En revanche, elle a produit une accélération de la tendance qui s'observait déjà en faveur des objectifs les plus plébiscités :

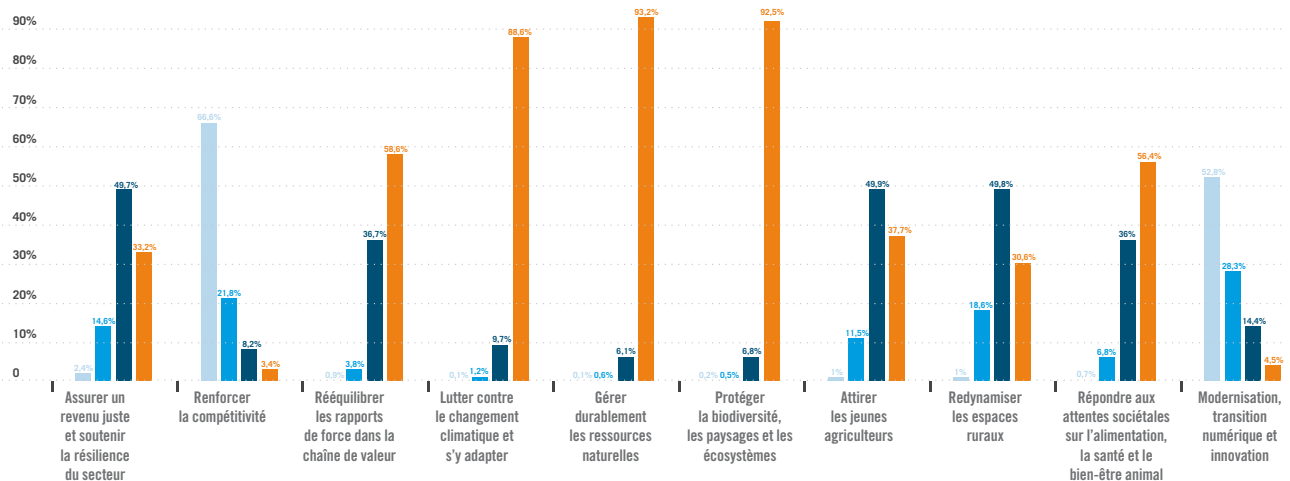
- › Objectif 5 « Gérer durablement les ressources naturelles » ;
- › Objectif 6 « Protéger la biodiversité, les paysages et les écosystèmes » ;
- › Objectif 4 « Lutter contre le changement climatique et s'y adapter » ;
- › Objectif 3 « Rééquilibrer les rapports de force dans la chaîne de valeur » ;
- › Objectif 9 « Répondre aux attentes sociétales sur l'alimentation, la santé et le bien-être animal ».

Ainsi, entre le 1^{er} et le 3 avril, ces objectifs, plébiscités dès la mise en ligne du questionnaire, l'ont été encore plus pendant cette courte période: chacun a pris entre 3 et 5 points de pourcentage sur l'option « Très prioritaire » et jusqu'à 7 points pour les objectifs environnementaux. Parallèlement, les objectifs les moins prioritaires pour les participant.e.s ont pris plus de 10 points de pourcentage sur l'option « Pas du tout prioritaire ».

RÉPONSES DU 23 FÉVRIER AU 1^{ER} AVRIL 2020



RÉPONSES DES 2 ET 3 AVRIL 2020

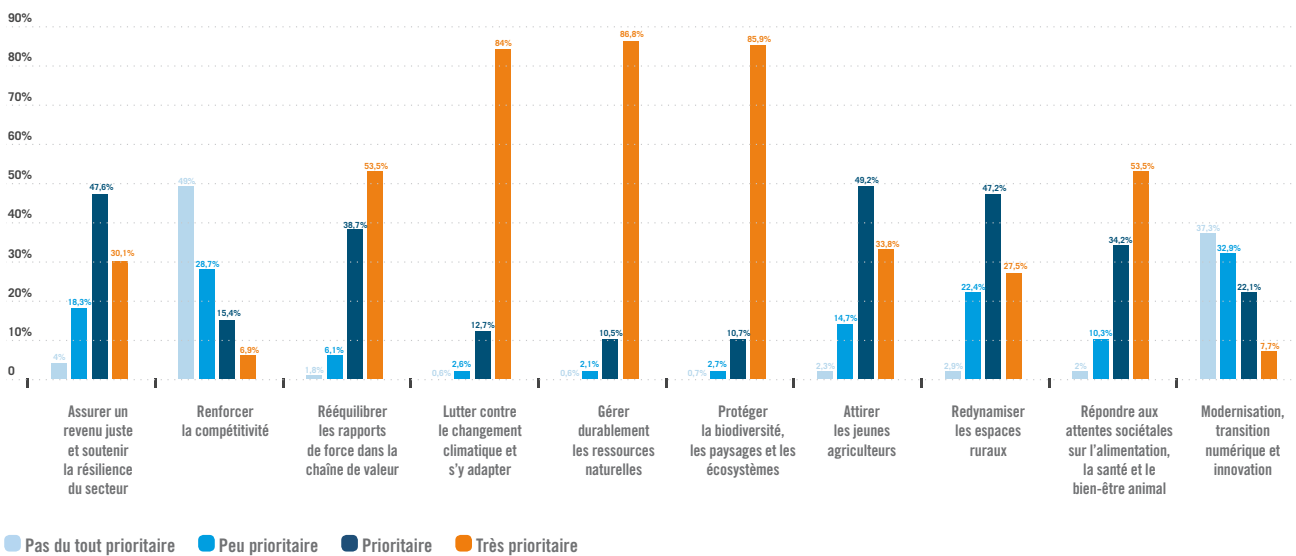


● Pas du tout prioritaire ● Peu prioritaire ● Prioritaire ● Très prioritaire

Les préoccupations environnementales et sociales en tête

Le graphique suivant présente le résultat, exprimé en pourcentage, de la hiérarchisation réalisée par l'ensemble des 7 409 participant.e.s.

RÉPARTITION DES RÉPONSES TOTALES



De manière générale, et comme la méthode du « jugement majoritaire » le permet, un consensus important se dégage autour de trois grands groupes d'objectifs spécifiques :

Le groupe des objectifs « Très prioritaire » autour de l'environnement :

- › Obj. 5 « Gérer durablement les ressources naturelles » désigné par 87% des répondant.e.s ;
- › Obj. 6 « Protéger la biodiversité, les paysages et les écosystèmes » choisi à 86% ;
- › Obj. 4 « Lutter contre le changement climatique et s'y adapter » sélectionné par 84% des participant.e.s ;
- › Si les objectifs « Rééquilibrer les rapports de force dans la chaîne de valeur » (Obj. 3) et « Répondre aux attentes sociétales sur l'alimentation, la santé et le bien-être animal » (Obj. 9) atteignent un score moins élevé que les 3 objectifs cités ci-

dessus, ils restent cependant « Très prioritaires » pour la population ayant participé avec chacun 53% des réponses.

Le groupe des objectifs considérés « Prioritaire » tels que :

- › Obj. 7 « Attirer les jeunes agriculteurs » souhaité par 49% des personnes ayant répondu au questionnaire ;
- › Obj. 1 « Assurer un revenu juste et soutenir la résilience du secteur » avec 48% des participations ;
- › Obj. 8 « Redynamiser les espaces ruraux » jugé prioritaire par 34% des participant.e.s.

Le groupe des objectifs « Pas du tout prioritaire » :

- › Obj. 2 « Renforcer la compétitivité » pour 49% des participant.e.s ;

- › Obj. 10 « Encourager la modernisation, accompagner la transition numérique et partager le savoir et l'innovation » pour 37%.

Il est intéressant de noter que ces deux derniers objectifs jugés « Pas du tout prioritaire » recueillent le taux le plus important dans cette catégorie (les autres ne dépassent pas les 4%) et qu'ils atteignent des scores très élevés si l'on additionne les catégories « Peu prioritaire » et « Pas du tout prioritaire » : 78% et 70% respectivement.

La compétitivité : enjeu subordonné aux préoccupations environnementales

Les objectifs spécifiques 4, 5 et 6 liés à l'objectif général « Renforcer la protection de l'environnement et l'action pour le climat afin de contribuer aux objectifs de l'Union » ont été jugés « Très prioritaire » ou « Prioritaire » par 97% des participant.e.s. Pour l'objectif 3 « Rééquilibrer les rapports de force dans la chaîne de valeur », c'est 92% des participant.e.s qui se situent dans ces options, et pour l'objectif 9 « Répondre aux attentes sociétales sur l'alimentation, la santé et le bien-être animal » ils sont 88%.

Il est à noter que 79% des participant.e.s répondent simultanément « Très prioritaire » ou « Prioritaire » à ces cinq objectifs.

Cette hiérarchisation témoigne de l'importance que les sujets environnementaux en relation avec la politique agricole ont pour les répondant.e.s. Le questionnaire ayant été ouvert avant toute annonce gouvernementale concernant l'état d'urgence sanitaire, on peut penser que la crise actuelle est, dans ce sens, venue rappeler ces enjeux et non les révéler, et qu'elle a eu un impact relatif dans le choix des répondant.e.s.

Il convient aussi de souligner que les défenseur.euse.s de ces objectifs environnementaux estiment également que le rééquilibrage des rapports de force dans la chaîne de valeur est fondamental. En effet, 89% des participant.e.s pensent à la fois que la préservation de la biodiversité est un objectif « Très

prioritaire » ou « Prioritaire » et que le rééquilibrage des rapports de force dans la chaîne de valeur (Obj. 3) est « Très prioritaire » ou « Prioritaire ». Parmi eux, 78% estiment que renforcer la compétitivité (Obj. 2) n'est pas un objectif prioritaire. Dans le même esprit, seuls 3% des répondant.e.s estiment que le renforcement de la compétitivité, la protection de la biodiversité et le rééquilibrage des forces dans la chaîne de valeur sont, tous les trois, « Très prioritaire ».

Les considérations environnementales et de justice socio-économique entre acteurs de la chaîne de valeur semblent aller de pair si l'on tient compte de la priorité donnée aux questions environnementales et à la nécessité de rééquilibrer les rapports de force. Le croisement de ces données montre que, pour les répondant.e.s, la logique qui devrait présider la politique agricole devrait être fondée sur l'attention à l'environnement et aux agriculteur.rice.s plutôt que sur les impératifs liés habituellement à la compétitivité.

Pour atteindre les objectifs environnementaux (adaptation au climat, protection de la biodiversité et des ressources naturelles, etc.), les répondant.e.s semblent supposer que la PAC ne devrait pas se fonder sur des logiques purement et strictement économiques telles que le gain de parts de marchés, les économies d'échelles ou l'intégration des exploitations agricoles pour permettre aux agriculteur.rice.s de peser dans la chaîne de valeur, et qu'elle devrait viser un équilibre socio-économique à travers la réduction de la taille des circuits ou une meilleure répartition du produit agricole en faveur des agriculteur.rice.s (et donc en défaveur des autres acteur.rice.s tels que les industries agroalimentaires ou les acteur.rice.s du commerce international).

Cette subordination de la compétitivité aux autres objectifs se retrouve également si l'on élargit le croisement des réponses : sur les 79% des répondant.e.s qui estiment que la priorité de la PAC réside dans les objectifs 3, 4, 5, 6 et 9 (les 5 objectifs les plus plébiscités), plus des trois quarts voient également le renforcement de la compétitivité comme étant peu ou pas prioritaire.

D'ailleurs, les avis et commentaires déposés sur la plateforme vont dans ce sens. Ainsi, le modèle agro-écologique de demain serait local et marqué par la recherche d'une diversité des produits et des cultures ; protecteur de l'environnement et des animaux et surtout des agriculteur.rice.s et des consommateur.rice.s.

L'agriculteur et l'agricultrice : acteur et actrice clé de la transition agro-écologique

Les répondant.e.s ont montré l'importance accordée à l'amélioration des conditions de vie des agriculteur.rice.s. 78% estiment qu'il est « Prioritaire » ou « Très prioritaire » que la prochaine PAC leur assure un revenu juste (Obj. 1), et plus nombreux encore (92%) à considérer qu'il est « Très prioritaire » d'augmenter leur pouvoir de négociation pour rééquilibrer les rapports de force dans la chaîne de valeur (Obj. 3). La sécurisation du revenu des agriculteur.rice.s et le rééquilibrage des rapports de force dans la chaîne de valeur semblent deux questions liées pour les participant.e.s.

En revanche, parmi les défenseur.euse.s des objectifs 1 et 3 (« Prioritaire » et « Très prioritaire »), 74% estiment que le renforcement de la compétitivité (Obj. 2) n'est que « Peu prioritaire » ou « Pas du tout prioritaire ». Ceci laisse de nouveau penser que la compétitivité et les logiques qui la sous-tendent (augmentation de la taille des exploitations, économies d'échelles, gains de productivité, compression des coûts, etc.) sont subordonnées à la protection des agriculteur.rice.s par leur revenu et par leur statut.

En outre, 77% des défenseur.euse.s des objectifs environnementaux (répondants « Très prioritaire » ou « Prioritaire » aux objectifs 4, 5 et 6) estiment également que l'assurance d'un revenu juste et d'un secteur résilient est « Très prioritaire » ou « Prioritaire ». Parmi eux, 70% voient l'innovation et la modernisation (Obj. 10) comme « Peu prioritaire » ou « Pas du tout prioritaire ». Pour les répondant.e.s, il ne semble donc pas y avoir de contresens à répondre aux urgences environnementales tout en assurant une meilleure

qualité de vie aux agriculteur.rice.s et une résilience de leur activité. En revanche, l'innovation semble subordonnée à ces deux priorités d'action. Comme si les agriculteur.rice.s, en tant qu'acteur.rice.s résilient.e.s, étaient perçu.e.s par les répondant.e.s comme les acteur.rice.s clés de cette transition agro-écologique.

L'attention portée au renouvellement des générations (Obj. 7) est aussi significative, et va de pair avec la préservation d'un revenu juste (Obj. 1), le rééquilibrage des rapports de force (Obj. 3) et la protection de l'environnement (Obj. 4, Obj. 5, Obj. 6). Les répondant.e.s qui estiment « Très prioritaire » ou « Prioritaire » d'attirer de jeunes agriculteurs et agricultrices (Obj. 7) et d'assurer un revenu juste représentent plus de deux tiers de l'ensemble des répondant.e.s. Parmi eux, 96% voient le rééquilibrage des rapports de force comme « Très prioritaire » ou « Prioritaire ». Le renouvellement des générations d'agriculteur.rice.s ne semble pas devoir se faire sans l'assurance d'une vraie protection (dans l'absolu, mais également relativement aux autres acteurs de la chaîne de valeur). Si l'on en croit la fiche du MAA à ce propos, ces résultats plaident pour une PAC qui facilite mieux l'accès au foncier et au capital pour les nouveaux.elles agriculteur.rice.s, et protège ces derniers de la concurrence et de la pénibilité associée.

Par ailleurs, si l'aide de la PAC à l'installation de jeunes agriculteur.rice.s est considérée essentielle pour une grande majorité de répondant.e.s, un tiers d'entre eux.elles considère l'objectif 10 comme « Peu prioritaire » ou « Pas du tout prioritaire », laissant entendre que l'innovation et la modernisation restent là encore subordonnées à la question du renouvellement des générations.

Enfin, l'atteinte des objectifs environnementaux est en lien direct avec le renouvellement de générations puisque 79% des répondant.e.s estiment « Très prioritaire » et « Prioritaire » ces deux objectifs.

Au regard de ces résultats, les agriculteur.rice.s, en activité ou à venir apparaissent comme moteur de la transition agro-écologique. C'est pourquoi leur

assurer une meilleure protection fait partie des souhaits exprimés et qu'il est considéré comme « Pas prioritaire » de concentrer les efforts de la PAC dans le développement de la compétitivité et de l'innovation.

Les attentes sociétales seront satisfaites simultanément à la protection des agriculteur.rice.s, ou elles ne le seront pas

L'enjeu alimentaire (Obj. 9) est lié à la protection de l'environnement (Obj. 4, Obj. 5, Obj. 6) puisque 85% des répondant.e.s considèrent que ces 4 objectifs sont « Très prioritaire » ou « Prioritaire ». Il est également lié à celui du rééquilibrage des rapports de force (Obj. 3), jugés tous deux « Prioritaire » ou « Très prioritaire » pour 81% des participant.e.s (seul 14% des répondant.e.s pensent que l'un peut être prioritaire sans l'autre). Dans une moindre mesure, l'alimentation de meilleure qualité et l'assurance d'un revenu juste sont liées puisque 69% des répondant.e.s considèrent que les objectifs 1 et 9 sont tous deux « Prioritaire » ou « Très prioritaire ». Quant à la compétitivité, seuls 19% des répondant.e.s estiment « Très prioritaire » ou « Prioritaire » à la fois d'améliorer la qualité de l'alimentation et de renforcer la compétitivité. Et 16% estiment également que l'assurance d'un revenu juste est tout aussi prioritaire que ces deux derniers objectifs.

Le croisement de ces données révèle que l'attention des consommateur.rice.s ne se concentre pas uniquement sur ce qui est « *bien* » pour eux-mêmes (une alimentation « *saine* », voire bio) mais sur ce qui apparaît « *juste* » pour plusieurs acteur.rice.s de la chaîne de valeur, à savoir une répartition équilibrée de la valeur, qui ne passe pas par plus de compétitivité de l'ensemble de la chaîne. Les répondant.e.s semblent identifier le rôle clé des agriculteurs et des agricultrices dans cette production alimentaire de qualité (portant une attention particulière aux jeunes puisque 74% estiment qu'il est aussi prioritaire de les attirer que d'améliorer la qualité de l'alimentation) qui ne se

ferait pas sans la protection des agriculteur.rice.s et la contrainte des autres acteur.rice.s de la chaîne. C'est en tout cas ce qu'on retrouve dans les avis et commentaires sur les questions d'alimentation : les participant.e.s font valoir le rôle nourricier de l'agriculteur.rice face aux logiques productivistes de certains autres acteur.rice.s de la chaîne de valeur (semenciers, grande distribution et transporteurs, industries agroalimentaires, etc.) vues comme dangereuses pour la santé.

Par ailleurs, une forte corrélation s'observe entre les objectifs environnementaux et ceux du bloc « tissu socio-économique en zone rurale ». Si 46% estiment que ces objectifs sont « Très prioritaire » cette proportion passe à 85% des participant.e.s si l'on ajoute les personnes qui jugent ces deux objectifs « Prioritaire ». C'est ainsi le cas plus spécifiquement pour la protection des paysages (Obj. 6) ou pour la gestion durable des ressources naturelles (Obj. 5), où presque trois quarts des participant.e.s considèrent que ces objectifs sont aussi importants que celui de redynamiser les espaces ruraux (Obj. 8).

Si permettre le développement économique des campagnes, la création d'emplois, faciliter l'accès aux services ou soutenir le tourisme ou l'économie résidentielle (définition donnée par la fiche dédiée du MAA à la redynamisation des campagnes) ne rencontrent pas de désintérêt de la part des répondant.e.s, ils.elles sont nombreux.ses à penser que ces transformations ne peuvent se faire au détriment de la biodiversité, des paysages et des ressources naturelles. Près d'un quart des répondant.e.s estime toutefois que porter une attention aux ressources est plus prioritaire que « Redynamiser les espaces ruraux » (Obj. 8).



ANALYSE DES CONTRIBUTIONS RÉCOLTÉES

PENDANT LE SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

Le contexte de production du corpus

Le corpus a été construit à partir des avis recueillis pendant le Salon international de l'agriculture (SIA). Il a de fait un statut particulier dû à son contexte de production.

La Cndp disposait d'un stand pour accueillir le public et l'informer de la tenue du débat.

La présence au Salon n'a pas été conçue comme un dispositif du débat car l'important flux quotidien et l'agencement des stands d'information ou de dégustation, ainsi que les formes d'accessibilité, ne permettaient pas la mise en place de débats contradictoires.

Aussi, la Cpdp a fait le choix d'être présente au Salon pour trois raisons :

- › Informer largement le public de la tenue du débat, compte tenu de la forte affluence qui caractérise cet événement (SIA 2020 : 482 221 visiteurs pour 1000 exposants, issus de 24 pays) ;
- › Mobiliser les publics intéressés par le monde agricole ainsi que les acteur.rice.s de la chaîne agroalimentaire présent.e.s au Salon ;
- › Recueillir les attentes du public sur le débat notamment par rapport aux thématiques qu'il devrait prioritairement aborder.

Sur ce stand, l'un des dispositifs mis en place consistait en la possibilité pour le public de s'exprimer via un vidéomathon.

Données récoltées du vidéomathon

43 vidéos ont été enregistrées dont 8 par des enfants et 35 par des adultes, répondant aux questions « Qu'est-ce que je souhaite manger demain ? » et « Quelle agriculture souhaitez-vous en France ? ».

A la question « Qu'est-ce que je souhaite manger demain ? », les enfants répondent en citant leur menu préféré : pour les un.e.s ce sera hamburger/ frites, pizza, pâtes ou œufs, pour d'autres ce sera brocolis frais, salade et légumes.

Pour les adultes, l'alimentation doit être variée, composée de produits locaux et de saison, sains (sous-entendu avec une quantité réduite de résidus de produits chimiques), avec lesquels on prend du plaisir à cuisiner, simplement. Il s'agirait de « *savoir d'où les aliments viennent et comment les animaux sont abattus, parce que parfois ils souffrent* ». La notion de souffrance est aussi présente en référence au travail de l'agriculteur.rice. Plusieurs contributeur.rice.s précisent qu'une bonne alimentation suppose que « *les agriculteurs vivent de leur travail* ». D'autres expriment l'envie de « *développer une nouvelle agriculture* », « *moins industrielle* », « *de proximité* », « *propre* », « *sans produits chimique.s* ». L'un conclut que « *ce n'est pas tant pour moi, mais pour les générations futures* ».

A la question « *Quelle agriculture souhaitez-vous en France ?* » 3 enfants émettent le désir de meilleurs revenus pour les agriculteur.rice.s, l'arrêt de la pollution et un meilleur traitement des animaux.

Les adultes ont enregistré des vidéos plus argumentées sur ce thème que sur celui de l'alimentation. L'agriculture est représentée dans leurs discours comme un « *patrimoine menacé à sauvegarder* ».

La demande de renouer des liens entre agriculteur.rice.s et consommateur.rice.s est prépondérante. La finalité serait de retrouver « *une agriculture dans laquelle les consommateurs ont confiance* », ce qui semble réalisable par la « *concertation entre agriculteurs et consommateurs, une pédagogie pour expliquer aux enfants, et aux citoyens* ». Certain.e.s demandent « *que l'on soit vraiment présent dans le débat, que ce ne soient plus les entreprises qui choisissent qui fait quoi et comment* », « *que les normes de sécurité soient produites en accord avec les agriculteurs et pas uniquement avec une entreprise et une banque, quelque chose comme ça* » qui vient interférer avec le débat, ni « *choisir tout seul comment on traite les animaux* », en bref, un « *partage à tous les niveaux* ».

Quelques contributeur.rice.s estiment « *qu'en France on a tous les outils pour changer* ». « *Les paysans, les consommateurs (qui flèchent), les collectivités, les entreprises, ont un réel rôle à jouer* ». Certain.e.s réclament « *une politique française décidée pour et par la France et pas par Bruxelles ou ailleurs* » pour « *ne pas dépendre des autres pays* », ce qui est justifié par l'argument d'une attention spécifiquement française portée au goût : « *en France, nous avons une notion d'exception des bons produits, vive le bio, vive la France, vive l'agriculture et vive le bon goût* ».

Pour « *retisser un tissu rural* », la tendance serait de remettre des agricultrices et des agriculteurs dans les territoires ruraux, dans des petites fermes. Le constat semble partagé que « *l'agriculture devient aberrante, c'est de la rentabilité. A l'origine, c'est des produits naturels, là avant qu'on existe* ». Il est mentionné que ce n'est pas tant un clivage « *bio/pas bio* », ni un désir de cesser le bio « *arrêter le bio, c'est une fumisterie, manger raisonné dans des petites fermes locales, pas forcément bio* », qui nuance les demandes d'une agriculture bio

que le coût de l'alimentation : « *agriculture bio, subventionnée par l'État, pour qu'elle soit accessible pour les pauvres qui finissent par acheter tout et n'importe quoi parce que c'est cher* ». On devrait « *contrôler la qualité du bio* », et « *mentionner sur les emballages, la provenance et la qualité* ». Le bio devrait être favorisé « *dans toutes les écoles, lycées, facultés, structures d'accueil des personnes âgées, prisons, et être présent à 100% dans les assiettes* ».

On retrouve la nécessité, évidente pour certain.e.s, d'une approche « *plus respectueuse de l'environnement* » pouvant « *s'adapter au changement climatique* », avec un « *respect de chaque modèle économique* ». Un contributeur ajoute que l'on remet systématiquement en cause le modèle agricole et pas le modèle industriel.

Les pratiques attendues sont « *des pratiques culturelles en accord avec le sol, avec moins de produits phytos* », une « *bonne répartition entre l'élevage et les céréales (gérer les azotes)* », « *que l'élevage reprenne sa place d'avant (plus d'élevages) et en même temps de la culture* ». Une demande de « *privilégier l'agroforesterie et la permaculture* », « *protéger l'eau, le sol, les insectes* » est aussi formulée. Sur le thème de la technologie, quelques contributions expliquent vouloir « *un bon usage des technologies* » et « *pas de surobotisation* ». Les financements devraient permettre non pas de construire « *des nouveaux bâtiments* » mais « *d'augmenter le nombre de champs et d'agriculteur.rice.s* », en garantissant des revenus et une retraite décente. Il y a une forme d'urgence exprimée à changer, pour « *sortir de la pression* », par exemple en « *évitant l'importation et en augmentant l'export* ».

Pour « *être juste et équitable* », certain.e.s attendent de la PAC qu'elle « *soutienne l'agriculture, pas pour en faire une vieille chose du siècle dernier mais la moderniser* » pour aboutir à une « *agriculture connectée, durable et citoyenne* ».

Espace d'expression libre

En supplément du vidéomathon, et de l'espace d'accueil dédié à la rencontre du public du Salon, nous avons affiché un espace d'expression libre qui n'était pas destiné à débattre, mais à susciter une participation spontanée, en laissant un court écrit sur un ou plusieurs post-it.

Ce dispositif permet d'exposer rapidement des formules simples et de révéler des préoccupations ou attentes dominantes.

Le corpus issu des post-it

Pendant 8 jours, nous avons recueilli : 394 post-it, informé et interagi avec 1 500 personnes.

Il faut tout d'abord signaler que le support du post-it impose une contrainte de formulation d'une argumentation, car ce type de support :

- › Invite à la liste ;
- › Invite à l'usage de mots-clés, à cause de l'économie de place et l'économie de mots. En même temps, il engage la.le rédacteur.rice à ne viser que l'essentiel et l'oblige à choisir un thème parmi tous ceux qu'elle.il a la possibilité d'aborder. Nous avons constaté qu'en général un post-it n'abordait qu'un seul thème (certaines personnes rédigeaient plusieurs post-it, de manière à pouvoir aborder plusieurs thèmes et ne pas être forcées d'en choisir un en priorité).

Afin de classer les 394 post-it dans les thèmes et sous-thèmes identifiés par la commission, nous avons procédé par repérage de « mots-clés », à cause, entre autres, des hypothèses de stratégies d'écritures impliquées par le format du post-it.

Les mots-clés, dans ce classement, sont les mots qui reviennent régulièrement, constituant un répertoire du lexique employé dans les discours circulant sur l'agriculture.

En voici la liste :

- › **Agriculture raisonnée : Eau, air, sols, biodiversité** : quels apports par et pour les agriculteur.rice.s ?
- › **Bio** : Le prix, la qualité ou les deux ? Et pour quel modèle alimentaire ?
- › **Bien-être animal** : Quelle évolution des pratiques d'élevage ?
- › **Circuit court : Chaîne agro-alimentaire** : quel rôle pour la PAC ?
- › **Climat/climatique** : Dérèglements climatiques : comment l'agriculture peut-elle diminuer son impact et s'adapter ?
- › **Compréhension/pédagogie** Aménagement du territoire, paysage, agriculture : quelle articulation pour demain ?
- › **Diversification** : Comment s'organisent les filières productives agricoles ?
- › **Durable (soutenable, sustainable)** : Dérèglements climatiques : comment l'agriculture peut-elle diminuer son impact et s'adapter ?
- › **Formation(s)/former** : Demain, quel.le.s agriculteur.rice.s et combien ?
- › **Intrants** : Dérèglements climatiques : comment l'agriculture peut-elle diminuer son impact et s'adapter ?
- › **Goût** : Le prix, la qualité ou les deux ? Et pour quel modèle alimentaire ?
- › **Label** : Le prix, la qualité ou les deux ? Et pour quel modèle alimentaire ?
- › **Local/proximité** : Chaîne agro-alimentaire : quel rôle pour la PAC ?
- › **Nature/naturel** : Eau, air, sols, biodiversité : quels apports par et pour les agriculteur.rice.s ?
- › **Paysannes/paysans** : Demain, quel.le.s agriculteur.rice.s et combien ?
- › **Pesticides/produits toxiques/OGM** : Dérèglements climatiques : comment l'agriculture peut-elle diminuer son impact et s'adapter ?
- › **Petites exploitations/familiales** : Comment s'organisent les filières productives agricoles ?
- › **Phytoprotecteur** : Dérèglements climatiques : comment l'agriculture peut-elle diminuer son impact et s'adapter ?
- › **Prix juste** : Chaîne agro-alimentaire : quel rôle pour la PAC ?
- › **Sain** : Le prix, la qualité ou les deux ? Et pour quel modèle alimentaire ?
- › **Subvention/subventionner** : Quels critères pour orienter les aides de la PAC ?

Les thèmes et sous-thèmes du débat conçus en amont par la Cpdp se sont révélés très fidèles aux préoccupations des citoyen.ne.s formulées sur les post-it. Il faut tenir compte à cet égard du contexte, qui joue un rôle décisif dans la prise de parole.

Malgré la pertinence des thèmes et sous-thèmes, la dimension du « *ressenti et du vécu personnel* » exprimée par les agriculteur.rice.s qui ont laissé une contribution écrite a semblé être « inclassable » : sentiment de solitude, isolement, victimes d'une mauvaise image véhiculée par des médias qui transformeraient la réalité.

C'est la raison pour laquelle nous avons créé la catégorie plus large « Communiquer sur le métier d'agriculteur » dans laquelle nous avons rangé les plaintes et les propositions des un.e.s et des autres pour améliorer la relation (hypothétiquement basée davantage sur des représentations que sur des liens sociaux effectifs) entre agriculteur.rice.s et citoyen.e.s.

Afin de classer les avis contenus dans les post-it par thème nous avons procédé au codage suivant :

- › Un préfixe en majuscules précise le thème auquel se réfère la contribution écrite en question :
 - CO = « Comment cohabiter dans les campagnes ? »
 - MO = « Quels modèles agricoles pour la société française ? »
 - AT = « Autre thème : communiquer sur le métier d'agriculteur »
 - TR = « Quelle transition agro-écologique ? »
 - MG = « Qu'est-ce que je mange ? »
 - DC = « Qui décide de la politique agricole ? »
- › Un préfixe en minuscules précisant le sous-thème de la contribution écrite en question
- › Le numéro par ordre croissant de la contribution selon le thème

Une fois les contributions réparties selon les thèmes dont elles relevaient, nous avons procédé à un deuxième classement consistant à rattacher chaque avis à un registre de formulation parmi trois registres : diagnostic (positif et/ou négatif) ; vision

générale ; proposition précise. Bien évidemment la différence entre les trois registres de formulation n'est pas systématiquement évidente. Ainsi, certains avis comportent à la fois une vision générale de l'agriculture de demain et une proposition précise de mesures à mettre en œuvre pour la réaliser.

Quels modèles agricoles pour la société française ? (145 post it)

Nouvelles techniques et innovations : quels impacts et quelles opportunités pour le monde agricole ?

Les deux seules contributions écrites qui évoquent le rôle et la place des avancées technologiques dans l'agriculture touchent à des domaines assez différents.

La première interroge les effets d'une conscience acquise récemment grâce à la recherche en biologie et en anthropologie sur le vivant. Elle suggère une réflexion à mener sur le tournant anthropologique dans la manière d'appréhender le vivant, des plantes aux animaux. Cela a pour conséquence de réévaluer les modes d'élevage et de remettre en cause l'abattage d'animaux destinés à la consommation.

La seconde mentionne l'utilisation d'un « matériel innovant » pour les CUMA dans le but de promouvoir l'intérêt d'investir sur le long terme.

Demain, quel.le.s agriculteur.rice.s et combien ?

Il est apparu dans les contributions classées sous ce thème que trois préoccupations principales se dégageaient :

- › L'expression du désir de reconnaissance du métier d'agriculteur.rice, à valoriser notamment lors de la formation ;
- › L'importance accordée aux valeurs morales qui guident le métier ;
- › L'installation des jeunes agriculteur.rice.s.

Sur la question de l'installation des jeunes agriculteur.rice.s, les contributions soumettent des propositions concrètes.

En lien avec l'installation et la formation/reconversion professionnelle, certain.e.s ont attiré l'attention sur la situation des travailleur.euse.s qui ne sont pas originellement issu.e.s du monde agricole mais souhaitent s'y intégrer.

Accéder à la terre quand une personne veut être agriculteur.rice, ça marche comment ?

Au regard des revendications exprimées sur les papiers, nous avons pu constater que l'accès à la terre soulevait trois inquiétudes : comment simplifier la transmission des exploitations ? Comment maintenir la valeur de la terre ? Comment rendre disponible l'accès à plus de terres pour les agriculteur.rice.s ou a minima ne pas en perdre ?

Une contribution engage à repenser la valeur des terres pour les agriculteur.rice.s qui partent à la retraite. Cette proposition invite à trouver un équilibre entre l'acquisition de terres à un prix abordable pour les jeunes qui s'installent et faire en sorte que la revente des terres pour celles et ceux qui partent à la retraite traduise la reconnaissance d'un parcours professionnel.

Le défaut de terres cultivables, à cause entre autres de l'artificialisation des sols, est une autre source de stress pour les agriculteur.rice.s.

Le revenu agricole, comment faire face à l'enjeu ?

Les problèmes soulevés dans les contributions qui ont trait au revenu agricole portent sur la retraite des agriculteur.rice.s en âge de cesser leur activité, mais également sur celle des futur.e.s retraité.e.s, jeunes agriculteur.rice.s aujourd'hui.

En outre, une partie importante des contributions revendique un meilleur revenu pour les agriculteur.rice.s. Certain.e.s insistent sur le revenu comme résultat de la valeur du travail réalisé, qui ne devrait pas forcément dépendre des aides.

Quelle évolution des pratiques d'élevage ?

La majorité des contributions classées au sein de ce sous-thème revendique le bien-être animal et le respect des animaux au même titre que celui des agriculteur.rice.s. D'autres contributions exigent la

réduction de la production de viande animale, voire son éviction totale.

Enfin, quelques contributions révélaient une certaine vision de la vie animale, lui attachant des valeurs telles que la liberté, ce qui peut être interprété comme une remise en cause de l'élevage en lui-même ou du moins de son fonctionnement actuel.

Comment s'organisent les filières productives agricoles ?

Les contributions liées au sous-thème des filières productives agricoles révèlent le souhait de revoir les modèles d'exploitation agricole en faveur d'un modèle « *familial* », « *plus petit* », « *de proximité* ». Sur ce point, les contributions sont unanimes, bien que quelques subtilités de formulation permettent d'affirmer que certain.e.s promeuvent un nouveau modèle (durable) davantage adapté aux nouveaux besoins tandis que d'autres soutiennent que le modèle d'antan est le plus adapté.

La diversification des cultures est une des solutions la plus mise en avant pour gérer les exploitations afin de les inscrire dans une agriculture vouée à durer et à minimiser les risques pour l'exploitant.e sur le long terme.

Enfin, au niveau de la production, la qualité des produits comme conséquence directe du mode de gestion de l'exploitation, est également un souci majeur des citoyen.ne.s.

Quelle transition agro-écologique pour l'agriculture ? (99 post-it)

Ce thème ainsi que les sous-thèmes associés, mobilisent plus que d'autres des propositions concrètes (21/43) et l'expression d'une vision où l'« *environnement* » en tant que cadre de vie des humains est central.

L'idée de la préservation et de la protection d'une nature et d'une faune menacées est particulièrement récurrente.

Pour ce qui est de la faune, la mention du rôle des abeilles dans l'équilibre de la biodiversité est apparue de nombreuses fois, témoignant d'une sensibilité de celles et ceux qui se sont exprimé.e.s sur cette question.

Parmi les suggestions faites pour produire de l'énergie de manière plus durable et écologique la technique de la méthanisation a été citée plusieurs fois.

Enfin, le traitement des sols reste un enjeu majeur pour l'agriculture, selon les personnes qui ont laissé une contribution écrite.

La revendication d'un arrêt total des pesticides, considérés comme produits toxiques destinés à augmenter le rendement des cultures, est très récurrente dans les contributions.

Dans la même conception du refus de faire du rendement une priorité qui éclipse les autres, le modèle d'une agriculture intensive est critiqué au profit de celui d'une agriculture extensive.

Qu'est-ce que je mange ? (50 post-it)

Nous pouvons constater que les revendications autour de l'alimentation s'expriment essentiellement sous la forme d'un souhait de voir se réaliser un nouveau modèle alimentaire sans forcément avancer des indications concrètes permettant de le décrire. En effet, plus de la moitié des contributions (29/50) classées sous ce thème comporte une revendication exprimée sous la forme d'un désir.

Nous pouvons interpréter ces résultats au regard du fait que ce thème interpelle particulièrement les consommateur.rice.s, pas ou peu averti.e.s sur les étapes du processus de production du bien de consommation auquel elles/ils accèdent.

Le terme « *Bio* », dont l'usage récurrent de la majuscule fait référence au label, est apparu avec une fréquence telle qu'il a été utilisé comme mot-clé. Nous avons pu observer qu'une association était faite entre « *bio* » et « *manger sain* », particulièrement

lorsqu'il s'agissait de la restauration collective, telle que les cantines scolaires.

En effet, pour certain.e.s, le bio renvoie au bien-être, que ce soit en termes de qualité d'alimentation que de diversité des produits, interrogeant la capacité de la production en agriculture biologique à répondre à une demande croissante. La fiabilité du label est questionnée à plusieurs reprises.

Pour d'autres, le « *Bio* » est envisagé de façon plus globale, ne le considérant pas exclusivement comme le label d'un produit de consommation mais également comme un mode de culture, avec les difficultés qu'il occasionne, notamment lors de la conversion d'une agriculture traditionnelle vers une agriculture biologique. Depuis ce positionnement, il est fréquent que les revendications « *pour le bio* » soient associées à des revendications qui promeuvent également un mode de production/distribution/consommation « *local* ».

La préoccupation pour la qualité de l'alimentation se cristallise autour de l'emploi du mot « *sain* ». Le choix de ce terme peut être questionné. En effet ce qui n'est pas sain est malade, contaminé. Ce terme n'est donc pas sans lien avec l'usage d'intrants chimiques susceptibles d'affecter la santé des consommateurs.rice.s :

- › « *Une agriculture la plus saine possible. Posons-nous la question : quelle assiette pour demain ?* »
- › « *Une alimentation saine, durable et respectueuse de l'environnement.* »

Enfin, deux contributions mentionnent le goût comme critère de choix dans l'alimentation, un goût qui aurait été perdu et qu'il faudrait retrouver/réapprendre.

Communiquer sur le métier d'agriculteur (10 post-it)

Bien qu'il ne fasse pas partie des thèmes proposés par la commission, le thème « Communiquer sur le métier d'agriculteur » a émergé des contributions de façon nette. S'y exprime sous la forme de propositions une demande d'informer le grand

public sur le métier d'agriculteur.rice afin de créer un espace d'intercompréhension, surtout entre agriculteur.rice.s et consommateur.rice.s.

Le terme se retrouve d'ailleurs dans les contributions.

Les dénonciations désignent souvent les médias comme responsables de cette situation :

« L'information sur l'agriculture doit être prioritaire et passer sur les grands médias. Pour expliquer les mutations de l'agriculture et l'installation des « nouveaux » paysans ». « Arrêtons d'avoir des médias publics et privés à charge, et menteurs. »

Les propositions récoltées sur les papiers invitent au rétablissement d'un dialogue rompu, à la communication, à l'échange entre les citoyen.e.s et les ruraux qui requièrent un accompagnement d'un côté comme de l'autre.

Le sentiment de solitude dans lequel se trouvent certain.e.s agriculteur.rice.s ainsi que la reconnaissance du métier sont également évoqués.

Qui décide de la Politique Agricole Commune ? (155 post-it)

Quels critères pour orienter les aides de la PAC ?

Ce sous-thème rassemble deux plaintes récurrentes dans les contributions. Le fait que les aides soient attribuées à la surface et la sévérité des normes constituent des obstacles majeurs pour les agriculteur.rice.s, notamment à cause de la lourdeur administrative qu'elles engendrent.

Un autre sujet émerge de l'ensemble des contributions, celui des subventions allouées aux Coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) :

- » « Les CUMA ne sont pas composées que d'agriculteurs. En CUMA, il y a des coopératives de communes de – 3500 habitants. Or, quand il n'y a pas 100% d'agriculteurs en CUMA, la CUMA ne peut plus toucher de subventions de la PAC. Donc il faut accepter que la section d'une CUMA touche la subvention même s'il n'y a pas 100% d'agriculteurs ».

- » « Puisqu'il y a moins de budget pour la PAC au lieu de donner 1 subvention à 1 agriculteur, il faut donner 1 subvention pour des groupes d'agriculteurs en CUMA. 100% des subventions qu'aux CUMA ! »

Enfin, les contributeur.rice.s encouragent le soutien de la PAC à la transition agro-écologique dans le fléchage des aides, notamment avec des aides incitatives :

- » « Une enveloppe verte plus conséquente. »
- » « L'accès au foncier : une nouvelle loi foncière, et de véritables aides à la transition en bio. »
- » « Plus de moyens pour l'agriculture biologique. »
- » « Avoir des aides PAC qui reconnaissent les services rendus pour l'environnement. »

Notamment en transférant une partie du budget du 1^{er} pilier vers le 2^e pilier :

- » « Favoriser le pilier 2 de la PAC (soutien à l'agriculture paysanne et bio) ! »
- » « Prioriser les aides du deuxième pilier vers les techniques qui respectent/entretiennent l'environnement : agriculture biologique, agroforesterie, agro-écologie... Pour que les agriculteurs ne se retrouvent pas pénalisés. »
- » « Transfert du financement du 1er pilier au 2ème pilier. »

Quel rôle des marchés européens et internationaux ?

Les contributions classées sous ce sous-thème font apparaître une critique des politiques d'importation de produits étrangers.

La critique concerne également les exportations :

- » « Nos produits de notre agriculture sont exportés à l'étranger. »
- » « Moins de politique d'exportation de l'agriculture française. Réduction/raccourcissement des circuits de distribution. Penser l'agriculture comme un service public. Augmenter les budgets liés à la formation agricole. Promouvoir le secteur auprès des jeunes des quartiers dits "sensibles". »

Dans le cadre des marchés européens et internationaux, une forte demande de standardisation des normes est énoncée, que

ce soit entre les pays de l'UE ou entre les États-membres de l'UE et le reste du monde.

Quelle cohérence entre les politiques et les règles pour l'agriculture, l'environnement et le commerce ?

Au sein des contributions classées dans ce sous-thème la concurrence internationale se présente comme un thème prédominant. Au sein de ce thème, l'une des exigences est l'articulation entre les contraintes imposées par la mise en place de normes et le maintien d'une compétitivité de l'agriculture française dans le monde. À ce titre refait surface la demande d'une standardisation des normes dans et en dehors de l'UE.

Les contributeur.rice.s suggèrent en outre une prise en compte simultanée de la bonne santé du commerce international et de l'environnement dans les décisions de la PAC :

- › « *Compromis entre rendement et protection de la biodiversité ?* »
- › « *Articuler les conditions de travail des agriculteurs et la sustainability environmental ; Invasion publique ; Contrôle des multinationales ; Révision des accords du commerce (Canada, Amérique centrale...)* »
- › « *Pour une agriculture européenne agroécologique !* »
- › « *Transversalité des politiques publiques, agricoles, aménagement du territoire etc.* »
- › « *Intégration de la dimension RSE dans l'agro-alimentaire ; Veille au respect RSE dans soutien public à internationalisation entreprises agro-alimentaires* »
- › « *Ne nous interdisez pas ce que vous importez... #OGM #Mercosur/CETA – N'importons pas ce que nous ne voulons pas* »

Chaîne agro-alimentaire : quel rôle pour la PAC ?

Ce sous-thème mobilise des contributions qui interrogent le modèle de distribution à favoriser (la distribution en circuit court est couramment citée et valorisée), le rôle des consommateur.rice.s en bout de file et son impact sur les modes de production ainsi que sur la possibilité pour les exploitant.es de vivre de la vente de leurs produits.

La responsabilité des consommateur.rice.s'est mise en avant, que ce soit sous la forme d'une dénonciation ou d'une vision globale, d'un appel au changement :

- › « *Agissons en tant que consommateurs en choisissant des produits locaux et respectant l'environnement.* »

L'une des manières de responsabiliser sa consommation en soutenant un prix de vente qui puisse satisfaire les deux parties est pour une grande partie des contributeur.rice.s le modèle du « circuit court » et de l'agriculture locale (opposée à l'agriculture hors-sol) :

- › « Plus de ventes directes. »
- › « La vie des terroirs avec des petites exploitations écoresponsables dont les produits sont distribués en circuits courts. »
- › « L'agriculture de demain ouverte à la jeunesse pour favoriser l'apprentissage et la mise en valeur des nombreuses filières développer les circuits courts, notamment le principe « de la fourche à la fourchette »
- › « Moins de pesticides ; Ne pas être inondé de produits étrangers par les grandes surfaces ; Production locale »
- › « Privilégier l'agriculture locale qui respecte les animaux et les consignes de culture. BRAVO à nos agriculteurs pour leur engagement. »
- › « Poursuivre le développement du circuit court. »
- › « Réduire le nombre d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur final afin de réduire les coûts des intermédiaires et rémunérer de façon + correcte le producteur. "Créer" des coopératives locales entre producteur et consommateur. »
- › « Maintenir une agriculture de proximité et préserver les exploitations de petites et moyennes surfaces. »
- › « Plus de circuits courts et de magasins locaux. »
- › « Privilégier l'agriculture locale. »
- › « Autoriser la commercialisation "locale" des semences paysannes. »
- › « Une agriculture de proximité bio et saine. »
- › « Faire de plus en plus du circuit court. Panier à récupérer. »

Comment cohabiter dans les campagnes ? (14 post-it)

Sur le thème des liens entre territoire, paysage et agriculture, les contributions classées dans la catégorie des « propositions » ont pour point commun de pointer la nécessité d'un dispositif pédagogique étendu pour sensibiliser les écolier.e.s et plus largement les citoyen.ne.s aux enjeux de l'agriculture.

Une controverse sur la signification du mot « nature » interroge les normes qui autorisent ou limitent les agriculteur.rice.s en fonction de l'impact de leur activité sur la modification du paysage. A partir de quand considère -t-on qu'il y ait détérioration du paysage ?

Quand certain.e.s encouragent à « plus de nature » :

- › « Dessiner les champs avec des haies ; Plus de nature dans la ville »

Un autre questionne ce que signifierait davantage de « nature » :

- › « Pourquoi est-ce qu'on confond l'agriculture avec la nature ? Les champs, les bocages...ce n'est pas naturel. Alors, pourquoi ? »

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Une demande claire d'un nouveau tournant agro-écologique pour l'agriculture française et pour la PAC

Les résultats de l'analyse de toutes les contributions recueillies, entre le 23 février et le 3 avril, dans le cadre de la première phase du débat public sur le PSN sont très éclairants et sont déjà en mesure de fournir des pistes de réflexion et d'action au décideur.e.

Cette analyse ne révèle pas seulement les clivages ou les controverses majeures, pour certaines déjà bien connues, telles qu'elles ont été portées par les contributeur.rice.s et avec lesquelles le politique devra composer, mais surtout elle décrit l'orientation souhaitée pour l'agriculture française et ses potentialités, notamment en ce qui concerne les réponses au questionnaire en ligne basé sur la méthode du jugement majoritaire.

Concernant les controverses majeures, elles portent sur la vision des objectifs de l'agriculture et sur les modèles de production agricole les plus à même de les assurer. Ainsi, si pour certain.e.s l'objectif est de garantir la capacité aux Français.es à se nourrir tout en restant compétitifs sur les marchés, pour d'autres la préservation des ressources naturelles et la protection de la santé doivent être les impératifs majeurs guidant les politiques agricoles. Dans ces deux grandes visions, les aspects qui font le plus débat tiennent à la place de l'agriculture biologique (et du label associé), au recours aux produits phytosanitaires d'origine synthétique et à la possibilité de s'en passer, et à l'approche intensive de l'agriculture.

Si l'on considère les avis exprimés sur la plateforme participative, une vision claire se dégage : sortir des approches dichotomiques, reconnaître la richesse de la diversité des pratiques agricoles, notamment de celles particulièrement respectueuses de

l'environnement et de la santé ; donner une importance renouvelée au local et à la territorialisation des pratiques agricoles.

Les résultats du questionnaire par jugement majoritaire, quant à eux, confirment cette tendance en allant encore plus loin. Ils ont permis de voir apparaître nettement les enjeux jugés prioritaires dans la future PAC par rapport à d'autres, pour celles et ceux qui ont répondu : l'environnement de manière large, la place et les conditions de vie des agriculteur.rice.s ainsi que la résilience du secteur et les attentes sociétales en matière de consommation et de bien-être animal. Ces constats ont des effets sur les actions à mener en priorité.

Le questionnaire a permis de manière très nette de voir apparaître les trois grandes priorités pour celles et ceux qui ont répondu :

- › La préservation des ressources naturelles ;
- › La protection de la biodiversité ;
- › La lutte contre le changement climatique.

En ce sens, un des aspects les plus intéressants à relever est la corrélation qui est opérée entre priorité à donner aux conditions de vie des agriculteur.rice.s et au rééquilibrage de la chaîne de valeur et priorité donnée aux enjeux environnementaux et de préservation des ressources. En d'autres termes, les réponses montrent une reconnaissance du rôle central des agriculteur.rice.s (plus que de l'agriculture appréhendée comme système) dans les transitions qui attendent la PAC, tout comme dans la chaîne de valeur de l'agroalimentaire.

Le renforcement de la compétitivité, la modernisation, la transition numérique et l'innovation sont considérés, quant à eux, comme des enjeux subordonnés à l'objectif environnemental, non seulement du point de vue hiérarchique, mais surtout dans le sens où ils sont appréhendés comme des outils ou des conséquences d'une PAC davantage

ournée vers la préservation des ressources naturelles, vers la lutte contre le changement climatique et vers la garantie de meilleures conditions de vie des agriculteur.rice.s.

Dans les espaces dédiés aux avis et aux commentaires, les débats ont été très riches – notamment dans les espaces dédiés aux commentaires – et les positions et les arguments davantage diversifiés. Ils ont notamment été porteurs d'une vision plus complexe qui prend par exemple en compte la question :

- › **De la défiance** ; non seulement vis-à-vis des décideur.e.s à l'échelle nationale et européenne, mais aussi vis-à-vis des acteurs industriels. L'industrie, la grande distribution, les semenciers, les lobby divers et variés, les corps constitués sont vus, par certain.e.s, comme un frein à la transition car ils seraient les principaux bénéficiaires du système en place. Ils sont également vus comme une barrière à l'intérêt général.
- › **D'une responsabilité partagée et multi-située** : il a été à plusieurs reprises rappelé par les contributeur.rice.s que l'agriculture n'était pas responsable de tous les maux et qu'il fallait considérer les apports négatifs et positifs des différents secteurs notamment de l'urbanisation et du tourisme (« *On ne peut pas demander aux agriculteurs de retourner à la charrue pendant que d'autres vont en vacances en avion.* »). Pour certain.e.s contributeur.rice.s, par exemple, l'urbanisation qui grignote les terres arables, est la cause principale du déboisement et est toujours prioritaire. Elle participe ainsi largement à l'artificialisation des sols et à la destruction de la nature. Pour d'autres, il ne faut pas tomber dans l'excès inverse : « *Il n'y a pas d'un côté des urbains hors sol et des ruraux tous vertueux* ». La gestion des paysages est également perçue comme primordiale pour assurer l'attractivité des territoires, ce qui appelle d'autres politiques publiques, d'autres domaines de compétences et de responsabilités.

Les débats ont ainsi permis de poser la question de l'équilibre complexe à trouver entre des priorités qui semblent toutes « Prioritaire ». Les échanges autour

de ces priorités ont posé la question, cruciale pour le décideur, d'identifier ce qui est « l'essentiel ». Cela pourrait prendre la forme d'un « contrat de confiance » dont « les termes seraient à définir avec l'ensemble de la société » et qui pourrait aider à reconstruire une confiance qui semble cassée, entre les consommateur.rice.s et les agriculteur.rice.s, mais également entre les citoyen.ne.s et un « système » perçu comme dangereux et injuste par certain.e.s et comme « inévitable » et le « moins pire » par d'autres.

Deux points de convergence : le local et la complémentarité des modèles

Un élément majeur et très transversal est ressorti des avis et commentaires associés, qui apparaît surtout comme un point de consensus autour duquel tous les points de vue semblent se retrouver :

- › Le retour au local ;
- › La territorialisation des politiques agricoles.

Concernant le local, les circuits courts et les ventes de proximité sont considérés comme des pistes à explorer et à développer car permettraient non seulement de meilleures conditions de vie pour les agriculteur.rice.s, mais aussi une meilleure cohabitation dans les campagnes et une meilleure résistance à la compétitivité, et cela quel que ce soit le modèle de production que l'on prône.

La territorialisation est appréhendée par les contributeur.rice.s comme la possibilité de garantir aux agriculteur.rice.s et à l'agriculture française la capacité à s'adapter aux différents contextes géologiques et géographiques du pays.

Un large consensus se dégage également quant au fait que les nombreux systèmes existants sont plus complémentaires que concurrents, chacun avec ses avantages et ses inconvénients.

Les contributeur.rice.s au débat soulignent ainsi que de multiples stratégies existent pour concilier préservation de l'environnement, compétitivité, quantités produites et résilience : agriculture

écologiquement intensive, agriculture de précision, agriculture biologique, agroforesterie, mise en œuvre de techniques particulières par les exploitations conventionnelles. . . Elles sont présentées comme complémentaires, à adapter chacune à un contexte et à un équilibre à trouver afin de faire face aux enjeux et aux besoins et demandes actuels, qui ne sont plus ceux du Moyen-Age, des années 60 (lancement de la PAC) ou même des années 90.

La mise en place de « *modèles combinant plusieurs méthodes intervenant à différents moments* » permettrait également « *d'offrir des outils de transitions pour les agriculteurs* », la temporalité

étant jugée comme « centrale » dans toute évolution de modèle.

Les participant.e.s soulignent la complexité du secteur et des défis auxquels il doit faire face. Cela impose d'aller plus loin qu'une quelconque solution miracle (« *si c'était LA solution, tous les agriculteurs le feraient* ») et de mettre en œuvre une réflexion elle-même complexe.

Ces éléments constituent des pistes intéressantes à prendre en compte par le.la décideur.e au vu de la convergence constatée.

Recommandations

Afin de respecter le principe de reddition des comptes ainsi que la parole de celles et ceux qui se sont exprimé.e.s dans le cadre du débat, la commission particulière recommande au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de :

- › Indiquer la prise en compte des résultats du questionnaire, notamment en indiquant si et comment la hiérarchie établie par les répondant.e.s est retenue, en précisant comment l'orientation des masses budgétaires affectées par le PSN – dans le cadre des orientations arrêtées par la commission européenne - est cohérente et respecte la hiérarchie issue de la première phase du débat public.

- › Répondre à toutes les propositions publiées sur la plateforme participative dans les avis et commentaires contenues dans ce compte-rendu, de se prononcer sur leur faisabilité (en précisant si elles existent déjà), puis de détailler et expliquer concrètement si et comment elles pourraient être intégrées au PSN ou dans une autre politique publique. Afin de faciliter la réponse du MAA, un répertoire contenant toutes les propositions est annexé au présent compte-rendu. Ce répertoire contient deux types de propositions: celles à caractère précis et à celles à caractère général. Les propositions précises sont celles qui donnent des indications sur comment réaliser une idée ou un souhait exprimés et qui proposent une manière concrète de procéder (une charte, la mise en place d'un organisme ou d'une procédure, l'interdiction ou le soutien de certaines mesures etc.) ; les propositions générales sont celles qui expriment des souhaits ou des idées sans donner beaucoup de détail sur les acteurs qui devraient les porter, les moyens ou les outils.

The page features a central graphic consisting of two concentric circles. The inner circle is a solid medium blue, and the outer circle is a lighter, semi-transparent blue. A dotted white line follows the outer edge of the circles, starting from the top left and ending at the bottom right. The word "ANNEXES" is centered within the inner circle in a white, bold, sans-serif font.

ANNEXES

Répertoire des propositions issues de la plateforme

La commission particulière demande au MAA de répondre aux propositions, reprises ci-dessous, formulées sur la plateforme participative dans les avis et commentaires, en se prononçant sur leur faisabilité (en indiquant si elles existent déjà), en précisant si ces propositions relèvent de la PAC ou non, puis en détaillant et en expliquant concrètement si et comment elles pourraient être intégrées au PSN ou dans une autre politique publique.

Ce répertoire contient deux types de propositions : celles à caractère précis et celles à caractère général.

Les propositions précises donnent des indications sur comment réaliser des idées ou des souhaits exprimés et suggèrent une manière concrète de procéder (une charte, la mise en place d'un organisme ou d'une procédure, l'interdiction ou le soutien de certaines mesures etc.).

Les propositions générales expriment des souhaits ou des idées sans donner de détails sur les acteurs qui devraient les porter, sur les moyens à engager ou encore les outils à développer.

Propositions à caractère précis

1 Reconvertir les zones de non traitement (ZNT)

Les zones de non traitement pourraient être utilisées pour faire pousser des arbres destinés à faire des granulés pour les chaudières ; elles pourraient aussi devenir des chemins qui pourraient permettre dans certains cas de remplacer à moindre coût les trottoirs et créer ou recréer des cheminements autour et dans les villages.

2 Appliquer la PAC sur les zones de non traitement (ZNT)

Faire bénéficier les agriculteur·rice·s d'une prime PAC sur les ZNT pour compenser la perte de marge brute.

3 Revaloriser les zones de non traitement (ZNT)

Laisser les ZNT en herbe, à disposition des éleveur·euse·s qui pâtissent du manque de fourrage depuis plusieurs années.

4 Laisser à la charge des aménageurs les compensations liées aux zones de non traitement (ZNT)

Seuls les aménageurs / lotisseurs devraient prendre financièrement et uniquement à leur charge la création d'une zone tampon de 150m entre les terres cultivées et les constructions.

5 Définir un cahier des charges pour les aménageurs pour les zones de non traitement (ZNT)

Imposer aux promoteurs·rices un cahier des charges obligeant dès le départ de prévoir une zone tampon entre les habitations et les parcelles cultivées en aménageant des routes de desserte, des garages... mais surtout en aménageant des zones de biodiversité (arbustes, haies...) favorables pour tous et bénéfiques pour les cultures et l'environnement.

6 **Soutenir avec les aides de la PAC l'élevage de chevaux**

La nouvelle PAC devrait intégrer l'élevage de chevaux et le soutenir au même titre que d'autres activités car ils contribuent aussi à la vitalité des espaces ruraux.

7 **Conditionnaliser les aides de la PAC**

- › La nouvelle conditionnalité devrait intégrer une version réhaussée des critères de verdissement de la PAC 2015-2020 : obligation de rotation des cultures, pourcentage minimal d'infrastructures agroécologiques (hors surfaces productives), pourcentage minimal de prairies par région.
- › Un critère relatif à des seuils maximum d'utilisation des produits phytosanitaires devrait être introduit dans la conditionnalité renouvelée.

8 **Plafonner une éventuelle aide à l'actif**

Introduire un plafonnement à l'actif de toutes les aides. Cela signifie que les aides ne seraient plus attribuées selon la surface exploitée par une ferme, mais proportionnellement à la force de travail active sur une ferme. Le ratio entre le nombre de chef·fe·s d'exploitation et celui de salarié·e·s devrait être contrôlé, afin d'éviter le développement de fermes d'échelle industrielle. C'est la raison pour laquelle le nombre de salarié·e·s par chef·fe d'exploitation ou associé·e serait strictement limité, limite au-delà de laquelle les salarié·e·s supplémentaires n'ouvrent pas droit à davantage de paiement de la PAC.

9 **Rendre interministérielle la programmation de la PAC**

En France, une structure interministérielle pourrait être mise en place pour la programmation et le suivi de la PAC.

10 **Harmoniser les droits à paiement de base (DPB) à l'échelle nationale**

Harmoniser la valeur des DPB à l'échelle nationale : c'est le principe de la convergence interne. De plus, la part du budget du premier pilier qui est consacrée aux DPB devrait être dégressive d'une année sur l'autre, de sorte que ce système soit totalement aboli à la fin de la programmation.

11 **Soutenir la solidarité face aux aléas climatiques**

Créer un fonds professionnel mutuel et solidaire permettant de faire face aux aléas climatiques exceptionnels.

12 **Valoriser une filière bois non productiviste et pourvoyeuse d'emplois locaux**

- › Arrêter toute subvention aux acteurs développant un modèle trop productiviste ;
- › Rediriger les aides vers une exploitation durable (prélèvement d'arbres à maturité, sans coupes rases, via des méthodes raisonnées) ;
- › Aider le développement et maintien de scieries de proximité capables de traiter les gros diamètres ;
- › Favoriser les aides reconnaissant l'utilité environnementale et sociale, des emplois de proximité de bûcheronnage et de débardage, respectueux du milieu forestier.

13 **Améliorer la formation dans le domaine agricole**

Créer un MBA (Master of Business Administration) de l'agriculture.

14 **Repenser le conseil et l'assistance afin de soutenir des orientations et interventions nouvelles**

Créer un outil de Conseil et d'Assistance réunissant, à l'échelle des sensibilités et des spécificités locales, des personnes intègres et fiables à fort potentiel de créativité : chercheur·euse·s, enseignant·e·s, compagnes·ons et enfants d'agriculteur·rice·s, ancien·ne·s militant·e·s et lanceur·euse·s d'alerte, ancien·ne·s exploitant·e·s agricoles, ancien·ne·s artisans de la filière alimentation, avocat·e·s et journalistes engagé·e·s, jeunes agriculteur·rice·s, écoles professionnelles ... pour soutenir des orientations nouvelles et des interventions fortes et déterminantes à l'échelle nationale.

15 **Mettre en place et rendre transparentes les pratiques de bien-être animal**

- › Améliorer les standards de bien-être , notamment les conditions dans lesquelles sont élevés les animaux destinés à notre alimentation (broyage de poussins, étouffement de canetons, insémination artificielle, les sélections génétiques causant des souffrances, ex : poulets souche à croissance rapide) ; les conditions d'élevage des animaux élevés pour leur peau (cuir, fourrure, plumage) ; les conditions de transport des animaux vivants ; la condition des animaux sauvages impactés par l'agro-industrie : ne plus détruire leurs espaces de vie, par exemple, en constituant des corridors écologiques facilitant la circulation des espèces ;
- › Favoriser maisons à insectes et nichoirs à abeilles dans les communes ;
- › Mettre en place des jachères mellifères et de haies ;
- › Instaurer un moratoire sur les élevages d'insectes à des fins d'alimentation animale ou humaine ;
- › Créer des espaces d'écopâturage qui assurent aux animaux une vie et une retraite paisibles ;
- › Permettre aux animaux de se mouvoir librement ;

- › Protéger les animaux élevés pour le loisir, en supprimant les subventions de l'UE pour la tauromachie, l'élevage d'animaux destinés à la chasse, et inciter les États membres à interdire les lâchers de gibier.

16 **Légiférer davantage sur le bien-être animal et développer des démarches de formation et sensibilisation**

- › Programmer la fin des élevages intensifs et/ou en batterie ;
- › Exclure de la commande publique l'ensemble des produits issus de l'élevage intensif, issus des pires pratiques d'abattage, ainsi que les produits d'entretien testés sur les animaux ;
- › Introduire dans les cantines deux repas végétariens hebdomadaires et une option végétarienne quotidienne ;
- › Mettre en place une grande campagne d'information et de sensibilisation du grand public à la nutrition, à l'alimentation et à la gastronomie végétales ;
- › Enseigner les bienfaits du plus de qualité, moins de quantité en matière de produits animaux, conscientiser quant aux problématiques éthiques, écologiques et sanitaires ;
- › Mettre en place une campagne de recherche et de communication sur les pratiques de mise à mort des animaux ;
- › Interdire l'abattage sans étourdissement et l'abattage avec étourdissement au CO₂ ;
- › Interdire de broyer les poussins mâles vivants ;
- › Interdire de jeter à la poubelle les canetons (comme cela est fait actuellement pour la production du foie gras) ;
- › Mettre en place un système de vidéosurveillance sous contrôle indépendant systématique dans les abattoirs ;
- › Renforcer les contrôles dans les abattoirs et les élevages intensifs ;
- › Mettre fin aux pratiques d'élevage extrêmement douloureuses (castration à vif, écornage, gavage...)

- › Limiter la durée des transports d'animaux vivants et mettre un terme à leur exportation hors de l'Union européenne ;
- › Conditionner la signature de traités de libre échange à l'adoption de clauses en faveur de la protection animale ;
- › Mettre en place une révision des formations obligatoires pour les directeur·rice·s et personnels d'entreprises d'élevage ou d'abattage d'animaux incluant une sensibilisation à la souffrance et au bien-être animal ;
- › Inclure le bien-être animal dans la formation des personnels vétérinaires ;
- › Appliquer la loi avec une tolérance zéro pour l'abattage clandestin ;
- › Programmer l'arrêt des transports longue durée des animaux (transporter la viande, pas les bêtes) ;
- › Programmer la fin des élevages intensifs de pisciculture sur le territoire national
- › Interdire d'ouvrir de nouveaux élevages ou d'agrandir les existants ;
- › Arrêter le chalutage de fond, les palangres, les filets dérivants et les dispositifs de concentration de poissons dans les eaux françaises et pour les pêcheries françaises ;
- › Interdire d'immobiliser et de confiner les animaux pêchés durant leur transport ;
- › Interdire d'affamer les animaux pêchés ;
- › Créer, en partenariat avec les associations spécialisées, un label intégrant la minimisation de la souffrance animale en plus du caractère durable de la pêche ;
- › Sortir la gestion du bien-être animal du ministère de l'agriculture ;
- › Réintégrer la notion de respect des animaux dans les programmes scolaires et former le personnel éducatif à cet enseignement ;
- › Rendre obligatoires des formations en éthologie et/ou sur la protection animale pour tous les professionnels en contact avec les animaux ou en charge de leur protection (éleveur·euse·s, forces de l'ordre, magistrat·e·s, etc.).

17 Interdire certaines pratiques pour respecter davantage le bien-être animal

- › Interdire l'élevage en cage et la promiscuité où les bêtes en sont amenées à se mutiler ;
- › Interdire le gavage ou la mutilation des volatiles (bec) ;
- › Interdire la séparation des bébés de leurs mères ;
- › Interdire les méthodes de mise à mort contraire à l'éthique, dès qu'elles causent d'immenses souffrances ;
- › Proscrire clonage et autres inséminations artificielles pour satisfaire le rendement de la viande ;
- › Imposer comme modèle d'élevage celui où les besoins naturels d'une espèce sont respectés.

18 Modifier les contrôles des abattoirs

Confier la surveillance du transport, du déchargement, de l'étourdissement, et de la saignée à des agents de la protection animale (agréés et assermentés). Ces agents pourraient être recrutés sur la base du volontariat (aucun coût pour l'État).

19 Étiqueter les méthodes d'abattage

À l'heure actuelle, le·la consommateur·rice ne peut pas savoir si la viande qu'il achète a été étourdie avant saignée ou pas. Cette mention devrait devenir obligatoire pour que les consommateur·rice·s en faveur d'un « abattage respectueux » de l'animal puissent consommer en ce sens. Ou alors on décide qu'en France l'abattage sans étourdissement n'est définitivement plus possible, au vu de l'évolution de la société par rapport au bien-être animal.

20 **Créer un réseau d'abattoirs itinérants**

Il faudrait que les éleveur·euse·s qui le souhaitent puissent procéder à l'abattage sur leur lieu d'élevage et que donc une politique d'abattoirs itinérants soit mise en place avec un financement adapté.

A cela doit s'ajouter la possibilité pour les éleveur·euse·s de procéder à la découpe chez eux également.

21 **Soutenir la mise en place de petits abattoirs spécialisés gérés par les agriculteur·rice·s**

Recréer des petits abattoirs spécialisés gérés par les agriculteur·rice·s. La formation des salarié·e·s en abattoir doit être renforcée.

22 **Promouvoir des stages en milieu agricole**

Imposer un stage découverte (2 jours) en 3^e en milieu agricole.

23 **Créer une académie rurale populaire**

Créer une académie rurale populaire sous le statut d'établissement public. Cet établissement aurait une vocation d'activité d'éducation populaire sur les temps libres essentiellement, il y serait proposé des cours et conférences pour tous sur des thématiques liées à l'environnement, à la famille...

24 **Utiliser les fermes des lycées agricoles pour communiquer auprès du grand public**

Faire des journées portes-ouvertes dans les lycées et les fermes de lycées agricoles, avec la mise en place d'ateliers pratiques et pédagogiques pour sensibiliser et communiquer avec les citoyen·ne·s. Les étudiant·e·s des lycées pourraient être co-acteur·rice·s de ces journées portes-ouvertes en animant les ateliers. Ces futur·e·s travailleur·euse·s du secteur agricole pourraient ainsi développer leurs capacités d'échanges avec les citoyen·ne·s consommateur·rice·s.

25 **Enseigner l'agriculture dès le plus jeune âge dans les écoles**

Rendre obligatoire la réalisation de potagers dans les écoles, de sorte à éveiller à la complexité de la production et du maintien de l'équilibre nécessaire à la santé des végétaux.

26 **Supprimer les droits de préemption urbain (DPU)**

Revenir à 1 hectare pour 1 animal.

27 **Préserver les chemins communaux**

Interdire aux agriculteur·rice·s de cultiver les chemins communaux.

28 **Revoir les relations propriétaire/ agriculteur·rice**

Reconsidérer le statut du fermage actuel trop orienté dans le seul intérêt de l'agriculteur·rice. Il devrait être possible au propriétaire de reprendre ses terres (ou une partie de ses terres) si la superficie concernée ne remet pas en cause la pérennité de l'exploitation de l'agriculteur·rice (par exemple : si elle représente moins de 10 % du total de l'exploitation).

29 **Mettre en place une opération de renouvellement du foncier rural**

Mettre en oeuvre des opérations de « renouvellement foncier rural » en procédant à la démolition des bâtiments non occupés dans l'espace rural (maisons à vendre, ou invendables, bâtiments vétustes), à l'aménagement d'accès adaptés à notre époque aux parcelles agricoles, au regroupement des parcelles, à l'aménagement paysager (fossés, plantations, clôtures...) via un établissement public foncier.

30 **Favoriser l'installation de petites exploitations en conditionnalisant le droit de préemption de la SAFER**

La proposition vise à reprendre la logique d'orientation pilotée par les SAFER lors du remembrement en l'inversant. Les SAFER exerceraient dorénavant leur droit de préemption au bénéfice de l'installation de fermes familiales (<40ha) pour de l'agriculture à haute valeur ajoutée.

Afin de favoriser l'installation de jeunes, les terres seraient proposées en crédits bail bonifiés (location progressive) sur 20 à 40 ans.

Les moyens de la PAC seraient mobilisés pour accompagner ces installations et les pérenniser (subventions conditionnées et dégressives).

La proposition est d'aider les structures plus petites à émerger et pouvoir être compétitives tout en répondant à une demande sociale. Il s'agirait donc de mettre en place des aides assez fortement dégressives à partir d'une certaine taille pour rendre ces modes d'exploitations pourvoyeurs d'emplois sans doute plus attractifs (jeunes entrepreneur-euse-s) et compétitifs par rapport aux structures plus importantes. Cela permettrait aussi peut-être un renouvellement plus facile des exploitations sans la barrière de l'investissement.

31 **Mieux encadrer les permis de construire**

Créer une commission autour du·de la Maire·esse (ou du·de la Préfet·e selon les communes) qui aura autorité pour délivrer les permis de construire. Cette entité pourrait réunir 3 personnes :

- › 1 Maire·esse
- › 1 acteur·rice économique local
- › 1 agriculteur·rice (ou représentant·e du monde agricole), avec accord pour délivrer le permis à l'unanimité. (...) De plus, il est nécessaire de repenser la politique du logement en faveur de la réhabilitation de l'ancien.

32 **Créer une charte de cohabitation en milieu rural**

Lors d'une acquisition d'un bien immobilier en dehors d'une agglomération, chaque acquéreur devrait signer une charte engageant tout son foyer à considérer comme normaux, car inhérents au métier d'agriculteur·rice, les bruits provenant des engins agricoles, animaux de basse-cour et bétail, et leurs odeurs. L'autre signataire de cette charte pourrait être une organisation agricole départementale qui connaîtrait au mieux l'activité agricole de son département, qui se porterait garant de l'activité raisonnable et raisonnée des agriculteur·rice·s de son département et qui serait médiateur pour gérer toute réclamation faite par un·e concitoyen·ne pour abus de position.

33 **Encadrer les plaintes contre les agriculteur·rice·s**

Rendre irrecevables (par la loi) les pétitions et procès faits aux agriculteur·rice·s alors qu'ils·elles étaient présent·e·s sur les exploitations avant l'arrivée des plaignant·e·s.

34 Interdire l'importation des produits contenant des organismes génétiquement modifiés (OGM)

Puisque la production d'OGM est interdite en France, il faut en interdire l'importation.

35 Créer des fonds de solidarité pour limiter l'usage des produits phytosanitaires

Créer un fonds collectif d'indemnisation, sur la base de 5 euros par hectare cultivé, de façon à indemniser les agriculteur·rice·s dont la récolte aurait été réduite à la suite d'une invasion de ravageurs ou d'une pathologie végétale. En échange, les agriculteur·rice·s n'utiliseraient pas de pesticides en préventif.

36 Renforcer l'encadrement autour de l'utilisation des antibiotiques en élevage

- › Interdire le traitement prophylactique et métaphylactique de masse de groupes d'animaux, malades comme en bonne santé, via l'alimentation ou l'eau ;
- › Garantir qu'aucun antibiotique « critique », incluant la colistine, ne puisse être utilisé en préventif ou en groupe en élevage ;
- › Améliorer la santé et le bien-être des animaux et encourager des modes d'élevage moins intensifs, afin de réduire le besoin d'utiliser des antibiotiques en élevage.

37 Mettre en place des Comités ad hoc pour soutenir les agriculteur·rice·s en difficulté

Mettre en place un comité chargé de l'examen de la situation. Il pourrait être composé d'un·e technicien·ne agricole, d'un·e conseiller·ère de gestion, d'une profession médicale, etc, éventuellement de proches que l'intéressé·e aurait désignés (enfant, frère, soeur, oncle, parrain...).

Ce comité aurait pour mission : la recherche des causes du problème :

- › Organisation du travail, gestion financière, santé, relations conflictuelles avec l'entourage... ;
- › La recherche des différentes solutions possibles : organisation, soins médicaux, reconversion professionnelle ... ;
- › L'élaboration avec l'intéressé d'un contrat de suivi.

38 Préserver la santé des exploitant·e·s

Rendre obligatoire :

- › Pour chaque exploitant·e agricole un bilan de santé tous les 2 ans ;
- › Pour chaque exploitant·e et chaque exploitation un bilan prévention des risques (tous les 4 ans) : accidents, ergonomie, utilisation des machines, etc.

Ces actions seraient entièrement prises en charge par les organismes de sécurité sociale et / ou autres pouvoirs publics.

39 Soutenir le renouvellement des générations et l'installation de nouveau·elles agriculteur·rice·s

Pour les enfants d'exploitant·e·s, il faut assouplir les objectifs financiers prévisionnels d'installation et garder une incitation fiscale, notamment sur la pluri-activité qui va très vite se généraliser. Pour les non issu·e·s du milieu agricole, il faut permettre une installation rapide sur tous types de projets à condition d'avoir une formation solide minimum et d'abonder aux caisses de la mutuelle sociale agricole (Msa).

40 Revoir le statut d'agriculteur·rice

Il faut permettre / autoriser / créer :

- › Un statut d'étudiant·e-agriculteur·rice ;
- › Un statut d'ouvrier·ère-agriculteur·rice (pluriactif cumulant un emploi de salarié à l'extérieur de l'exploitation et en même temps agriculteur) ;

- › Un statut de retraité·e-agriculteur·rice (retraité·e en forme (agricole ou non agricole) qui a des idées, des capitaux, de l'enthousiasme, capable de gérer une exploitation plus ou moins grande ;
- › Un statut « type Jean Gabin » afin de permettre à des personnalités disposant de capitaux importants d'investir en agriculture et dans nos campagnes ;
- › Un statut « ferme urbaine » dont l'investissement pourrait être financé par la « PAC banque alimentaire » - ce qui viserait à terme la suppression de cette aide alimentaire puisque les bénéficiaires travailleraient dans les fermes urbaines.

41 **Créer un organisme qui accompagne et contrôle**

A ce jour, il y a un manque criant de personnels pour faire respecter les lois et accompagner les acteurs sur le terrain. Par exemple en matière de maltraitance animale, les textes sont là mais ne sont pas appliqués (voir le nombre d'abattoirs dont des BIO ! aux pratiques condamnables). Un organisme composé de citoyen·ne·s tirés au sort devrait pouvoir accompagner les contrôles pour permettre une totale transparence dans ces domaines et éviter ainsi toute suspicion !

42 **Créer une instance supranationale pour orienter la production agricole**

Pour faire face à ces multiples défis et en particulier ceux de nourrir le monde de façon optimisée et écoresponsable une instance supra-nationale (relayée localement) devra organiser les productions agricoles et l'acheminement de celles-ci aux zones de transformation et de consommation. Grâce aux (futurs) technologies permettant de faire un inventaire précis des ressources (terres arables, moyens logistiques et de stockage...), des besoins (par zone,

pays,...), de prédire les risques (climatiques, maladies, ravageurs,...), cette instance pourra ainsi annuellement orienter les productions de façon anticipée et veiller à sa bonne exécution, où chacun renonce à ses intérêts particuliers (repli sur soi ; food power; ..) et s'engage dans cette voie où la faim, et son lot (naturel) d'exactions dont nous avons oublié l'ampleur, resurgira mais cette fois à une échelle jusqu'ici jamais entrevue.

43 **Mettre en place une gouvernance agricole au niveau régional**

Créer des structures régionales (au sens agricole) d'échanges et de concertation ouvertes au public, aux médias et à tous les acteur·rice·s de l'agriculture. Au niveau d'un territoire, il y a une importante fragmentation entre les Chambres d'agricultures, les organisations professionnelles, les coopératives, les industriels de l'agroalimentaire, les services de l'Etat, les banques et assurances. Il y a besoin de beaucoup plus de concertation pour définir les besoins, les débouchés, et aussi définir au niveau de chaque territoire les mesures à prendre pour la lutte pour le climat, mais aussi l'adaptation aux changements climatiques, protéger la biodiversité, développer la bioéconomie, recréer une agriculture de proximité et tisser de nouveaux circuits de distribution, favoriser les échanges avec les habitant·e·s.

44 **Rendre obligatoire les Plans d'alimentation territoriaux à l'échelle des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT)**

Dans une logique de circuits courts, d'une alimentation choisie et d'un partenariat urbain / rural, les plans d'alimentation territoriaux devraient être rendus obligatoires à l'échelle des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT). Particuliers, acheteurs publics, entreprises de l'agroalimentaire, cuisines centrales, syndicats agricoles, prestataires de confection de repas, agriculteur·rice·s... doivent s'organiser localement pour libérer du foncier et favoriser les installations afin de définir conjointement le rapport offre / demande en termes de qualité, de quantité et de produit. Pour ne pas tuer l'export et garantir le maintien des spécialités régionales, un taux d'autonomie alimentaire minimal devrait être fixé (par exemple 25%).

45 **Moduler la TVA en fonction de critères écologiques, sociaux et nutritionnels**

Moduler la TVA selon le principe que plus un produit répondrait aux critères du développement durable (rémunération juste du·de la producteur·rice, impact minimal sur l'environnement, sécurité sanitaire,...) moins la TVA serait importante, ce qui encouragerait la consommation de ces produits et faciliterait ainsi la transition vers un modèle durable.

Encourager des pratiques vertueuses en augmentant par exemple la TVA pour les plats ultra-transformés mais en la ramenant à un taux réduit pour les aliments provenant d'AOP ou du terroir. Cette mesure permet aussi de soutenir les commerces locaux, les circuits-courts et notre patrimoine gastronomique.

46 **Mettre en place une politique de taxation pour défendre les produits locaux et de saison**

Obliger la grande distribution à mettre d'abord en vente les productions de son département, de sa région puis au niveau national face à la concurrence de produits étrangers moins chers mais de mauvaise qualité. Taxer les fruits et légumes produits hors saison (comme les tomates et fraises en hiver) qui consomment beaucoup d'énergie (chauffage des serres, éclairage) et n'ont aucun intérêt nutritionnel. Créer un label national agroforestier pour mettre en avant les produits issus de ce type d'agriculture qui rend des services écosystémiques essentiels et subventionner davantage ces agriculteur·rice·s.

47 **Revoir la base de calcul du prix dans le secteur alimentaire**

Changer l'unité de mesure servant de référence au prix. D'un prix au kilogramme nous devrions passer à un prix à la valeur nutritionnelle.

48 **Valoriser le local et le circuit court en grande surface**

Faire que les magasins « grandes surfaces » et les « petites surfaces » de grandes chaînes (carrefour, U, franprix, G20 etc) soient un relai de distribution efficace pour la production locale (comptoirs du terroir dans les supers, mise en avant des petit·e·s producteur·rice·s et des spécialités régionales) pour :

- › Augmenter la qualité des produits dans les supers ;
- › Démocratiser et élargir les consommations « locales » ;
- › Permettre à ces acteurs locaux de perdurer.

49 Favoriser les circuits courts et de proximité dans les cantines

Obliger les cantines à faire du bio, local, avec une production et une transformation dans un rayon de moins de 50km pour plus de 80% des repas servis.

50 Mettre en place un outil pour le-la consommateur-rice de traçabilité de la création de la valeur

Créer un code QR à scanner sur le même principe que Yuka, renseignant les infos précises comme : les intermédiaires prenant des marges par rapport à la rémunération de l'agriculteur-rice, traçabilité (provenance, pesticides utilisés, informations d'élevage (sur le bien-être animal, la provenance de sa nourriture, les conditions d'abattage...)).

51 Refuser le travail des enfants

Refuser l'importation de produits agricoles bruts ou transformés liés à tout travail d'enfant (cacao, etc...). La France se réservant le droit d'inspecter toute la filière, tout refus suspendrait l'importation.

52 Créer une bourse libre

Créer une bourse libre, à l'image des budgets participatifs.

Exemple: on ajoute 1 % à l'aide et l'agriculteur-rice rend compte de ce qu'il en a fait pour la transition. C'est en réalité une aide à l'innovation et à l'innovation.

53 Revoir le cahier des charges du label Bio

Inscrire au cahier des charges l'analyse des myco-toxines comme chez les conventionnels.

54 Réorganiser la production et la vente de semences

- › Autoriser la production/vente de semences par les agriculteur-rice-s ;
- › Assurer une diversité génétique ;
- › Libérer la production de semences protégerait les agriculteur-rice-s.

55 Produire de l'électricité sur des prairies

Une piste serait la production d'électricité uniquement sur des prairies permanentes et friches. Sans aller jusqu'à affecter aux projets de parcs 10% de ces terrains, ce qui assureraient 100% de notre besoin total d'électricité nationale (730 TWh). L'affectation d'une part, après concertation des principaux intéressés que sont les Maire-esse-s, les agriculteur-rice-s et les éleveur-euse-s, permettrait d'avancer rapidement dans la transition énergétique tout en considérant le facteur de charge de 8. Ceci générerait des revenus fiscaux et locatifs au niveau des pays, décentraliserait la production électrique au bénéfice des populations locales et assurerait la nécessaire sécurité électrique, partout et localement en France. L'obstacle n'est que réglementaire et politique, l'Etat souhaitant apparemment conserver un modèle de production centralisé et contrôlé.

56 Appliquer des restrictions sur l'usage de l'eau

Faire appliquer des restrictions « d'eaux de loisir », lors des sécheresses avec des contraventions dissuasives (priorité à la nourriture).

57 Interdire certaines pratiques de chasse

Il faut interdire la chasse à partir de 13h, interdire l'agrainage du gibier, l'élevage et le lâcher de gibier.

58 Définir les jours de chasse

Autoriser la chasse uniquement un week-end sur deux en période d'ouverture de chasse afin de partager la nature et de permettre aux promeneur·euse·s, cyclistes et autres de profiter de la nature.

59 Rendre public le recensement annuel des ruches par code postal

Chaque apiculteur·rice est tenu de déclarer annuellement ses ruches et leur localisation par code postal. Le code postal est une bonne maille représentative du rayon d'action d'une colonie d'abeilles.

Rendre public le résultat de ce recensement par code postal, et non par département comme c'est le cas actuellement, pour que les apiculteur·rice·s aient les informations leur permettant d'exercer leur responsabilité.

60 Accélérer la transition vers des élevages respectueux du bien-être animal

Le PSN devrait notamment prévoir l'adoption de critères de bien-être animal dans des MAEC systèmes, en priorité pour les porcs et volailles, comme la réduction des densités d'élevage, l'arrêt de la coupe de queues pour les cochons et l'accès au plein air pour les volailles.

Le PSN devrait également déterminer des aides à l'investissement destinées à réhausser le niveau de bien-être des animaux d'élevage, allant au-delà des minimas requis par la loi. Adopter un dispositif de paiements pour services écosystémiques (ou ecoscheme) sur le bien-être animal, dans le cadre du Plan stratégique national (PSN). Leur niveau doit être ambitieux, donc éligible à un niveau de bien-être animal élevé, afin de récompenser les efforts réalisés par les éleveur·euse·s ayant des pratiques plus éthiques en matière de bien-être animal, tel que l'accès au plein air, des densités réduites, des milieux enrichis et des élevages qui ne pratiquent pas les mutilations :

- › Exemples pour la filière volaille : rémunérer les élevages avec accès à un plein air aménagé de qualité et les élevages qui ne pratiquent pas les mutilations comme l'épointage
- › Exemples pour la filière porcine : rémunérer les élevages de porcs et truies sur litière avec sol partiellement plein et les élevages de truies en maternité libre

Il est également nécessaire de renforcer le niveau de bien-être animal dans les critères d'éligibilité des aides couplées. Le PSN pourrait compléter les critères d'éligibilité de ces aides du premier pilier en prévoyant notamment que les dispositifs d'aides couplées versées à l'élevage de ruminant soient soumis à un critère d'accès au pâturage et pour les veaux, à une obligation de litière, et que les aides couplées pour les ruminants soient accordées à l'ensemble des animaux du troupeau (veaux/bœufs/taurillons/brouards/génisses) engraisés au pâturage.

61 Plafonner les aides à l'hectare

Mettre un plafond aux aides à l'hectare (3 fois le SMIC par exemple).

62 Remplacer les aides à l'hectare par des aides basées sur des objectifs agro-écologiques

Pour créer les conditions d'une transition agro-écologique, le système d'indexation devra nécessairement valoriser les pratiques vertueuses (réduction ou absence d'intrants, régénération des écosystèmes, relocalisation, circuits courts, etc.) en indexant les subventions accordées pour chaque ferme, non plus (et surtout pas) sur les surfaces, mais sur des critères quantitatifs tels que :

- › La réduction des gaz à effets de serre (sur les postes de production, mais aussi de transport vers le lieu de vente ou de consommation) ;
- › La réduction des intrants chimiques ;
- › Les services écologiques rendus (mis en évidence par un suivi de la qualité de l'eau, de la biodiversité, etc.) ;
- › Les emplois créés ;
- › Des critères de circularité (réduction et valorisation des déchets, compostage, etc.), de respect du bien-être animal pour les élevages, etc.

63 Établir une charte communale liée aux activités agricoles et leurs inconvénients

Enrichir la loi sur le patrimoine sensoriel des campagnes votée en janvier 2020 avec une charte à établir dans chaque commune qui informe de la présence d'activités agricoles et de ses possibles inconvénients (bruits, odeurs, mouches, etc.).

64 Mettre en place des contrats de territoire

Ces contrats de territoire s'articuleraient autour de trois piliers ; l'autonomie alimentaire locale, le développement de la forêt pour lutter contre le réchauffement climatique, et le partenariat entre les acteurs socio-économiques du territoire pour un tourisme durable.

Le contrat de territoire doit servir à transformer l'agriculture intensive et industrielle en agriculture durable et paysanne au profit de tous.

Il faut évaluer les surfaces boisées, leur potentiel de stockage de carbone et les développer (en choisissant les espèces en fonction de leur potentiel de stockage, du climat local et de leur moindre besoin en eau) et adopter une gestion durable stricte. Le développement d'une agriculture locale durable avec vente en circuits courts, instauration de partenariats avec les restaurateurs locaux, hôtels et chambres d'hôtes, et une communication autour du développement de forêts durables peuvent attirer consommateur-riche-s et randonneur-euse-s pour une activité touristique respectueuse du local et de la nature qui profite au territoire. C'est autour de ces contrats que le développement des milieux ruraux doit se faire ou se transformer.

65 Autoriser les organismes génétiquement modifiés (OGM)

Autoriser les OGM permettrait :

- › D'utiliser moins de pesticides ;
- › De préserver les sols ;
- › D'utiliser moins d'engrais ;
- › D'avoir de meilleurs rendements donc moins d'impact CO₂ et sur la biodiversité ;
- › D'avoir des aliments plus sains (plus de vitamines, moins de mycotoxines) ;
- › D'avoir moins de gâchis avec des aliments qui se conservent plus longtemps ;
- › De se préparer au réchauffement climatique inéluctable grâce à des cultures plus résistantes aux aléas climatiques (sécheresses, inondations) et à la hausse de la concentration du CO₂ (baisse de rendement des plantes en C3 comme le riz avec l'augmentation du taux de CO₂).

66 Ouvrir un débat sur les organismes génétiquement modifiés (OGM) et les plantes génétiquement modifiées (PGM)

Lancer un débat éclairé, citoyen, public sur le sujet des OGM et PGM ainsi qu'un référendum, car les conséquences d'un tel choix nous concerneraient tous et toutes, sans retour possible et en ignorant les conséquences à long terme.

67 Vérifier la présence de produits phytosanitaires dans l'eau potable

Rendre obligatoire la recherche des résidus de phytosanitaires et autres produits répandus sur les sols. Ces analyses devraient être obligatoires et communiquées aux consommateur·rice·s.

68 Rendre transparentes et accessibles les données concernant l'usage de produits phytosanitaires

Préciser les données de vente de pesticides par région qui sont publiées. Un accès à ces données profiterait à tous les acteurs, hormis les vendeur·euse·s de produits :

- › Les services de la DRAAF qui cibleraient plus facilement les exploitations sur lesquelles il faut apporter du conseil et faire de la prévention. Mais aussi une meilleure lutte contre le trafic de produits notamment à proximité des frontières ;
- › Les agriculteur·rice·s qui amélioreraient leur image dans une démarche de transparence ;
- › Les scientifiques qui disposeraient de données plus précises pour leurs études ;
- › Les associations de défense de l'environnement ou de la santé qui pourraient effectuer un travail de dialogue plus précis sur le territoire ;
- › Les citoyen·ne·s qui veulent connaître les traitements appliqués à proximité de leur lieu de vie.

69 Réformer le statut et les droits des agriculteur·rice·s

- › Créer des échelles d'imposition proportionnelles aux bénéfices (ou de manière cohérente) permettant d'avoir une échelle à terme d'activités souhaitées et la progression d'installation ;
- › Mettre en place un revenu d'installation renouvelable et cohérent avec les cultures mises en place, avec des aides ponctuelles d'investissements cohérents avec le projet spécifique ;
- › D'assurer un salaire minimum pour faire face aux aléas ;
- › D'ouvrir des droits au chômage pour faire face à une fin d'activité choisie ou non, ce qui permettra aux agriculteur·rice·s n'ayant plus le désir ou la force de continuer de cesser leur activité agricole avec une situation et des solutions dignes de ce nom.

70 Mettre en place une agriculture publique et communale

Une solution pérenne pourrait être la mise en place progressive d'une agriculture communalisée. En tenant compte de la nécessité d'avoir une agriculture respectueuse de l'environnement et locale (agriculture biologique - AB). Chaque commune pourrait utiliser une partie de ses terres communales pour mettre en place un système agricole communal. Pour commencer cela s'appliquerait au maraîchage qui ne demande pas autant de surface que la grande culture. Imaginons une commune qui alloue 1, 2, 5 ou 10ha de ses terres au maraîchage.

Elle emploierait 1 ou plusieurs maraîcher·ère·s pour mettre en place un système de maraîchage diversifié. Les légumes ainsi produits pourraient être vendus aux habitant·e·s de la commune avec des prix dégressifs (en fonction du niveau de vie de chaque foyer). Cela permettrait de rendre plus accessible les légumes bio aux personnes modestes. Cela permettrait aussi d'avoir des maraîcher·ère·s rémunéré·e·s convenablement pour un volume de travail convenable (35-40h). Cela créerait de l'emploi et pourrait être en partie financé par la PAC.

Les mairies seraient exploitantes agricoles et recevraient des aides de la PAC qui ne seraient pas liées au nombre d'hectare mais à l'utilité sociale de la production.

Imaginons que chaque commune pour commencer ne mette en culture qu'un hectare de maraîchage et n'emploie que 2 maraîcher·ère·s-salarié·e·s : les aides de la PAC pourraient servir à financer les salaires des maraîcher·ère·s-salarié·e·s. Combien de personnes pourraient être nourries ? Quelles seraient les externalités positives pour la société dans son ensemble (nourriture de meilleure qualité + agriculture non polluante = population en bonne santé = baisse des dépenses de sécurité sociale...) ? Dans l'idéal ce serait une agriculture biologique peu mécanisée avec peu ou pas de travail du sol pour conserver l'environnement et favoriser les auxiliaires.

Mettre en place ce genre de système répondrait de plus aux attentes sociétales d'une grande majorité de la population : avoir accès à des produits bio, de qualité et locaux. Les mairies, aidées par le niveau européen que représente la PAC, peuvent participer activement au changement de l'agriculture, à la production d'une nourriture saine et à la reconnaissance du travail primordial des agriculteur·rice·s et éleveur·euse·s du pays qui nourrissent chaque jour la population. Il est temps de mettre en place de grands moyens au service d'une agriculture durable et locale !

71 **Obliger la transparence sur toute la chaîne d'un produit alimentaire**

Établir un seuil de la rémunération a minima défini par les coûts de production par filières, auquel on ajoute une obligation des coopératives, des agro-industriels et GMS à une juste rémunération donc supérieur au coût de production. Les distributeurs doivent s'engager à X% d'achats aux agriculteur·rice·s français·es et Y% d'achats de produits responsables comme c'est le cas pour la restauration collective (EGALIM échéance 2022) ce qui boostera la production et la consommation d'aliments français et responsables.

72 **Développer l'étiquetage des produits**

Indiquer sur l'étiquetage la marge des distributeurs. En plus du mode de culture, indiquer la provenance des intrants (soja avec OGM ou pas du Brésil et impact sur les forêts) dans la viande industrielle.

73 **Donner la liberté de développer des variétés locales adaptées au territoire**

Rendre possible l'utilisation de graines que l'on souhaite et de développer des variétés locales adaptées au territoire. Que les agriculteur·rice·s puissent utiliser des variétés locales non inscrites au catalogue.

74 **Favoriser les unités de transformation**

Favoriser les unités de transformation à proximité des zones de production limitant les déplacements et favorisant l'emploi.

75 **Récupérer les déchets agricoles pour produire du biogaz**

76 **Interdire les arrosages en pleine journée**

Propositions à caractère général

77 Favoriser la création de groupements d'exploitation

Créer des groupements d'exploitations afin de partager ensemble des projets communs sans toujours dépendre d'un syndicat.

78 Soutenir le développement de la traction animale

La traction animale peut être une solution. L'utilisation du cheval ou autres animaux sur des petites exploitations (maraîchage, vigne, arboricole, débardage) est précis, pollue beaucoup moins qu'un tracteur, piétine moins les sols et permet une meilleure oxygénation du sol, l'eau pénètre plus facilement et profite à la plante. Au niveau social il n'y a pas mieux... Et le cheval peut également servir autour de la ferme pour la collecte de déchets, transports... Le retour du cheval n'est pas un retour en arrière mais un progrès dans le respect de l'environnement et du climat.

79 Développer des alternatives à l'importation de soja

Subventionner les cultures de colza pour qu'elles puissent concurrencer les importations de soja OGM. Le colza est moins gourmand en eau et pousse mieux en France que le soja qu'il peut remplacer (1 kg de soja = 1,5 kg de colza mais le colza est plus riche en minéraux).

80 Orienter les cahiers des charges d'appellation d'origine protégée (AOP) en fonction de critères écologiques, sociaux et nutritionnels

Revoir les cahiers des charges d'appellation d'origine protégée (AOP) et y inclure des critères de durabilité, ou sinon les assortir d'éléments de comptabilité environnementale qui permettraient de faire une distinction plus étayée entre production durable ou non.

81 Garantir un revenu pour les agriculteur-rice-s

Garantir un salaire de base pour tous les agriculteurs-rices.

82 Considérer la pénibilité du travail des exploitants

Prendre en compte la pénibilité pour les exploitant-e-s.

83 Encadrer le travail agricole

Déclarer ses heures de travail, comme on déclare ses revenus.

84 Rémunérer en fonction de l'usage de substance chimique

Une rémunération devrait être donnée en contrepartie de l'abandon de toute substance chimique (intrants, pesticides, etc..).

85 **Interdire l'usage des pesticides portant atteintes à la biodiversité**

Interdire immédiatement les pesticides reconnus dangereux pour les abeilles.

86 **Privilégier la robotique pour remplacer les produits phytosanitaires**

Développer massivement la robotique et l'agriculture bio. Robot désherbeur, robot bineur, robot enjambeur, et autres robots électriques sont les amis des agriculteur·rice·s pour abandonner les produits chimiques qui polluent l'air et l'eau et ruinent leur sol et la santé de tous.

87 **Assurer une meilleure gestion des déchets dans les campagnes**

Verbaliser tout ce qui nuit autant à l'image de l'agriculture qu'à la biodiversité et pollution en général. Ecobuages, brûlages de plastiques agricoles (même en bio !!!) et abandons de déchets divers rien n'est fait et nos campagnes sont des décharges ! Les lois ne reconnaissent pas ce type de nuisances. La PAC doit le faire.

88 **Adapter l'aménagement du territoire dans les campagnes**

Modifier les règles concernant les Plan locaux d'urbanisme et intercommunaux (PLU & PLUi) qui définissent les surfaces à construire en termes de densité car il y a la même règle générale en ville comme sur les territoires ruraux ce qui est absurde.

89 **Eviter le morcellement foncier**

Réduire au moment des successions la pratique du morcellement de la propriété foncière.

90 **Réformer les programmes des lycées agricoles**

Une non-prise en compte par les lycées agricoles des connaissances et nouvelles pratiques agricoles a maintenu les jeunes agriculteur·rice·s à l'écart des problématiques environnementales rencontrées ces dernières années. Une réforme en profondeur des enseignements dans les lycées agricoles est urgente et nécessaire.

91 **Élargir les paiements pour service environnementaux**

Rémunérer la mise en place de pratiques vertueuses sous la forme de « paiement pour service environnementaux » financées par des taxes de type « pollueur/payeur » et des approches économiques de coûts évités.

92 **Conditionnaliser les aides de la PAC selon le principe du pollueur/payeur**

Pourquoi ne pas appliquer la politique du pollueur payeur à l'agriculture alors qu'elle est largement admise dans le monde de l'industrie? Il semble intéressant de corréliser les aides à la qualité de la production et surtout à son caractère polluant. Les aides devraient fortement varier en fonction de l'impact environnemental et donc sociétal.

93 **Mettre fin aux aides à l'hectare de la PAC**

Il faut arrêter de subventionner à la surface, même en plafonnant, et mettre toutes les aides sur le second pilier, celui qui prend en compte l'environnement.

94 **Prendre en compte les exploitations équinées dans la PAC**

Les exploitations équinées avec chevaux et poneys doivent être prises en compte dans la PAC. Les activités agricoles autour du cheval et des équidés en général génèrent de l'emploi et de la richesse mais également de nombreuses aménités positives. L'élevage de poneys et chevaux par exemple permet l'entretien de certains territoires et ce type d'élevage avec des équins est primordial pour des mesures agro-environnementales.

95 **Passer de l'obligation de moyens à celle de résultats pour les agriculteur-riche-s**

Intégrer le paiement des résultats environnementaux mesurables (...) Il n'y a pas une façon de faire, c'est un compromis de plusieurs facteurs qui donne un résultat. Payez le carbone, le 4/1000 est très peu ambitieux ; laissez l'imagination des agriculteur-riche-s fonctionner. Payez les résultats, ne bloquez pas vos budgets par une enveloppe. La dynamique doit être lancée.

96 **Réorienter la recherche financée par la PAC**

Les innovations et modèles de recherche à soutenir à travers les subventions de la PAC devraient donc être celles qui se tournent vers l'exploitation des services écosystémiques à des fins de production agricole (régulation biologique, pollinisation, agroforesterie).

97 **Réorienter les aides du second pilier vers des aides au marché français**

Nous devons garder un premier pilier fort qui nous permette d'être compétitifs face aux autres continents. Les marchés agricoles sont principalement mondiaux.

Le second pilier doit se concentrer sur des aides aux marchés français moins fragilisés par la concurrence hors Union européenne, avec des aides fortes aux appellations d'origine protégée (AOP), labels, indications géographiques protégées (IGP), haute valeur environnementale (HVE), et aussi fortement rénover notre label BIO.

98 **Prioriser l'élevage dans la distribution des aides**

Privilégier l'élevage aux dépens des cultures. La prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) et l'aide caprine sont dégressives par palier 50, 100, 150.. vaches ou 400 chèvres contrairement aux droits à paiement de base (DPB) et paiement vert, ce qui favorise la course à l'hectare car il n'y a pas de plafonds.

99 **Privilégier des objectifs qualitatifs**

Sortir des objectifs purement quantitatifs (ex : 5% de la surface agricole utile (SAU) en surface d'intérêt écologique (SIE)). Moins de surface en SIE serait peut-être plus bénéfique avec des infrastructures réellement favorables à la biodiversité : présence de haies entretenues, espèces mellifères, bandes tampon...

100 **Créer des indicateurs de biodiversité pour mesurer l'efficacité des mesures de restauration pour faciliter les contrôles**

Comment mesurer la restauration de la biodiversité au cas par cas ? Il faudrait avoir constaté les disparitions. Ça n'a pas été fait. Donc ce contrôle paraît difficile. Il faudrait donc créer des indicateurs de biodiversité pour mesurer l'efficacité des mesures de restauration pour faciliter les contrôles.

101 **Arrêter progressivement les subventions et renforcer leur conditionnalité pendant la période de transition**

- › Entamer et afficher une réorientation progressive des aides pour faciliter la transition environnementale ;
- › Afficher un échéancier et une date de fin de subvention au système productiviste et des aides à la transition afin d'accompagner la mutation sans drames humains ;
- › Limiter le montant de subvention par actif afin de favoriser les exploitations de taille raisonnable et l'emploi ;
- › Arrêter les subventions aux cultures non adaptées à l'évolution climatique (irrigation) ;
- › Limiter et faire payer la consommation d'eau pour les besoins agricoles.

102 **Limiter la taille des exploitations**

Conditionner les aides à une taille limite d'exploitation, ce qui favorisera les petit-e-s exploitant-e-s plus en difficulté.

103 **Soutenir les productions en faveur d'une alimentation saine et de qualité**

Pour encourager un meilleur équilibre alimentaire, le plan stratégique national (PSN) pourrait mettre en place des aides à la diversification des fermes, ainsi que des aides couplées pour les fruits et légumes frais et les légumineuses.

104 **Réorganiser les parcelles et l'emploi agricole**

Raccourcir les champs en ramenant des arbres et haies et en plantant différentes cultures (prendre exemple sur la permaculture) permettrait de préserver les sols et les autres animaux. Plus de parcelles pourraient aussi signifier une forte création d'emplois : un besoin de plus d'ouvriers agricoles pour aider les agriculteurs-riche-s. Ceux-ci seraient aidés financièrement par la PAC pour les salaires, ou bien, les ouvriers agricoles pourraient devenir un service public, donc payé par l'Etat et non par les agriculteur-riche-s : moins de frais et une aide précieuse tout simplement.

105 **Rééquilibrer l'accès au foncier**

- › Assouplir le statut du fermage ;
- › Supprimer les Commissions départementale d'orientation agricole (CDOA) qui dans certaines contrées ne peuvent que répartir la pénurie ;
- › Supprimer les privilèges des SAFER exorbitants du droit commun et du droit rural ;
- › Aider les propriétaires qui installent de jeunes agriculteur-riche-s comme cela se faisait à une époque dans des départements ;
- › Revaloriser les fermages qui s'écartent de plus en plus de l'évolution de l'indice du coût de la vie et de l'augmentation des impôts supportés par le foncier ;
- › Permettre une rentabilité raisonnable de l'activité agricole qui ne soit pas basée majoritairement sur des aides diverses dont l'attribution dévore le temps des administrations.

106 Repenser le partage et la gestion des terres

Aider à trouver des terres à prix acceptables ou en location, mutualiser, se regrouper.

107 Rendre inaliénable la propriété de la terre à usage agricole

Le principe même de propriété privée tel qu'il est actuellement devrait être reconsidéré quand il s'agit du foncier agricole, dans le sens suivant : la terre serait la propriété inaliénable de la collectivité. Elle serait mise à disposition des agriculteur·rice·s. Ceux·celles-ci ne seraient propriétaires que des investissements qu'ils ont réalisés.

108 Penser les relations villes / campagne en termes de services écosystémiques

Penser une sorte de jumelage ville-campagne qui existe parfois déjà partiellement, qui s'appuie sur de l'approvisionnement alimentaire ou autre, des échanges de services, et sans oublier bien sûr, les échanges culturels.

109 Simplifier le cadre juridique d'installations groupées d'agriculteur·rice·s

Créer un nouveau cadre juridique simple qui permette des installations groupées plus souples que les Groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) ou autres sociétés.

110 Assouplir la dotation jeunes agriculteur·rice·s (DJA)

Mieux accompagner les personnes bénéficiaires des DJA (Dotations jeunes agriculteur·rice·s) pour permettre une meilleure rentabilité.

111 Rendre plus transversale la conception et la mise en place de la politique agricole

- › Adapter les lois et règlements existants pour créer un environnement normatif qui tienne compte des spécificités de l'agriculture urbaine et péri-urbaine et facilite le développement de ces projets ;
- › Inclure les systèmes alimentaires territoriaux et l'agriculture métropolitaine en particulier, comme un élément central de la planification stratégique territoriale et sectorielle afin d'éviter le cloisonnement des actions publiques et de promouvoir les synergies entre l'agriculture et d'autres domaines politiques comme la santé, l'inclusion sociale, l'éducation ou l'emploi ;
- › Protéger les zones agricoles et éviter les changements d'occupation des sols dûs au développement résidentiel et industriel ou à la construction d'infrastructures. Les taxes spéciales sur les ventes de terres, les parcs agricoles, les périmètres de protection et l'achat public de terres sont des outils utiles à cette fin ;
- › Explorer différents partenariats public-privé, tels que le portage foncier, les banques foncières, la location de terres publiques, les lignes de crédit et autres, afin de faciliter l'accès à la terre pour les nouveaux·elles agriculteur·rice·s et d'autres projets liés à l'alimentation, notamment dans les contextes fonciers tendus ;
- › Encourager des modèles économiques viables et durables dans l'agriculture urbaine et péri-urbaine en offrant un accompagnement économique et juridique, en professionnalisant la logistique, en appuyant l'organisation collective, en créant des labels informant sur la valeur ajoutée des produits locaux et en développant des mécanismes de compensation environnementale ;
- › Élaborer des politiques pour territorialiser les systèmes alimentaires par le biais des circuits courts et d'autres configurations alternatives entre production, distribution et consommation alimentaires, en soutenant les marchés locaux et la vente directe par les producteur·rice·s et en les privilégiant dans les marchés publics ;
- › Adopter l'approche « meet in the middle » (à mi-chemin) dans la gouvernance des systèmes

alimentaires - une combinaison de logiques ascendantes et descendantes - pour intégrer la participation dans l'élaboration des politiques, tenir compte de la diversité des acteurs et promouvoir des formes de démocratie alimentaire ;

- › Explorer des stratégies de communication innovantes pour promouvoir les systèmes alimentaires territoriaux, soutenir les initiatives privées dans leurs efforts de sensibilisation et diffuser les résultats de la recherche dans le domaine de l'agriculture urbaine et périurbaine.

Promouvoir des protéines végétales françaises et obliger d'intégrer, en France, dans les rotations de cultures, des cultures protéagineuses pour nourrir les sols, les animaux et les hommes.

Ajout des critères environnementaux (biodiversité, etc.) dans les cahiers des charges des signes d'identification de qualité et d'origine (SIQO).

112 Établir des prix planchers

Établir des prix planchers pour toutes les denrées primaires (non transformées) de première nécessité qui garantissent un revenu décent à nos agriculteur·rice·s (revenu minimum indexé sur le SMIC à 1/1).

113 Augmenter les contrôles des produits agricoles

Augmenter les contrôles pour refouler les produits agricoles qui ne satisfont pas à la législation française et refuser toute importation non conforme à ces mêmes règles. Financer ces contrôles par une partie de la TVA (l'augmenter d'1 point si nécessaire).

114 Mieux communiquer, soutenir les pratiques les plus vertueuses et responsabiliser les consommateur·rice·s

Pour valoriser les efforts de moyen et long terme pour parvenir à une agriculture durable et à l'auto-suffisance alimentaire et contenir les prix si besoin, les pratiques les plus vertueuses doivent en contrepartie être récompensées :

- › Prévoir un soutien financier permettant par exemple aux agriculteur·rice·s d'investir dans les nouvelles technologies, de se former, ou à de jeunes agriculteur·rice·s ayant un projet d'agriculture durable de s'installer.

Pour responsabiliser les consommateur·rice·s et augmenter les parts de marché des produits issus de l'agriculture durable, il semble également nécessaire de revoir les étiquetages :

- › Mettre davantage en avant la provenance (celle-ci est de plus en plus visible pour la viande française et c'est un très bon point) et marquer tous les produits bruts frais ou en conserve importés par un picto « avion » ;
- › Mettre davantage en avant la méthode : produits bruts ou produits transformés, agriculture paysanne ou agriculture industrielle (cette mention de l'agriculture industrielle doit inclure le « bio » industriel, dont celui qui repose sur des serres chauffées toute l'année, ce qui va à l'encontre de la nature et de la protection de l'environnement) ;
- › Placer ces éléments au regard du nutriscore et d'un système identique de mesure du bien-être animal (œufs de poules élevées en plein air, lait de pâturage, méthode d'abattage, etc.), ces deux systèmes de mesure devant être apposés obligatoirement sur les produits ;
- › Pour une vraie agriculture durable, généraliser et promouvoir les modèles de type « C Qui le patron ? » Ceux-ci permettent d'impliquer producteur·rice·s et consommateur·rice·s, de faire de la pédagogie autour des méthodes de production et d'emballage, de responsabiliser ainsi toutes les parties prenantes pour faire consensus.

115 **Créer un marché communautaire homogène et non concurrentiel**

Harmoniser le modèle agricole européen, afin qu'il n'y ait plus de concurrence intra-communautaire, et le baser sur des mécanismes redistributifs.

116 **Renforcer les contrôles sanitaires et normatifs aux frontières pour réduire le dumping social et écologique**

Contrôler les produits importés pour vérifier le respect des législations exigées en Europe.

117 **Uniformiser les cahiers des charges à l'échelle de l'Union européenne**

Il faut accélérer l'uniformisation des cahiers des charges, notamment de l'agriculture biologique, au sein de l'Union européenne.

118 **Créer un mécanisme de régulation du marché**

- › Concevoir de nouveaux instruments susceptibles de rendre efficaces le pilotage des marchés de manière à sécuriser économiquement les agriculteur·rice·s et à endiguer la capacité de filières agricoles très concentrées à capter la valeur ajoutée du secteur agricole ;
- › Réhabiliter les instruments de gestion de l'offre comme les quotas de productions, assortis de mesures pour encourager le développement de formes de production durable (environnement, changement climatique...).

119 **Réformer l'Organisation mondiale du commerce (OMC)**

Réformer l'OMC en créant des zones équitables de concurrence entre pays adoptant les mêmes contraintes et disposant des mêmes moyens. Si ce n'est pas le cas, il faudra soit quitter l'OMC sur le versant agricole, soit se diriger vers une agriculture destinée à l'autosuffisance alimentaire de la France, de l'Europe et taxer les importations agricoles des autres pays dont les réglementations diffèrent, tout en aidant les pays du tiers-monde à développer leur propre mode de production, sans leur imposer le nôtre. L'alimentation doit être hors-cadre du commerce, car il ne s'agit pas d'un bien comme les autres.

120 **Limiter la taille des coopératives**

Il faudrait qu'une loi démantèle les grosses coopératives afin qu'émergent de plus petites coopératives, locales, gérées réellement par les éleveur·euse·s eux·elles-mêmes.

121 **Valoriser et sauvegarder les haies et autres corridors écologiques**

Favoriser le maintien ou le rétablissement des corridors en valorisant la gestion, sous le contrôle de l'agence de la biodiversité :

- › Encourager financièrement la fragmentation des grandes parcelles (>2 ha ?) ;
- › Déployer un programme volontariste de restauration de ces corridors biologiques sur des zones ciblées à fort enjeu ;
- › Valoriser la restauration ou le maintien de ces corridors par une allocation proportionnelle à leur intérêt (superficie, diversité) sous condition de gestion selon des critères favorisant l'objectif de maintien de biodiversité (absence de traitement phytosanitaire, taille appropriée, etc..).

122 **Gérer à une échelle plus globale et sous l'égide des collectivités les corridors écologiques**

Mener une réflexion plus globale, à l'échelle d'un territoire communal au minimum. Les outils de planification existent (PLU, SCOT). Les outils de maîtrise foncière également. C'est aux collectivités qu'il doit revenir de prendre les choses en main, afin de reconstituer, si nécessaire, sur leurs réserves foncières des surfaces linéaires permettant de mailler leurs territoires en reconnectant les réservoirs de biodiversité.

123 **Arrêter de subventionner les cultures très consommatrices d'eau**

Implanter des systèmes d'irrigation économes en eau.

124 **Favoriser la diversité pour faire face aux pandémies**

Favoriser les polycultures, les races animales diverses afin de lutter contre d'éventuelles pandémies.

125 **Développer le maraîchage**

Le maraîchage qui remplacerait une bonne part des cultures céréalières serait un énorme fournisseur d'emploi pour le monde rural (améliorant énormément la résilience des territoires et en réduisant la dépendance aux imports).

126 **Réduire le labour**

Le travail avec des machines lourdes et coûteuses pose problème sur le tassage du sol (formation de semelle de labour), lessivage des sols et de déminéralisation du sol.

De nouvelles techniques doivent être explorées par l'État, sur de nouvelles techniques de non labourage, ainsi que d'agroforesterie par exemple.

127 **Inscrire dans la Constitution le respect du vivant sous toutes ses formes**

Inscrire dans la Constitution le respect du vivant sous toutes ses formes : végétales, animales, humaines (exemple : conditions de vie animale avec la priorité du bien-être et d'un traitement respectant les besoins de chaque individu, en termes d'espace vital, d'alimentation et de bienveillance).

The background features a large, light blue circle centered on the page. Inside this circle is a smaller, darker blue circle. Two dotted white lines form arcs that curve around the top and bottom of the central circles, creating a sense of motion or a frame.

REVUE DE PRESSE

Du 20/02/2020 au 02/04/2020

Revue de presse

20/02/2020 - Journal de l'environnement (Presse spécialisée) :

« L'agriculture a rendez-vous avec son premier débat national »

<http://www.journaldelevironnement.net/article/l-agriculture-a-rendez-vous-avec-son-premier-debat-national,103646>

21/02/2020 - Actu environnement (Presse spécialisée) :

« La Politique agricole commune en débat dans toute la France »

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/debats-PAC-france-35024.php4>

21/02/2020 - Fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'Homme (Organisme) :

« Donner son avis pour changer d'agriculture, c'est possible ! »

<http://www.fondation-nature-homme.org/magazine/donner-son-avis-pour-changer-dagriculture-cest-possible-jusquen-septembre>

21/02/2020 – Linfodurable (Presse spécialisée) :

« Agriculture : le gouvernement va lancer une vaste consultation publique des Français »

<https://www.linfodurable.fr/environnement/le-ministere-de-lagriculture-va-lancer-une-vaste-consultation-publique-des-francais>

21/02/2020 – SudOuest (Presse régionale) :

« Agriculture: le gouvernement va lancer une consultation publique »

<https://www.sudouest.fr/2020/02/21/agriculture-le-gouvernement-va-lancer-une-consultation-publique-7225056-10407.php>

21/02/2020 - Le Figaro (Presse généraliste) :

« Le gouvernement va lancer une vaste consultation des Français sur les aides agricoles »

<https://www.lefigaro.fr/economie/le-gouvernement-va-lancer-une-vaste-consultation-des-francais-sur-les-aides-agricoles-20200221>

21/02/2020 - Nord éclair (Presse régionale) :

« Agriculture : le gouvernement va lancer une vaste consultation publique des Français »

<https://www.nordeclair.fr/713834/article/2020-02-21/agriculture-le-gouvernement-va-lancer-une-vaste-consultation-publique-des>

21/02/2020 - Le Télégramme (Presse régionale) :

« Agriculture : une vaste consultation publique va être lancée »

<https://www.letelegramme.fr/dossiers/salon-de-lagriculture/agriculture-une-vaste-consultation-publique-va-etre-lancee-21-02-2020->

21/02/2020 – Linfodurable (Presse spécialisée) :

« Agriculture : les Français vont être consultés pendant 3 mois »

<https://www.linfodurable.fr/agriculture-les-francais-vont-etre-consultes-pendant-trois-mois-16329>

21/02/2020 - Vosges Matin (Presse régionale) :

« Agriculture : une consultation lancée auprès des Français »

<https://www.vosgesmatin.fr/france-monde/2020/02/21/agriculture-une-consultation-lancee-aupres-des-francais>

21/02/2020 - Le Dauphiné (Presse régionale) :

« Agriculture : une consultation lancée auprès des Français »

<https://www.ledauphine.com/france-monde/2020/02/21/agriculture-une-consultation-lancee-aupres-des-francais>

21/02/2020 - Le Progrès (Presse régionale) :

« Agriculture: une consultation lancée auprès des Français »

<https://www.leprogres.fr/france-monde/2020/02/21/agriculture-une-consultation-lancee-aupres-des-francais>

21/02/2020 - L'Est républicain (Presse régionale) :

« Agriculture : une consultation lancée auprès des Français »

<https://www.estrepublicain.fr/france-monde/2020/02/21/agriculture-une-consultation-lancee-aupres-des-francais>

21/02/2020 - Le journal de Saône et Loire (Presse régionale) :

« Agriculture : une consultation lancée auprès des Français »

<https://www.lejsl.com/france-monde/2020/02/21/agriculture-une-consultation-lancee-aupres-des-francais>

21/02/2020 - Web-agri (Presse spécialisée):

« Lancement d'une consultation auprès des Français sur l'agriculture, la PAC »

<http://www.web-agri.fr/actualite-agricole/politique-syndicalisme/article/le-gouvernement-va-lancer-une-vaste-consultation-publique-des-francais-1145-166770.html>

22/02/2020 - Le Figaro (Presse généraliste):

« Agriculture : les Français vont être consultés pendant trois mois »

<https://www.lefigaro.fr/flash-eco/agriculture-les-francais-vont-etre-consultes-pendant-trois-mois-20200222>

23/02/2020 - La France agricole (Presse spécialisée):

« Le débat public sur la future Pac est lancé »

<http://www.lafranceagricole.fr/actualites/gestion-et-droit/impactons-le-debat-public-sur-la-future-pac-est-lance-1,12,1936819069.html>

23/02/2020 - France culture (Radio):

« La Pac, l'Europe et les Agriculteurs »

<https://www.franceculture.fr/emissions/de-cause-a-effets-le-magazine-de-lenvironnement/la-pac-leurope-et-les-agriculteurs>

23/02/2020 - Centre presse (Presse régionale):

« Agriculture : la France se met à table »

<https://www.centre-presse.fr/article-731054-bull-bull-bull-agriculture-la-france-se-met-a-table.html>

23/02/2020 - Linfodurable (Presse spécialisée):

« La Confédération paysanne et des ONG demandent une «transition sociale et écologique de l'agriculture» »

<https://www.linfodurable.fr/la-confederation-paysanne-et-des-ong-demandent-une-transition-sociale-et-ecologique-de-lagriculture>

23/02/2020 - France Info (Radio):

« La Confédération paysanne et des ONG demandent une «transition sociale et écologique de l'agriculture» »

https://www.francetvinfo.fr/economie/emploi/metiers/agriculture/la-confederation-paysanne-et-des-ong-demandent-une-transition-sociale-et-ecologique-de-l-agriculture_3838155.html

23/02/2020 - Agri Mutuel (Presse spécialisée):

« La Conf' demande "une transition sociale et écologique de l'agriculture" »

<https://www.agri-mutuel.com/politique-economie/la-conf-demande-une-transition-sociale-et-ecologique-de-lagriculture/>

23/02/2020 - Terre-net (Presse spécialisée):

« La Conf' demande « une transition sociale et écologique de l'agriculture » »

<https://www.terre-net.fr/actualite-agricole/politique-syndicalisme/article/la-conf-demande-une-transition-sociale-et-ecologique-de-l-agriculture-205-166833.html>

23/02/2020 - L'Express (Presse généraliste):

« La Confédération paysanne demande une «transition sociale et écologique de l'agriculture» »

https://www.lexpress.fr/actualite/societe/la-confederation-paysanne-demande-une-transition-sociale-et-ecologique-de-l-agriculture_2119087.html

23/02/2020 - 20 minutes (Presse généraliste):

« Agriculture : La Confédération paysanne et des ONG demandent l'arrêt des aides publiques à l'agriculture industrielle »

<https://www.20minutes.fr/planete/2724983-20200223-agriculture-confederation-paysanne-ong-demandent-arret-aides-publiques-agriculture-industrielle>

23/02/2020 - RTL info (Radio):

« Karine Lemarchand lance le grand débat national sur l'agriculture »

Url nom valide

28/02/2020 - Seppi.over-blog (Blog):

« ImPACtons » ! Un nouveau débat public... l'agribashing organisé »

<http://seppi.over-blog.com/2020/02/impactons-un-nouveau-debat-public-l-agribashing-organise.html>

29/02/2020 - Web Agri (Presse spécialisée) :

« Débat national sur l'agriculture : calendrier, thématiques et mode d'emploi »

<http://www.web-agri.fr/actualite-agricole/politique-syndicalisme/article/debat-national-sur-l-agriculture-calendrier-thematiques-et-mode-d-emploi-1145-167008.html>

02/03/2020 – Réussir (Presse spécialisée) :

« [Salon de l'agriculture] Huit jours d'effervescence et un dimanche de portes closes »

<https://www.reussir.fr/salon-de-l-agriculture-huit-jours-deffervescence-et-un-dimanche-de-portes-closes>

02/03/2020 - Banque des territoires (Organisme) :

« Faibles rémunérations et départs en retraite fragilisent l'avenir de l'agriculture française »

https://www.banquedesterritoires.fr/faibles-remunerations-et-departs-en-retraite-fragilisent-l-avenir-de-l-agriculture-francaise?pk_campaign=Flux%20RSS&pk_kwd=2020-03-02&pk_source=Actualit%C3%A9s%20Localtis&pk_medium=RSS

03/03/2020 - Réussir (Presse spécialisée) :

« Une profession de foi partagée pour soutenir le pastoralisme »

<https://www.reussir.fr/patre/une-profession-de-foi-partagee-pour-soutenir-le-pastoralisme-0>

03/03/2020 - Académie d'Agriculture de France (Organisme) :

«Edouard Vermersch, Responsable développement variétal chez Desmazières SA »

<https://www.academie-agriculture.fr/actualites/elles-et-ils-nous-ecrivent/edouard-vermersch-responsable-developpement-varietaal-chez>

03/03/2020 - La Gazette Nord Pas de Calais (Presse régionale) :

« Les mutations nécessaires du secteur agricole »

<https://www.gazettenpdc.fr/2020/03/les-mutations-necessaires-du-secteur-agricole/>

05/03/2020 - Réseau rural (Organisme) :

« Brèves PEI spécial «Préparation de la PAC Post 2020» »

<https://www.reseaurural.fr/centre-de-ressources/actualites/breves-pei-special-preparation-de-la-pac-post-2020>

06/03/2020 - agpb.com (Organisme) :

« Ouverture d'un débat public français sur la PAC »

<http://www.agpb.com/activit%C3%A9/ouverture-dun-debat-public-fran%C3%A7ais-sur-la-pac>

09/03/2020 - FNSEA (Organisme) :

« Débat public sur la PAC : la FNSEA s'engage ! »

<https://www.fnsea.fr/actualit%C3%A9s/debat-public-sur-la-pac-la-fnsea-sengage/>

09/03/2020 - Chambre d'agriculture de Normandie (Administration) :

« Future Pac »

<https://normandie.chambres-agriculture.fr/a-proximite/actualites-locales/detail-actualite/actualites/future-pac/>

09/03/2020 - Préfecture de la Sarthe (Administration) :

« Parce que l'avenir de l'agriculture française... »

<http://www.sarthe.gouv.fr/parce-que-l-avenir-de-l-agriculture-francaise-a4705.html>

10/03/2020 - Humanité biodiversité (Organisme) :

« ImPACtons! : le débat public sur l'Agriculture »

<http://www.humanite-biodiversite.fr/article-asso/impactons-le-debat-public-sur-l-agriculture>

12/03/2020 - Terre-net (Presse spécialisée) :

« Grand débat national sur l'agriculture Calendrier perturbé, thématiques, mode d'emploi : tout savoir sur « ImPACtons » »

<https://www.terre-net.fr/actualite-agricole/politique-syndicalisme/article/calendrier-perturbe-thematiques-mode-d-emploi-tout-savoir-sur-impactons-205-167314.html>

12/03/2020 – Linfodurable (Presse spécialisée) :

« Coronavirus : calendrier décalé pour le débat national sur l'agriculture »

<https://www.linfodurable.fr/coronavirus-calendrier-decale-pour-le-debat-national-sur-l-agriculture-16588>

12/03/2020 - Chlorofil (Organisme) :

« Débat public sur l'agriculture, la Politique agricole et le monde rural »

<https://chlorofil.fr/agenda/debat-pac>

12/03/2020 - La France agricole (Presse spécialisée) :

« Le débat public sur la future Pac chamboulé »

<http://www.lafranceagricole.fr/actualites/gestion-et-droit/coronavirus-le-debat-public-sur-la-future-pac-chamboule-1,12,3189123717.html>

12/03/2020 - Cap rural (Organisme) :

« Débat public : l'avenir de la PAC en France »

<http://caprural.org/etre-en-veille-et-se-former/financer-un-projet/7354-debat-public-l-avenir-de-la-pac-en-france>

12/03/2020 - Réussir (Presse spécialisée) :

« Communication | Le déroulement du débat public imPACtons adapté pour cause de coronavirus | Portail Réussir »

<https://www.reussir.fr/le-debat-public-impactons-sadapte-lepidemie-de-coronavirus>

13/03/2020 - La volonté paysanne (Presse régionale) :

« Coronavirus : Emmanuel Macron appelle à « reprendre le contrôle » de l'alimentation »

<http://www.lavolontepaysanne.fr/fr/actualites/index.php#bloc31471>

13/03/2020 - Réussir (Presse spécialisée) :

« [Covid-19] Le calendrier du débat national sur l'agriculture décalé »

<https://www.reussir.fr/lesmarches/covid-19-le-calendrier-du-debat-national-sur-lagriculture-decale>

13/03/2020 - Agri Mutuel (Presse spécialisée) :

« Calendrier perturbé, thématiques, mode d'emploi : tout savoir sur « ImPACtons » »

<https://www.agri-mutuel.com/politique-economie/calendrier-perturbe-thematiques-mode-demploi-tout-savoir-sur-impactons/>

13/03/2020 - Plein champ (Portail d'information) :

« Coronavirus : calendrier décalé pour le débat national sur la PAC »

<https://www.pleinchamp.com/actualites-generales/actualites/coronavirus-calendrier-decale-pour-le-debat-national-sur-la-pac>

13/03/2020 - L'Action Agricole Picardie (Presse spécialisée) :

« Coronavirus : reprendre le contrôle de l'alimentation »

<http://www.action-agricole-picarde.com/actualites/coronavirus-reprendre-le-controle-de-l-alimentation:4D5CG2AN.html>

14/03/2020 - Web agri (Presse spécialisée) :

« Le débat national sur l'agriculture et la Pac perturbé par le coronavirus »

<http://www.web-agri.fr/actualite-agricole/politique-syndicalisme/article/calendrier-perturbe-thematiques-mode-d-emploi-tout-savoir-sur-impactons-1145-167314.html>

16/03/2020 - 3trois3 (Portail d'information) :

« La France lance un débat public sur la future PAC – Nouvelles »

https://www.3trois3.com/derniere_heure/france-lance-un-debat-publique-sur-la-future-pac_14297/

18/03/2020 - Générations futures (Organisme) :

« ImPACtons: Donnez votre avis sur la Politique Agricole Commune! »

<https://www.generations-futures.fr/actualites/impactons-donnez-votre-avis-sur-la-pac/>

19/03/2020 - France urbaine (Organisme) :

« ImPACtons ! : le calendrier du débat public sur l'agriculture française évolue face à la crise sanitaire | France urbaine »

<http://www.franceurbaine.org/actualites/impactons-le-calendrier-du-debat-public-sur-lagriculture-francaise-evolue-face-la-crise>

20/03/2020 - Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire (Organisme) :

« ImPACtons ! - Et si l'ESS s'emparait du débat public sur la PAC ? »

<https://www.rtes.fr/impactons-et-si-l-ess-s-emparait-du-debat-public-sur-la-pac>

23/03/2020 - Le petit journal (Presse régionale) –

« Infos agricoles 4 »

<https://www.lepetitjournal.net/11c-aude-carcaissone/2020/03/23/infos-agricoles-4-10/>

25/03/2020 - Citoyens pour le climat (Organisme)

« Kit spécial » : « imPACtons »

<https://citoyenspourleclimat.org/2020/03/25/kit-special-impactons/>

25/03/2020 - L'agriculteur normand (Presse spécialisée) :

« Nicolas Declomesnil : réforme de la PAC, agriculteurs, votre avis compte »

<http://www.agriculteur-normand.com/actualites/nicolas-declomesnil-reforme-de-la-pac-agriculteurs-votre-avis-compte:0N7SRDHG.html>

25/03/2020 - L'agriculteur normand (Presse spécialisée) :

« Anne-Marie Denis : imPACtons : un débat sur l'avenir de la PAC »

<http://www.agriculteur-normand.com/actualites/anne-marie-denis-impactons-un-debat-sur-l-avenir-de-la-pac:2D6JIUY8.html>

31/03/2020 - Réseau rural (Organisme) :

« Les brèves du PEI - mars 2020 »

<https://www.reseaurural.fr/centre-de-ressources/actualites/les-breves-du-pei-mars-2020>

01/04/2020 - Campagnes et environnement (Portail d'information) :

« Débat « ImPACtons ! », les événements sur le terrain suspendus »

<https://campagnesetenvironnement.fr/le-covid-19-bouleverse-le-calendrier-du-debat-public-impactons/>

01/04/2020 - Avenir52 (Presse spécialisée) :

« Les anciens ne lâchent rien »

<http://www.avenir52.com/actualites/les-anciens-ne-lachent-rien:QIUQGZZ6.html>

01/04/2020 - Agri 72 (Organisme) :

« Suspension du débat public national sur la Pac »

<http://www.agri72.fr/suspension-du-debat-public-national-sur-la-pac-actualite-numero-7495.php>

02/04/2020 - Coordination Rurale (Organisme) :

« Suspension du débat public national sur la Pac »

<https://www.coordinationrurale.fr/znt-declarations-pac-les-informations-du-02-04-2020/>

02/04/2020 - Circuits Culture (Presse spécialisée) :

« ImPACtons ! suspend le débat »

<https://www.circuits-culture.com/content/impactons-suspend-le-debat>

02/04/2020 – Actu environnement (Presse spécialisée) :

« Le débat public sur la politique agricole commune est suspendu »

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/suspension-debat-public-politique-agricole-commune-35255.php4>

02/04/2020 - Générations futures (Organisme) :

« Suspension du débat public « ImPACtons ! » le 3 avril jusqu'à une date indéterminée : VOTEZ!!! »

<https://www.generations-futures.fr/actualites/pac-votez-au-plus-vite/>

02/04/2020 - Terre-Net (Presse spécialisée) :

« Le débat national « ImPACtons » est suspendu »

<https://www.terre-net.fr/actualite-agricole/politique-syndicalisme/article/le-debat-national-impactons-est-suspendu-205-167916.html>

02/04/2020 - Humanité biodiversité (Organisme) :

« Débat « ImPACtons ! » : les changements d'organisation à retenir »

<http://www.humanite-biodiversite.fr/article-asso/debat-impactons-les-changements-d-organisation-a-retenir>

02/04/2020 - Agri Mutuel (Presse spécialisée) :

« Le débat national « ImPACtons » est suspendu »

<https://www.agri-mutuel.com/politique-economie/le-debat-national-impactons-est-suspendu/>

02/04/2020 - Web Agri (Presse spécialisée) :

« Le débat national « ImPACtons » est suspendu »

<http://www.web-agri.fr/actualite-agricole/politique-syndicalisme/article/le-debat-national-impactons-est-suspendu-1145-167916htmlhcampaign=Feed%3A+RTLInternational+%28RTL+info+%3E++Monde%29>

23/02/2020 - France Soir (Presse généraliste) :

« Karine Lemarchand lance le grand débat national sur l'agriculture »

<http://www.francesoir.fr/actualites-france/karine-lemarchand-lance-le-grand-debat-national-sur-lagriculture>

23/02/2020 – Linfodurable (Presse spécialisée) :

« Karine Lemarchand lance le grand débat national sur l'agriculture »

<http://www.francesoir.fr/actualites-france/karine-lemarchand-lance-le-grand-debat-national-sur-lagriculture>

23/02/2020 - Terre-net (Presse spécialisée) :

« Lancement d'un débat public pour l'élaboration du plan stratégique national »

<https://www.terre-net.fr/actualite-agricole/politique-syndicalisme/article/lancement-d-un-debat-public-pour-l-elaboration-du-plan-strategique-national-205-166841.html>

23/02/2020 - L'Express (Presse généraliste) :

« Karine Lemarchand lance le grand débat national sur l'agriculture »

https://www.lexpress.fr/actualites/1/societe/karine-lemarchand-lance-le-grand-debat-national-sur-l-agriculture_2119119.html

23/02/2020 - France Info (Radio) :

« Karine Le Marchand lance le grand débat national sur l'agriculture »

[https://www.francetvinfo.fr/economie/emploi/metiers/agriculture/karine-lemarchand-lance-le-grand-debat-national-sur-l-agriculture_3838409.html#xtor=RSS-3-\[lestitres\]](https://www.francetvinfo.fr/economie/emploi/metiers/agriculture/karine-lemarchand-lance-le-grand-debat-national-sur-l-agriculture_3838409.html#xtor=RSS-3-[lestitres])

23/02/2020 - Challenges (Presse spécialisée) :

« Karine Lemarchand lance le grand débat national sur l'agriculture »

https://www.challenges.fr/economie/karine-lemarchand-lance-le-grand-debat-national-sur-l-agriculture_700234

23/02/2020 - ABCbourse.com (Presse spécialisée) :

« Karine Lemarchand lance le grand débat national sur l'agriculture »

https://www.abcbourse.com/marches/karine-lemarchand-lance-le-grand-debat-national-sur-l-agriculture_496542

23/02/2020 - Huffington Post (Presse généraliste) :

« Karine Lemarchand lance le grand débat national sur l'agriculture »

https://www.huffingtonpost.fr/entry/karine-lemarchand-lance-le-grand-debat-national-sur-lagriculture_fr_5e52eeacc5b629695f5c3bc0

23/02/2020 - Web agri (Presse spécialisée) :

« La Conf' demande « une transition sociale et écologique de l'agriculture » »

<http://www.web-agri.fr/actualite-agricole/politique-syndicalisme/article/la-conf-demande-une-transition-sociale-et-ecologique-de-l-agriculture-1145-166833.html>

24/02/2020 - France bleu (Radio) :

« Karine Le Marchand lance le grand débat sur l'agriculture »

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/karine-le-marchand-lance-le-grand-debat-impactons-sur-l-agriculture-1582519801>

24/02/2020 - Agri Mutuel (Presse spécialisée) :

« Lancement d'un débat public pour l'élaboration du plan stratégique national »

<https://www.agri-mutuel.com/politique-economie/lancement-dun-debat-public-pour-lelaboration-du-plan-strategique-national/>

24/02/2020 - Var Matin (Presse régionale) :

« L'animatrice Karine Le Marchand lance un grand débat national sur l'agriculture »

<https://www.varmatin.com/politique/lanimatrice-karine-lemarchand-lance-un-grand-debat-national-sur-lagriculture-468867>

24/02/2020 - Nice Matin (Presse régionale) :

« L'animatrice Karine Le Marchand lance un grand débat national sur l'agriculture »

<https://www.nicematin.com/politique/lanimatrice-karine-le-marchand-lance-un-grand-debat-national-sur-lagriculture-468867>

24/02/2020 - Référence environnement (Presse spécialisée) :

« Réforme de la Pac : le ministère de l'Agriculture et la CNDP consultent les citoyens »

<https://www.reference-environnement.com/reforme-de-la-pac-le-ministere-de-lagriculture-et-la-cndp-consultent-les-citoyens/>

24/02/2020 - Le Monde (Presse généraliste) :

**« Le prix Pinocchio du « greenwashing »
décerné au fabricant d'engrais chimiques Yara**

https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/02/24/le-prix-pinocchio-du-greenwashing-decerne-au-fabricant-d-engrais-chimiques-yara_6030675_3244.html

24/02/2020 - Zonebourse (Presse spécialisée) :

**« LPO Ligue pour la Protection des Oiseaux:
La LPO vous souhaite une joyeuse PAC »**

https://www.zonebourse.com/actualite-bourse/LPO-Ligue-pour-la-Protection-des-Oiseaux-La-LPO-vous-souhaite-une-joyeuse-PAC--30053437/?utm_medium=RSS&utm_content=20200224

24/02/2020 - Reporterre (Presse spécialisée) :

**« Top départ du débat national
sur l'avenir de l'agriculture »**

<https://reporterre.net/Top-depart-du-debat-national-sur-l-avenir-de-l-agriculture>

24/02/2020 – Planet (Presse généraliste) :

**« Karine Le Marchand s'éclate
au Salon de l'agriculture »**

<https://www.planet.fr/la-vie-des-stars-photos-karine-le-marchand-seclate-au-salon-de-l-agriculture.1945877.764617.html>

24/02/2020 - Ligue pour la protection des oiseaux (Organisme) :

« La LPO vous souhaite une joyeuse PAC »

<https://www.lpo.fr/actualites/la-lpo-vous-souhaite-une-joyeuse-pac-dp1>

24/02/2020 - Référence Environnement (Presse spécialisée) :

**« Sia 2020, lancement du premier
débat public sur la PAC »**

<https://www.reference-environnement.com/pac-lancement-du-premier-debat-public-centre-sur-l-agriculture-au-sia/>

24/02/2020 - Le Grand Continent (Presse spécialisée) :

**« Les fausses évidences des chiffres
de vente des pesticides »**

<https://legrandcontinent.eu/fr/2020/02/24/les-fausses-evidences-des-chiffres-de-vente-des-pesticides/>

24/02/2020 - Réussir (Presse spécialisée) :

**« Karine Le Marchand, marraine d'une
consultation publique sur l'agriculture »**

<https://www.reussir.fr/karine-le-marchand-marraine-dune-consultations-publique-sur-l-agriculture>

24/02/2020 - Ladépêche.fr (Presse régionale)

**Karine Le Marchand donne le coup d'envoi
d'un grand débat national sur l'agriculture**

<https://www.ladepeche.fr/2020/02/24/karine-le-marchand-donne-le-coup-d-envoi-d-un-grand-debat-national-sur-l-agriculture,8752315.php>

24/02/2020 - L'Express (Presse généraliste) :

**« Karine Le Marchand donne le coup d'envoi
d'un grand débat national sur l'agriculture »**

https://www.lexpress.fr/actualite/societe/karine-lemarchand-donne-le-coup-d-envoi-d-un-grand-debat-national-sur-l-agriculture_2119133.html

24/02/2020 - Web Agri (Presse spécialisée) :

**« Réforme de la Pac Lancement
d'un débat public pour l'élaboration
du plan stratégique national »**

<http://www.web-agri.fr/actualite-agricole/politique-syndicalisme/article/lancement-d-un-debat-public-pour-l-elaboration-du-plan-strategique-national-1145-166841.html>

24/02/2020 - La Croix (Presse généraliste) :

**« Salon de l'agriculture : les Français
invités à débattre de l'avenir »**

<https://www.la-croix.com/Economie/France/Salon-l-agriculture-Francais-invites-debattre-lavenir-2020-02-24-1201080287>

25/02/2020 - France TV Info (Radio) :

**« Salon de l'agriculture : quelle
place pour l'agroécologie ? »**

https://france3-regions.francetvinfo.fr/bourgogne-franche-comte/salon-agriculture-quelle-place-agroecologie-1791161.html?utm_source=feedburner&utm_medium=feed&utm_campaign=Feed%3A+France3-Bourgogne-Info+%28France+3+-+Info+Bourgogne%29

25/02/2020 - Inter-réseaux Développement Durable (Organisme):

« Débat public : impactons »

<http://www.inter-reseaux.org/ressources/article/debat-public-impactons>

26/02/2020 - Le Point (Presse généraliste):

« Les paysans devraient immédiatement quitter le Salon de l'agriculture ! »

https://www.lepoint.fr/debats/les-paysans-devraient-immEDIATEMENT-quitter-le-salon-de-l-agriculture-26-02-2020-2364581_2.php

26/02/2020 - L'Action Agricole Picarde (Presse spécialisée):

« L'agriculture croquée par la démocratie participative »

<http://www.action-agricole-picarde.com/actualites/l-agriculture-croquee-par-la-democratie-participative:QMKAlSM5.html>

27/02/2020 - Alternatives Économiques (Presse spécialisée):

« A qui profite la politique agricole commune ? »

<https://www.alternatives-economiques.fr/a-profite-politique-agricole-commune/00092082>

27/02/2020 - L'Oise Agricole (Presse spécialisée):

« L'agriculture croquée par la démocratie participative »

<http://www.oise-agricole.fr/actualites/l-agriculture-croquee-par-la-democratie-participative:UNID9TNW.html>

28/02/2020 - Agri Mutuel (Presse spécialisée)

« Débat national sur l'agriculture : calendrier, thématiques et mode d'emploi »

<https://www.agri-mutuel.com/politique-economie/debat-national-sur-lagriculture-calendrier-thematiques-et-mode-demploi/>

28/02/2020 - Terre-Net (Presse spécialisée):

« Débat national sur l'agriculture : calendrier, thématiques et mode d'emploi »

<https://www.terre-net.fr/actualite-agricole/politique-syndicalisme/article/debat-national-sur-l-agriculture-calendrier-thematiques-et-mode-d-emploi-205-167008.html>

28/02/2020 – GEO (Presse spécialisée):

« L'agroécologie, mille définitions pour une agriculture plus propre »

<https://www.geo.fr/environnement/lagroecologie-mille-definitions-pour-une-agriculture-plus-propre-200092>

28/02/2020 - CFTC (Organisme):

« Pour la CFTC, l'emploi aussi est dans le pré »

<https://www.cftc.fr/actualites/pour-la-cftc-lemploi-aussi-est-dans-le-pre>

28/02/2020 - Seppi.over-blog (Blog):

« ImPACtons » ! Un nouveau débat public... l'agribashing organisé »

<http://seppi.over-blog.com/2020/02/impactons-un-nouveau-debat-public-l-agribashing-organise.html>

29/02/2020 - Web Agri (Presse spécialisée):

« Débat national sur l'agriculture : calendrier, thématiques et mode d'emploi »

<http://www.web-agri.fr/actualite-agricole/politique-syndicalisme/article/debat-national-sur-l-agriculture-calendrier-thematiques-et-mode-d-emploi-1145-167008.html>

02/03/2020 – Réussir (Presse spécialisée):

« [Salon de l'agriculture] Huit jours d'effervescence et un dimanche de portes closes »

<https://www.reussir.fr/salon-de-lagriculture-huit-jours-deffervescence-et-un-dimanche-de-portes-closes>

02/03/2020 - Banque des territoires (Organisme):

« Faibles rémunérations et départs en retraite fragilisent l'avenir de l'agriculture française »

https://www.banquedesterritoires.fr/faibles-remunerations-et-departs-en-retraite-fragilisent-lavenir-de-lagriculture-francaise?pk_campaign=Flux%20RSS&pk_kwd=2020-03-02&pk_source=Actualite%C3%A9s%20Localtis&pk_medium=RSS

03/03/2020 - Réussir (Presse spécialisée):

« Une profession de foi partagée pour soutenir le pastoralisme »

<https://www.reussir.fr/patre/une-profession-de-foi-partagee-pour-soutenir-le-pastoralisme-0>

03/03/2020 - Académie d'Agriculture de France (Organisme):

« Edouard Vermersch, Responsable développement variétal chez Desmazières SA »

<https://www.academie-agriculture.fr/actualites/elles-et-ils-nous-ecrivent/edouard-vermersch-responsable-developpement-variatal-chez>

03/03/2020 - La Gazette Nord Pas de Calais (Presse régionale) :

« Les mutations nécessaires du secteur agricole »

<https://www.gazettenpd.c.fr/2020/03/les-mutations-necessaires-du-secteur-agricole/>

05/03/2020 - Réseau rural (Organisme) :

« Brèves PEI spécial «Préparation de la PAC Post 2020» »

<https://www.reseaurural.fr/centre-de-ressources/actualites/breves-pei-special-preparation-de-la-pac-post-2020>

06/03/2020 - agpb.com (Organisme) :

« Ouverture d'un débat public français sur la PAC »

<http://www.agpb.com/activit%C3%A9/ouverture-dun-debat-public-fran%C3%A7ais-sur-la-pac>

09/03/2020 - FNSEA (Organisme) :

« Débat public sur la PAC : la FNSEA s'engage ! »

<https://www.fnsea.fr/actualit%C3%A9s/debat-public-sur-la-pac-la-fnsea-sengage/>

09/03/2020 - Chambre d'agriculture de Normandie (Administration) :

« Future Pac »

<https://normandie.chambres-agriculture.fr/a-proximite/actualites-locales/detail-actualite/actualites/future-pac/>

09/03/2020 - Préfecture de la Sarthe (Administration) :

« Parce que l'avenir de l'agriculture française... »

<http://www.sarthe.gouv.fr/parce-que-l-avenir-de-l-agriculture-francaise-a4705.html>

10/03/2020 - Humanité biodiversité (Organisme) :

« ImPACTons! : le débat public sur l'Agriculture »

<http://www.humanite-biodiversite.fr/article-asso/impactons-le-debat-public-sur-l-agriculture>

12/03/2020 - Terre-net (Presse spécialisée) :

« Grand débat national sur l'agriculture Calendrier perturbé, thématiques, mode d'emploi : tout savoir sur "ImPACTons" »

<https://www.terre-net.fr/actualite-agricole/politique-syndicalisme/article/calendrier-perturbe-thematiques-mode-d-emploi-tout-savoir-sur-impactons-205-167314.html>

12/03/2020 – Linfodurable (Presse spécialisée) :

« Coronavirus : calendrier décalé pour le débat national sur l'agriculture »

<https://www.linfodurable.fr/coronavirus-calendrier-decale-pour-le-debat-national-sur-l-agriculture-16588>

12/03/2020 - Chlorofil (Organisme) :

« Débat public sur l'agriculture, la Politique agricole et le monde rural »

<https://chlorofil.fr/agenda/debat-pac>

12/03/2020 - La France agricole (Presse spécialisée) :

« Le débat public sur la future Pac chamboulé »

<http://www.lafranceagricole.fr/actualites/gestion-et-droit/coronavirus-le-debat-public-sur-la-future-pac-chamboule-1,12,3189123717.html>

12/03/2020 - Cap rural (Organisme) :

« Débat public : l'avenir de la PAC en France »

<http://caprural.org/etre-en-veille-et-se-former/financer-un-projet/7354-debat-public-l-avenir-de-la-pac-en-france>

12/03/2020 - Réussir (Presse spécialisée) :

« Communication | Le déroulement du débat public imPACTons adapté pour cause de coronavirus | Portail Réussir »

<https://www.reussir.fr/le-debat-public-impactons-sadapte-lepidemie-de-coronavirus>

13/03/2020 - La volonté paysanne (Presse régionale) :

« Coronavirus : Emmanuel Macron appelle à « reprendre le contrôle » de l'alimentation »

<http://www.lavolontepaysanne.fr/fr/actualites/index.php#bloc31471>

13/03/2020 - Réussir (Presse spécialisée) :

« [Covid-19] Le calendrier du débat national sur l'agriculture décalé »

<https://www.reussir.fr/lesmarches/covid-19-le-calendrier-du-debat-national-sur-lagriculture-decale>

13/03/2020 - Agri Mutuel (Presse spécialisée) :

« Calendrier perturbé, thématiques, mode d'emploi : tout savoir sur « ImPACtons » »

<https://www.agri-mutuel.com/politique-economie/calendrier-perturbe-thematiques-mode-demploi-tout-savoir-sur-impactons/>

13/03/2020 - Plein champ (Portail d'information) :

« Coronavirus : calendrier décalé pour le débat national sur la PAC »

<https://www.pleinchamp.com/actualites-generales/actualites/coronavirus-calendrier-decale-pour-le-debat-national-sur-la-pac>

13/03/2020 - L'Action Agricole Picardie (Presse spécialisée) :

« Coronavirus : reprendre le contrôle de l'alimentation »

<http://www.action-agricole-picarde.com/actualites/coronavirus-reprendre-le-contrôle-de-l-alimentation:4D5CG2AN.html>

14/03/2020 - Web agri (Presse spécialisée) :

« Le débat national sur l'agriculture et la Pac perturbé par le coronavirus »

<http://www.web-agri.fr/actualite-agricole/politique-syndicalisme/article/calendrier-perturbe-thematiques-mode-d-emploi-tout-savoir-sur-impactons-1145-167314.html>

16/03/2020 - 3trois3 (Portail d'information) :

« La France lance un débat public sur la future PAC – Nouvelles »

https://www.3trois3.com/derniere_heure/france-lance-un-debat-publique-sur-la-future-pac_14297/

18/03/2020 - Générations futures (Organisme) :

« ImPACtons: Donnez votre avis sur la Politique Agricole Commune! »

<https://www.generations-futures.fr/actualites/impactons-donnez-votre-avis-sur-la-pac/>

19/03/2020 - France urbaine (Organisme) :

« ImPACtons ! : le calendrier du débat public sur l'agriculture française évolue face à la crise sanitaire | France urbaine »

<http://www.franceurbaine.org/actualites/impactons-le-calendrier-du-debat-public-sur-lagriculture-francaise-evolue-face-la-crise>

20/03/2020 - Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire (Organisme) :

« ImPACtons ! - Et si l'ESS s'emparait du débat public sur la PAC ? »

<https://www.rtes.fr/impactons-et-si-l-ess-s-emparait-du-debat-public-sur-la-pac>

23/03/2020 - Le petit journal (Presse régionale)

« Infos agricoles 4 »

<https://www.lepetitjournal.net/11c-aude-carcaconnne/2020/03/23/infos-agricoles-4-10/>

25/03/2020 - Citoyens pour le climat

Organisme (Kit spécial) : « imPACtons »

<https://citoyenspourleclimat.org/2020/03/25/kit-special-impactons/>

25/03/2020 - L'agriculteur normand (Presse spécialisée) :

« Nicolas Declomesnil : réforme de la PAC, agriculteurs, votre avis compte »

<http://www.agriculteur-normand.com/actualites/nicolas-declomesnil-reforme-de-la-pac-agriculteurs-votre-avis-compte:0N7SRDHG.html>

25/03/2020 - L'agriculteur normand (Presse spécialisée) :

« Anne-Marie Denis : imPACtons : un débat sur l'avenir de la PAC »

<http://www.agriculteur-normand.com/actualites/anne-marie-denis-impactons-un-debat-sur-l-avenir-de-la-pac:2D6JIUY8.html>

31/03/2020 - Réseau rural (Organisme) :

« Les brèves du PEI - mars 2020 »

<https://www.reseaurural.fr/centre-de-ressources/actualites/les-breves-du-pei-mars-2020>

01/04/2020 - Campagnes et environnement (Portail d'information) :

« Débat « ImpACTons ! », les évènements sur le terrain suspendus »

<https://campagnesetenvironnement.fr/le-covid-19-bouleverse-le-calendrier-du-debat-public-impactons/>

01/04/2020 - Avenir52 (Presse spécialisée) :

« Les anciens ne lâchent rien »

<http://www.avenir52.com/actualites/les-anciens-ne-lachent-rien:QIUQGZZ6.html>

01/04/2020 - Agri 72 (Organisme) :

« Suspension du débat public national sur la Pac »

<http://www.agri72.fr/suspension-du-debat-public-national-sur-la-pac-actualite-numero-7495.php>

02/04/2020 - Coordination Rurale (Organisme) :

« Suspension du débat public national sur la Pac »

<https://www.coordinationrurale.fr/znt-declarations-pac-les-informations-du-02-04-2020/>

02/04/2020 - Circuits Culture (Presse spécialisée) :

« ImpACTons ! suspend le débat »

<https://www.circuits-culture.com/content/impactons-suspend-le-debat>

02/04/2020 - Actu environnement (Presse spécialisée) :

« Le débat public sur la politique agricole commune est suspendu »

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/suspension-debat-public-politique-agricole-commune-35255.php4>

02/04/2020 - Générations futures (Organisme) :

« Suspension du débat public « ImpACTons ! » le 3 avril jusqu'à une date indéterminée : VOTEZ!!! »

<https://www.generations-futures.fr/actualites/pac-votez-au-plus-vite/>

02/04/2020 - Terre-Net (Presse spécialisée) :

« Le débat national « ImpACTons » est suspendu »

<https://www.terre-net.fr/actualite-agricole/politique-syndicalisme/article/le-debat-national-impactons-est-suspendu-205-167916.html>

02/04/2020 - Humanité biodiversité (Organisme) :

« Débat « ImpACTons! » : les changements d'organisation à retenir »

<http://www.humanite-biodiversite.fr/article-asso/debat-impactons-les-changements-d-organisation-a-retenir>

02/04/2020 - Agri Mutuel (Presse spécialisée) :

« Le débat national « ImpACTons » est suspendu »

<https://www.agri-mutuel.com/politique-economie/le-debat-national-impactons-est-suspendu/>

02/04/2020 - Web Agri (Presse spécialisée) :

« Le débat national « ImpACTons » est suspendu »

<http://www.web-agri.fr/actualite-agricole/politique-syndicalisme/article/le-debat-national-impactons-est-suspendu-1145-167916.html>

02/04/2020 - L'Action Agricole Picardie (Presse spécialisée) :

« Pac : la date limite de déclaration reportée au 15 juin »

<http://www.action-agricole-pic>
